

13

L'édition
en perspective

14



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION



L'édition en perspective

Rapport d'activité
du Syndicat national de l'édition

// ÉDITO



Vincent Montagne
© DR

« Les livres nourrissent la pensée, forgent l’imaginaire, affinent la compréhension de l’autre et favorisent les échanges. Ils permettent à chacun de nous d’être partie prenante de la société. C’est parce que les livres ne sont pas des produits comme les autres, que le SNE s’engage fermement au service de deux convictions :

- Oui, l’innovation et la création culturelles sont un grand atout et une grande chance de l’Europe : elles passent par un soutien à la propriété intellectuelle pour que les auteurs puissent créer et être rémunérés ;
- Oui, il faut du temps pour lire des livres et cette exigence est difficile. Mais il n’y a pas de fatalité et nous devons nous mobiliser pour donner le goût de lire, en particulier aux enfants.

Ce n’est pas un hasard si les attaques contre le droit d’auteur redoublent : la captation de la valeur économique de notre secteur par des géants de l’Internet est en jeu. L’enjeu économique se double d’un enjeu politique : celui de l’indépendance des créateurs et de la culture. Remarquons que le débat est biaisé : le droit d’auteur n’est pas un obstacle à l’accès au savoir, c’est en revanche un obstacle à la domination sans partage de grandes entreprises d’Internet. « Quand c’est gratuit, c’est toi le produit », pouvait-on lire sur un badge au Salon du Livre. L’inquiétude vient aussi de ce que les tenants des exceptions au droit d’auteur se trouvent également en France : lorsque les budgets de l’éducation nationale, des universités et des bibliothèques publiques se réduisent, la tentation de la gratuité risque de mener à des choix de courte vue.

La bonne nouvelle est l’attachement exceptionnellement élevé des Français à la lecture, comme l’a révélé notre enquête IPSOS SNE-CNL en mars dernier : 96% des lecteurs pensent qu’il faut lire des livres aux enfants pour leur donner le goût de lire et 94% qu’un livre peut marquer profondément... Et ils font confiance à un livre trois fois plus qu’à la presse quotidienne ou à la télévision, six fois plus qu’à Internet. C’est dans cet esprit que le SNE a lancé les Petits Champions de la Lecture, dont la deuxième édition aura permis, cette année, à quinze mille enfants de CM2 de lire à haute voix un texte de leur choix.

Le SNE, fort de ses 660 adhérents, poursuit son rôle fédérateur, non seulement pour la défense des valeurs du livre et la diffusion des bonnes pratiques dans l’édition, mais aussi pour permettre à chacun d’anticiper et d’innover. Que ce soient les Assises du livre numérique, organisées deux fois l’an depuis 2008, l’élaboration en cours d’un nouveau modèle de contrat d’édition, conforme à l’accord auteurs-éditeurs du 21 mars 2013, le lancement du projet de numérisation des livres indisponibles, qui permettra de belles redécouvertes, les éditeurs se projettent résolument dans l’avenir. Car la créativité est dans notre ADN.

Cette créativité est d’autant plus vitale que le marché du livre recule pour la troisième année. Chaque semaine, une maison d’édition est contrainte de cesser ou de céder son activité. D’autres cependant progressent, portées par leur création éditoriale. Pour relever ces défis, le Syndicat s’est également profondément renouvelé. Je remercie l’équipe permanente, ainsi que les bénévoles, venant des maisons d’édition, pour leur travail au quotidien et leur engagement au service de la profession. >>>

// Vincent Montagne
Président du SNE

Une année du SNE en bref

► **Juin 2013** : Assemblée générale du SNE • Adoption du Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux oeuvres publiées.

► **Juillet** : Vote de la loi de *Refondation pour l'école de la République* qui modifie le périmètre de l'exception pédagogique en y incluant les œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit. Néanmoins, l'exercice de cette exception est réservée à un public spécifique, directement concerné par l'acte d'enseignement, de formation ou l'activité de recherche et ne doit faire l'objet d'aucune publication ou diffusion à un tiers au public ainsi constitué.

► **Septembre** : Envoi des premiers kiosques Sciences pour tous dans 17 centres et musées de sciences en région • Rentrée littéraire en Daisy • Déclaration franco-allemande du Deutscher Kulturrat, du Börsenverein des Deutschen Buchhandels e.V., du Syndicat national de l'édition et du Syndicat de la Librairie Française sur l'avenir du livre • Lancement de la première édition du Questionnaire Consommation Papier • Entrée en gestion collective des œuvres indisponibles de la première liste ReLIRE.

► **Octobre** : Rencontre des éditeurs européens avec Michel Barnier, à la Foire de Francfort • Journée interprofessionnelle du livre religieux • Lancement de la deuxième édition des Petits champions de la lecture.

► **Novembre** : 11^e Assises du livre numérique, consacrées au « livre numérique : enjeux et innovations » • 3^e Dialogues Auteurs-Editeurs au Parlement européen de Strasbourg • Publication du 1^{er} Panorama des Industries culturelles et créatives en France • Clôture du dialogue européen « Licences pour l'Europe » • Remise du Prix Littéraire européen.

► **Décembre** : Le réseau de librairies Chapitre se déclare en cessation de paiement • 2^e séminaire européen sur le prêt numérique organisé à Paris par la Fédération des éditeurs européens (FEE) et le Congrès Européen des Ecrivains (EWC).

► **Janvier 2014** : Atelier KPMG sur les indicateurs financiers et les actualités fiscales • Maintien du taux de TVA à 5,5% sur la vente de livres et augmentation du taux de TVA sur les droits d'auteurs de 7% à 10% • 41^e édition du Festival International de la Bande dessinée d'Angoulême • 12^e Meeting du Forum international des éditeurs scolaires de l'UIE à Madrid • Groupe de travail sur la refonte du contrat type : constitution et début des travaux.

► **Février** : Rencontre avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région à Douai, sur le thème « L'édition jeunesse : l'apprentissage du monde ».

► **Mars** : Publication de l'étude « Les français et la lecture », en partenariat avec le CNL • 34^e Salon du livre de Paris • 12^e Assises du livre numérique, consacrées à la « création et diffusion du livre numérique » • 4^e vague du Baromètre Sofia-SNE-SGDL sur les usages du livre numérique • Publication de la seconde liste ReLIRE • Intervention de Michel Barnier au Salon du Livre de Paris • 30 conférences lors des rencontres Sciences pour tous au Salon du livre de Paris • 2^e opération de soutien à la librairie des éditeurs d'art et de beaux livres au Salon Art Paris Art Fair • Promulgation de la loi Consommation instituant notamment le principe de nomination d'un médiateur du livre et d'assermentation d'agents du Ministère de la Culture pour procéder à d'éventuelles enquêtes nécessaires à l'application de la loi du 10 août 1981.

► **Avril** : Rencontre avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région à Nîmes, sur le thème « L'édition jeunesse : l'apprentissage du monde » • 13^e Meeting du Forum international des éditeurs scolaires de l'UIE à la Foire du livre de Londres.

► **Mai** : Salon du livre de Fontainebleau organisé en partenariat avec le groupe Art et Beaux Livres • 3^e séminaire européen sur le prêt numérique organisé à Londres par la FEE et le Congrès Européen des Ecrivains (EWC).

► **Juin** : Finale nationale des Petits champions de la lecture à la Comédie française • Colloque de l'Observatoire de l'image sur l'Originalité au Sénat.

Départs 2013 : Jacqueline TOLENTINO (juin), Camille MOFIDI (juillet).

Arrivées 2013 : Lucie MATRANGA (juin), Elodie MARS (juillet), Flore PIACENTINO (juillet) et Claire GORRIAS (novembre).

// SOMMAIRE

// LE DROIT D'AUTEUR

Le contrat d'édition à l'ère numérique : synthèse et application dans le temps de l'accord du 21 mars 2013.....	7
Deux solutions mutualisées pour répondre à la contrefaçon numérique des livres	10
L'accès à la lecture des personnes handicapées	11
« La rentrée littéraire en Daisy » : des livres numériques pour les lecteurs aveugles ou malvoyants	12
Suivi de la réforme de l'exception pédagogique.....	13
Exception pédagogique : le CFC est mobilisé	13
Observatoire de l'image : colloque sur l'originalité d'une œuvre, condition de la protection par le droit d'auteur	14
Menace d'exceptions au droit d'auteur au niveau européen. 15	
Fouille de textes et de données : nul besoin d'une exception au droit d'auteur	16
Débat sur les exceptions au droit d'auteur au niveau international	17

// ÉDITION PUBLIQUE ET PRIVÉE

Bilan COEPIA et projet de livre blanc sur l'édition publique....	21
Rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2012	23
Numérique éducatif : des conditions de concurrence à clarifier entre édition publique et privée	24
L'open data : une occasion d'améliorer les conditions d'accès aux données publiques.....	25

// LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

La lecture à l'ère d'Internet : soyons volontaristes	27
Le Salon du livre de Paris : un salon grand public	29
... et un salon professionnel	31
La promotion de l'adaptation audiovisuelle par la SCELFL...	32
La Bande dessinée et ses rendez-vous incontournables en 2013-2014	33
Les petits champions de la lecture	34

La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action du groupe jeunesse	36
La promotion du livre d'art et du beau livre	37
Promouvoir les sciences	38
L'Union Internationale des Editeurs : droit d'auteur et défense de la liberté de publier	39

// L'ÉDITION SCOLAIRE

Comment faire entrer l'école dans l'ère du numérique ? 2013/2014 : Application de la loi pour la Refondation de l'école, réforme et plan e-Éducation	41
Ce que change la loi pour la Refondation de l'école.....	41
Une réforme des programmes repoussée	43
La lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires.....	45
Développer une filière industrielle française d'e-Éducation ...	45
Une actualité internationale très dense	47
Réaffirmer l'indispensable place du livre à l'école, un enjeu de société.....	47

// LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION

Le livre en chiffres	49
Une troisième année de baisse qui ne doit pas occulter les réussites de certains segments et la mutation économique du marché	51
Les échanges de droits à l'international.....	54
Droits audiovisuels	54
France Créative, au cœur de la compétitivité de la France : 1 ^{er} panorama des industries culturelles et créatives.....	55
Sofia : une activité prospère.....	56
Les chiffres du CFC.....	57
Actualités fiscales.....	58
Taux réduit de TVA sur le livre numérique au niveau européen	59
Le planisphère de l'édition	60

// DISTRIBUTION ET DIFFUSION DU LIVRE

L'évolution de la diffusion du livre.....	63
La librairie, la prescription et la promotion du livre religieux sont au cœur des préoccupations des éditeurs religieux	67
Adelc, association pour le développement de la librairie de création.....	68
La place de la distribution dans le circuit du livre.....	69
Délais de livraison	70
La commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil) ...	71
Dilicom au service du livre	71

// LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

Le livre numérique en 2014 : bilan et perspectives.....	73
L'enjeu de la visibilité des catalogues à travers la question des métadonnées	76
Développement et diffusion du format ePub 3 : point sur les travaux de l'IPDF et de la Fondation Readium	77
4 ^e Baromètre Sofia/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique	78
Prêt numérique en bibliothèque.....	80
ReLIRE : début des opérations pour la Sofia.....	82
L'implication du SNE dans le projet ReLIRE.....	82
Les services apportés aux éditeurs par la Société de Projet, filiale du Cercle de la Librairie.....	83

// EMPLOI ET ENVIRONNEMENT

Actualités sociales 2013-2014.....	85
Mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) propre à la branche de l'édition pour l'édition numérique	86
Rapport social de branche de l'Édition et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.....	87
Les chiffres de la formation	88
Economie et environnement.....	89
Sept suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable.	90

// LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

Missions et organisation du Syndicat national de l'édition...	93
L'organisation du SNE.....	94
L'équipe du SNE - Organigramme.....	95
Les adhérents du SNE	96
Comment adhérer ?	96
Représentation cartographique des adhérents	97
La liste des adhérents du SNE.....	98
Fédération des éditeurs européens : Les éditeurs, la valeur ajoutée « cachée » ?	100

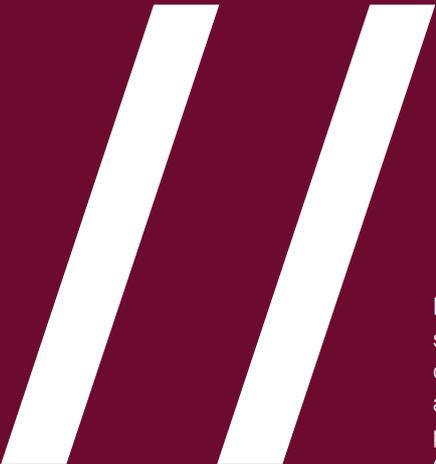
// LES GROUPES ET COMMISSIONS

Les groupes

Art et beaux livres.....	103
Bande dessinée	103
Droit	104
Enseignement.....	104
Jeunesse.....	105
Littérature générale	105
Religion.....	106
Sciences Pour Tous.....	106
Universitaire	107

Les commissions

Circuit du livre	107
Économique.....	108
Environnement	108
Illustration.....	109
Internationale	109
Juridique.....	110
Numérique.....	110
Sociale	111
Usages commerciaux.....	111



DROIT D'AUTEUR

Le principal défi que doivent relever aujourd'hui les industries culturelles, et singulièrement l'édition, est la remise en cause croissante du droit d'auteur et, partant, de la rémunération et de l'indépendance des créateurs. Le droit d'auteur a permis aux auteurs de s'abstraire du fait du Prince. Droit de l'homme et pierre angulaire du patrimoine national depuis Beaumarchais, il a une vocation intellectuelle et économique. Ces évidences sont de plus en plus méconnues, sous le double effet du « mythe de la gratuité » et de l'intérêt des acteurs d'Internet à dévaloriser les « contenus ».

Le droit d'auteur n'est pas un obstacle à l'accès au savoir, mais à la domination sans partage de grandes entreprises d'Internet, extra-européennes, opaques et structurellement monopolistiques, qui manipulent habilement le désir de payer moins, voire de gratuité, des consommateurs, établissements d'enseignement ou bibliothèques.

La remise en cause procède à la fois globalement et par « grignotage », exception après exception, pour tel ou tel usage, tant au plan mondial (l'OMPI, à rebours de sa vocation, ne défend plus la propriété intellectuelle), européen (la Commission européenne a lancé une consultation biaisée dans le but de réviser la directive droit d'auteur de 2001, tout en refusant de réviser la directive e-commerce de 2000 sur l'irresponsabilité des hébergeurs de contenus piratés), qu'au plan français (rapport Lescure prônant de nouvelles exceptions, loi sur l'école, etc.). Saluons, dans ce contexte, la réponse lucide du gouvernement français à la consultation européenne sur le droit d'auteur en mars 2014 : « *Loin d'être l'ennemi de l'innovation, le droit d'auteur est le socle essentiel d'une des formes les plus essentielles de celle-ci, la création des œuvres de l'esprit. Or, le secteur culturel et créatif est à l'évidence une des cartes maîtresses de l'Europe dans la compétition mondiale et l'une des clés de son rayonnement et de son avenir* ».

// Christine de Mazières

//7 Le contrat d'édition à l'ère numérique : synthèse et application dans le temps de l'accord du 21 mars 2013

//10 Deux solutions mutualisées pour répondre à la contrefaçon numérique des livres

//11 L'accès à la lecture des personnes handicapées

//12 « La rentrée littéraire en Daisy » : des livres numériques pour les lecteurs aveugles ou malvoyants

//13 Suivi de la réforme de l'exception pédagogique

//13 Exception pédagogique : le CFC est mobilisé

//14 Observatoire de l'image : colloque sur l'originalité d'une œuvre, condition de la protection par le droit d'auteur

//15 Menace d'exceptions au droit d'auteur au niveau européen

//16 Fouille de textes et de données : nul besoin d'une exception au droit d'auteur

//17 Débat sur les exceptions au droit d'auteur au niveau international

Le contrat d'édition à l'ère numérique : synthèse et application dans le temps de l'accord du 21 mars 2013

Le 21 mars 2013, le Conseil Permanent des Ecrivains (CPE) et le Syndicat national de l'édition (SNE) ont signé, sous l'égide du Ministère de la Culture et de la Communication, un accord-cadre sur le contrat d'édition à l'ère numérique.

Sur la forme, l'accord repose à la fois sur une modification des dispositions du Code de la propriété intellectuelle (CPI) et sur la rédaction d'un code des usages (CDU) qui sera rendu obligatoire à l'ensemble du secteur du livre par un arrêté d'extension.

Pour des raisons de sécurité juridique mais aussi d'adaptation des systèmes informatiques des maisons d'édition, auteurs et éditeurs ont attiré l'attention des pouvoirs publics sur la **nécessité de prévoir des dispositions d'application de la loi dans le temps**.

L'article de loi, habilitant le gouvernement à modifier par ordonnance les dispositions du Code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition, a été intégré dans la proposition de loi, dite « frais de port ».

L'article 1^{er} de la loi ayant été notifié à la commission européenne en application de la directive 98/34/CE, l'adoption définitive de cette proposition de loi ne pourra pas intervenir avant la fin du mois de juillet 2014. L'ordonnance habilitant le Gouvernement à procéder aux modifications en cause du CPI pourrait donc être adoptée au plus tôt à la rentrée 2014.

Le SNE travaille à l'élaboration d'un contrat type qui intègre ces nouvelles dispositions :

1. Une nouvelle définition du contrat d'édition

L'accord du 21 mars 2013 propose une nouvelle définition du contrat d'édition (article L.132-1 du CPI) « *le contrat par lequel l'auteur d'une œuvre de l'esprit ou ses ayants droit cèdent à des conditions déterminées à une personne appelée éditeur le droit de fabriquer ou de faire fabriquer en nombre des exemplaires de l'œuvre, ou de la réaliser ou de la faire réaliser sous une forme numérique, à charge pour elle d'en assurer la publication et la diffusion* ».

Les exploitations au format numérique de l'œuvre sont ainsi expressément couvertes par la nouvelle définition du contrat d'édition.

2. Un contrat d'édition unique avec deux parties distinctes

Si les auteurs souhaitaient une autonomie des deux modes d'exploitation de l'œuvre (papier et numérique), les éditeurs étaient soucieux d'avoir une stratégie d'exploitations globale de l'œuvre.

Afin de concilier ces deux positions, l'accord du 21 mars 2013 propose que « *lorsqu'il prévoit l'édition d'un livre sous une forme numérique, le contrat d'édition détermine, dans une partie distincte, les conditions relatives à la cession des droits d'exploitation numérique de l'œuvre, à peine de nullité de la cession de ces droits.* » (nouvel article L.132-17-2 du CPI).

La partie distincte du contrat doit impérativement, et sous peine de nullité, prévoir :

- La durée de la cession du droit d'exploitation numérique ;
- Les conditions de réexamen de la rémunération de l'auteur au titre de l'exploitation numérique ;
- Les formes d'exploitations numériques et/ou électroniques envisagées et autorisées ;
- Les modalités de rémunération de l'auteur (rémunération proportionnelle et/ou forfaitaire) ainsi que le mode de calcul retenu ;
- Les conditions de signature du bon à diffuser numérique au titre du droit moral ;
- La périodicité et les formes des redditions de comptes ;
- Les conditions de reprise des droits d'exploitation numérique.

La résiliation ou la nullité de la partie « numérique » du contrat ne remet pas en cause la validité du reste du contrat.

Cette disposition s'appliquera aux contrats conclus postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi mais aussi aux avenants aux contrats anciens signés postérieurement à l'entrée en vigueur de la loi et emportant cession des droits numériques.

3. Le bon à diffuser numérique

L'article L.132-11 du CPI prévoit que l'éditeur « *ne peut, sans autorisation écrite de l'auteur, apporter à l'œuvre aucune modification* ».

Pour l'édition imprimée, le bon à tirer (BAT) permet d'assurer le respect du droit moral de l'auteur. Dès lors, pour l'édition numérique de l'œuvre, la mise en œuvre d'un bon à diffuser (BAD) est apparue nécessaire.

L'accord du 21 mars 2013 prévoit donc que, par principe, le bon à tirer des épreuves papier vaut bon à diffuser du livre numérique homothétique. Cependant, un bon à diffuser numérique est nécessaire d'une part, pour les livres imprimés contenant des illustrations et d'autre part, lorsque l'éditeur apporte aux épreuves papier des modifications ou des enrichissements autres que ceux nécessaires à l'exploitation numérique.

Cette disposition s'appliquera à toute publication numérique postérieure à l'entrée en vigueur de l'arrêté relatif au Code des usages.

4. L'obligation de publication numérique

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit qu'à défaut de convention spéciale, l'éditeur doit réaliser l'édition dans un délai fixé par les usages de la profession.

Pour l'édition imprimée, le code des usages de littérature générale de 1981 prévoit qu'à défaut de convention spéciale, l'éditeur doit réaliser l'édition dans un délai maximum de 18 mois après la remise du manuscrit prêt pour l'impression.

Pour l'édition numérique, l'accord du 21 mars 2013 met en place des délais de publication spécifiques et la possibilité pour l'auteur, sous certaines conditions, de résilier de plein droit le contrat d'édition en cas de manquement par l'éditeur à cette obligation.

L'application des délais spécifiques à la publication numérique ne concernera que les futurs contrats, signés après l'entrée en vigueur de la loi.

Pour le cas où un éditeur détient par un contrat antérieur à la loi les droits numériques sur une œuvre mais n'en a pas publié la version numérique au moment de l'entrée en vigueur de la loi : l'éditeur aura 2 ans à compter de la promulgation de la loi pour publier cette version numérique. S'il ne le fait pas dans ce délai de 2 ans, l'auteur pourra reprendre ses droits numériques après mise en demeure.

5. L'obligation d'exploitation permanente et suivie numérique et imprimée

Le Code de la propriété intellectuelle prévoit que l'éditeur

est tenu d'assurer une exploitation permanente et suivie et une diffusion commerciale de l'œuvre.

Les critères permettant d'apprécier l'exploitation permanente et suivie dans l'imprimé et le numérique ont été clairement définis.

Lorsque l'éditeur n'a pas exécuté l'une des obligations lui incombant au titre de cette obligation, l'auteur peut résilier de plein droit, sous certaines conditions et après mise en demeure, la partie du contrat d'édition relative à l'exploitation considérée, numérique ou imprimée.

La résiliation de l'une des parties consacrées à l'exploitation du livre imprimé ou numérique emportera nullité de la cession de ces droits uniquement sans remettre en cause la validité du reste du contrat.

Cette obligation et les conditions de résiliation s'appliqueront aux contrats en cours 3 mois après l'entrée en vigueur de la loi.

6. L'obligation de rémunération – Principes

Le contrat d'édition doit prévoir au profit de l'auteur une rémunération sur l'ensemble des recettes provenant de la commercialisation et de la diffusion numérique de son œuvre.

Pour tenir compte des nouveaux modes de commercialisation des œuvres numériques (bouquets, abonnements par exemple), le législateur avait pris soin en 2011 d'adopter à l'article L. 132-5 du CPI la précision selon laquelle le contrat d'édition garantit aux auteurs, lors de la commercialisation ou de la diffusion d'un livre numérique, que la rémunération résultant de l'exploitation de ce livre est juste et équitable et que l'éditeur doit rendre compte à l'auteur du calcul de cette rémunération de façon explicite et transparente.

L'accord du 21 mars 2013 a prévu des règles de principe concernant la rémunération :

- Pour la vente à l'unité, la participation proportionnelle aux recettes au profit de l'auteur est calculée en fonction du prix public hors taxe. Le taux de rémunération quant à lui continue de relever de la négociation entre l'auteur et l'éditeur.
- S'agissant des modèles de vente alternatifs (bouquets, abonnements, streaming), la rémunération est calculée sur la base du prix payé par le public au prorata des consultations et des téléchargements de l'œuvre. En cas d'impossibilité de mesure, la rémunération sera calculée

sur les recettes encaissées par l'éditeur au prorata des consultations et des téléchargements.

- Enfin, pour les recettes liées indirectement à l'ouvrage une rémunération est également due à l'auteur et aucune clause du contrat ne peut exclure une source de revenu.
- Afin de prévenir les abus, les règles relatives au forfait ont été encadrées. Dans les cas où le recours à un forfait est admissible (article L.131-4 du CPI), ce dernier ne saurait être versé à l'auteur en contrepartie de la cession de l'ensemble de ses droits numériques et pour tous les modes d'exploitation de l'ouvrage. Si le forfait est justifié pour une opération déterminée, il devra être renégocié pour toute nouvelle opération.

Ces dispositions s'appliqueront à toute publication numérique postérieure à l'entrée en vigueur de l'arrêté relatif au Code des usages.

7. La clause de réexamen

Le contrat d'édition doit prévoir une clause de réexamen des conditions économiques de la cession des droits d'exploitation numérique.

L'accord du 21 mars 2013 précise les conditions du réexamen, notamment sa périodicité, son objet ainsi que les modalités du règlement des différends. En effet, en cas de refus du réexamen ou de désaccord, l'une ou l'autre des parties peut saisir une commission de conciliation, composée à parité de représentants des auteurs et des éditeurs, dont l'avis est rendu dans les quatre mois suivant sa saisine.

L'application de ces dispositions (point de départ des délais prévus dans la clause pour le réexamen) interviendra pour les contrats en cours 3 mois après l'entrée en vigueur loi.

8. La reddition des comptes

L'accord du 21 mars 2013 adapte le contenu de la reddition des comptes au numérique et prévoit une sanction en cas de non-respect de cette obligation.

Les informations propres au numérique doivent mentionner les revenus issus de la vente à l'unité, les revenus issus des autres modes d'exploitation et les modalités de calcul des revenus en précisant l'assiette et le taux de rémunération.

L'éditeur est tenu, pour chaque ouvrage, d'adresser à l'auteur, au moins une fois l'an, ou de rendre disponible pour l'auteur sur un espace dédié une reddition des comptes complète. En cas de manquement, le contrat dans son ensemble peut, sous certaines conditions et après mise en demeure, être résilié de plein droit. En cas de retards répétés, il y a également pour l'auteur la possibilité de résilier le contrat sans mise en demeure.

Pour l'application de ces dispositions, il faut distinguer :

- **Obligation d'une reddition au moins une fois par an pour tous les contrats (anciens et futurs) : dès le vote de la loi.**
- **Pour les nouvelles mentions de la reddition des comptes imprimée et numérique ainsi que les sanctions par défaut de ces mentions : application à tous les contrats à compter du 1^{er} exercice débutant après l'entrée en vigueur de la loi.**

9. La clause de fin d'exploitation

De manière inédite, les parties se sont accordées pour introduire une disposition qui permette à l'auteur ou à l'éditeur de mettre fin à l'ensemble du contrat sur la base du constat d'un défaut d'activité économique dans la vie d'un livre pendant une certaine durée.

Il s'agit d'ouvrir la faculté de mettre fin au contrat d'édition si quatre ans après la publication de l'œuvre et pendant deux années consécutives, les redditions de comptes font apparaître qu'il n'y a pas eu de droits versés, ou crédités en compensation d'un à-valoir, au titre des exploitations prévues.

La clause de fin d'exploitation ne peut pas être mise en œuvre si l'œuvre est incluse en intégralité dans un recueil d'œuvres de l'auteur ou d'auteurs différents si l'auteur a donné son accord et si la vente à l'unité de ce recueil dans son intégralité, en version imprimée ou numérique, a donné lieu au versement ou au crédit de droits pendant la période considérée.

La résiliation du contrat ne remet pas en cause la validité des cessions ou autorisations consenties auparavant par l'éditeur à des tiers pour lesquelles l'éditeur restera partie prenante.

Cette disposition s'appliquera aux seuls contrats conclus après l'entrée en vigueur de la loi.

// Lore Vialle-Touraille

Deux solutions mutualisées pour répondre à la contrefaçon numérique des livres

Depuis plusieurs années, le phénomène grandissant du piratage en ligne des livres numériques – et des livres imprimés, parfois numérisés illégalement, inquiète auteurs et éditeurs.

En application de la Loi pour la confiance dans l'économie numérique de 2004, l'hébergeur ou l'auteur d'un site sur lequel un fichier est illégalement mis à disposition ne sont pas tenus d'une obligation générale de surveillance. En revanche, si le titulaire des droits leur a signalé la présence illégale d'un fichier, l'hébergeur ou l'auteur du site sont tenus de prendre rapidement des mesures pour retirer le fichier incriminé : c'est la procédure dite de notification (signalement de la présence illégale d'un fichier) et retrait.

La recherche d'œuvres accessibles de manière illicite sur Internet nécessite de déployer des moyens humains et technologiques considérables. Pour les éditeurs ne pouvant pas consacrer ces moyens ou souhaitant expérimenter de nouvelles solutions automatisées, le SNE présente désormais deux solutions mutualisées de lutte anti-piratage, auxquelles les éditeurs ont la liberté de recourir. Elles permettent aux éditeurs de réagir face à la présence d'œuvres piratées, en justifiant d'une action auprès des auteurs et éditeurs tiers qui leur ont confié l'exploitation de droits sur un livre. Les services proposés peuvent également permettre de préparer un dossier dans le cas d'une éventuelle action contentieuse.

PREMIÈRE SOLUTION : COMMENT ÇA MARCHE ?

Le service proposé par Hologram Industries repère les œuvres des catalogues grâce à une technologie d'empreinte numérique et envoie automatiquement des notifications en cascade aux divers acteurs de la mise en ligne des contenus (sites de partage, sites indicateurs) ; il contrôle également que le retrait a bien eu lieu. Chaque éditeur a un accès individuel et confidentiel à son outil statistique.

La société française Hologram Industries est spécialisée en investigation et authentification en ligne. Elle se charge de la relation client avec les éditeurs et propose aux adhérents du SNE un contrat-type ; chaque adhérent y souscrit individuellement. Son engagement porte sur une somme mensuelle qu'il fixe librement et qui correspond à un certain nombre de titres.

Combien ça coûte ?

Le tarif est mutualisé et dégressif : si le nombre global de titres protégés par Hologram augmente, le coût au titre diminue, et chaque éditeur se voit offrir la possibilité de surveiller un plus grand nombre de titres.

La définition du tarif dépend de l'engagement global de tous les éditeurs. Rapidement, le prix au titre atteint moins d'un euro par titre et par mois. Ce coût est partiellement pris en charge

par la SOFIA. Si plusieurs adhérents souscrivent à cette solution pour un montant total de 12500 € par mois, le coût au livre par mois est inférieur à 1 euro (84 cts), encore moins cher avec la subvention SOFIA (42 cts). Et cela même si l'éditeur met en protection un nombre faible de titres.

Il n'y a pas de montant minimum ou maximum d'engagement par éditeur (sous réserve de permettre la protection d'au moins un titre).

Démarrage du service

Le service démarre après que :

- Les éditeurs ont fourni la liste des titres qu'ils souhaitent mettre en surveillance avec les empreintes numériques de ces titres (calculées par Hologram Industries ou fournies par l'éditeur grâce à un outil mis à disposition – dans les deux cas l'opération est gratuite).

- L'ensemble des engagements des adhérents ayant souscrits au service atteint au moins 3990 € /mois.

Soutien de la SOFIA : comment récupérer une partie des sommes engagées pour la souscription du service ?

La Sofia a décidé d'allouer une aide pour la souscription de ce service. Au terme d'un an d'utilisation du service, l'éditeur peut demander le remboursement partiel des frais engagés. Le remboursement peut aller jusqu'à 50 % des sommes engagées par chaque éditeur.

DEUXIÈME SOLUTION : PORTAILPROTECTIONLIVRES.COM

Le SNE a fait traduire pour ses adhérents le portail <http://portailprotectionlivres.com>, de l'association des éditeurs britanniques.

Différence avec la solution d'Hologram Industries : la procédure de notification et retrait n'est pas totalement automatisée et l'éditeur intervient de deux façons : il interroge le portail pour obtenir la liste des liens vers des contenus illicites. Il sélectionne, dans cette liste, les liens qui donneront lieu à notification. Le coût du service, modique, est forfaitaire au prorata du chiffre d'affaires de l'éditeur et concerne l'ensemble du catalogue de l'éditeur. La solution de recherche des contenus n'intègre pas d'outils basés sur l'empreinte numérique des œuvres.

Ce service peut être utilisé de manière alternative ou complémentaire de la première solution, en permettant par exemple l'envoi et le suivi des notifications pour des titres qui ne font pas partie des listes transmises à Hologram Industries, en particulier lorsque un éditeur ou un tiers constate la présence d'un contenu illicite en ligne.

Le soutien de la SOFIA montre l'engagement conjoint des auteurs et des éditeurs sur cette question.

// Julien Chouraqui

L'accès à la lecture des personnes handicapées

Le ministère de la Culture a rendu public, en septembre 2013, un rapport de l'Inspection Générale des Affaires Culturelles (IGAC) intitulé « Exception handicap au droit d'auteur et développement de l'offre de publications accessibles à l'ère numérique ». Parallèlement, un rapport sur « La diffusion transfrontalière des œuvres adaptées en formats accessibles aux personnes empêchées de lire : obstacles et solutions envisageables » a été rédigé dans le cadre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA).

L'accès à la lecture pour les personnes empêchées de lire est une priorité. Si tous les livres publiés ne sont pas encore adaptés, **l'engagement des éditeurs et des auteurs en faveur de l'accessibilité est tangible.**

Pour preuve, la plateforme Platon¹ comptabilisait fin 2013 :

- 66 organismes d'adaptation agréés ;
- 4574 demandes (+ 69% par rapport à 2012) sollicitant 350 éditeurs et 1915 demandes pour le livre scolaire (+20% par rapport à 2012) ;
- 3700 documents déposés en 32 jours en moyenne, dont 500 manuels scolaires ;
- 3000 titres adaptés et 4200 exemplaires produits sur différents supports pour les personnes handicapées (6% de manuels scolaires, 45% de documentaires et 49% de littérature).
- Une progression massive du format XML, passé de 18% des documents transmis en 2012 à 58% au 31 décembre 2013, atteignant un taux de 94% à 100% pour sept des vingt premiers éditeurs fournisseurs.
- 78% des documents sont transmis dans le délai légal (2 mois), le délai moyen de livraison des fichiers étant fixé à 23 jours.

Allant au-delà de la simple réponse aux demandes dans le cadre de l'exception légale, les éditeurs de littérature ont pris l'initiative d'une rentrée littéraire en format Daisy² : 85% des romans sélectionnés sur les listes des prix littéraires (dont le Goncourt) ont ainsi été proposés en format directement adapté aux personnes malvoyantes.

Les éditeurs français participent activement aux travaux de l'IDPF (International Digital Publishing Forum) pour

l'élaboration et la diffusion du format ePub3, qui permet aux offres commerciales de livres numériques d'être nativement adaptées. Ils sont également actifs au sein du consortium Readium qui vise à accélérer l'adoption de l'ePub3 en partenariat étroit avec le consortium Daisy.

En effet, l'accessibilité des œuvres ne doit pas forcément passer par la gratuité et l'expropriation des ayants-droits. Les éditeurs ont à cœur d'exploiter toutes les possibilités technologiques du numérique pour développer une offre commerciale adaptée et attractive.

Suite au Rapport de l'IGAC, le périmètre de l'exception « handicap » va être modifié (article L.122-5-1 du CPI) :

- Concernant les bénéficiaires de l'exception au-delà des aveugles et malvoyants (Dys, etc.), le ministère de la Culture envisage de prévoir un principe général dans la loi : l'exception bénéficiera aux personnes atteintes d'un handicap (moteur, mental, psychique, etc.) et « empêchées du fait de ces déficiences d'accéder à l'œuvre dans la forme sous laquelle l'auteur (ou son ayant droit) la rend disponible ». Cette proposition respecte le principe de subsidiarité de l'exception par rapport à l'offre. Dans un souci de sécurité juridique, un décret devra préciser les modalités d'application de l'exception.

- Concernant les formats des fichiers transmis par les éditeurs à Platon, le nouveau texte précisera que les fichiers devront être déposés « dans un format dont la structuration permet de produire des documents adaptés » et qu'une liste de formats sera arrêtée par le ministère (XML, PDF, InDesign...) après avis de la Bibliothèque nationale de France (BNF) et des organisations représentatives des personnes handicapées et des titulaires de droit (SNE, SGDL, SNAC, etc.).

¹ Mise en place en 2010 et gérée par la BnF, la plateforme Platon permet d'organiser les transferts et le stockage sécurisés des fichiers numériques des œuvres imprimées demandés par les organismes d'adaptation. Pour une présentation de l'exception handicap, consultez : <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/droit-d-auteur/evolutions-du-droit-d-auteur/loi-du-1er-aout-2006-dadvisi-.html>

² Le format Daisy repose sur un système de codage permettant une restitution braille ou sonore des livres.

Le rapport préconise une mutualisation et une interconnexion des bases de données existantes en vue d'un meilleur signalement des œuvres adaptées, ce à quoi le SNE est favorable.

S'agissant du Rapport sur « la diffusion transfrontalière des œuvres adaptées en formats accessibles aux personnes empêchées de lire : obstacles et solutions envisageables », le SNE est conscient que la non-

exhaustivité des catalogues d'ouvrages adaptés milite pour une meilleure circulation entre les organismes agréés au niveau national, mais aussi entre des entités agréées (tiers de confiance), notamment dans les pays de la francophonie (cf p.17). Les obligations découlant du Traité de Marrakech vont être intégrées dans le Code de la propriété intellectuelle (CPI).

// Lore Vialle-Touraille

« La rentrée littéraire en Daisy » : des livres numériques pour les lecteurs aveugles ou malvoyants

À l'occasion de la rentrée littéraire de septembre 2013, les éditeurs et le SNE ont rendu des centaines de titres accessibles aux personnes handicapées visuelles à travers une offre proposée au format numérique Daisy.

Le format Daisy repose sur un système de codage permettant une restitution braille ou sonore des livres. Il permet par exemple de se déplacer facilement dans les textes, de choisir la vitesse d'écoute et de placer des marque-pages.

Impulsée par la commission numérique du SNE et soutenue par le Centre national du livre (CNL), cette démarche a permis d'anticiper sur la procédure légale par un dépôt proactif des fichiers sources des éditeurs auprès de l'association BrailleNet. Les fichiers adaptés ont ensuite été reversés sur la plateforme Platon gérée par la BNF permettant ainsi aux associations habilitées de faire une demande pour récupérer les titres transformés et les fournir à leurs adhérents dans le cadre de « l'exception handicap ».

Cette initiative, qui a vocation à être reconduite et élargie, a permis aux lecteurs aveugles ou malvoyants de bénéficier dès leur sortie de près de 200 romans de la rentrée littéraire, dont 85 % des romans sélectionnés sur les listes de prix littéraires (dont le Goncourt).

Les associations représentant les personnes handicapées ont réagi très positivement à cette initiative, initiée par Patrick Gambache (La Martinière), vice-président de la Commission numérique du SNE.

« C'est une avancée significative pour les lecteurs aveugles ou malvoyants de lire la plupart des romans et documents de la rentrée, en même temps qu'ils sont accessibles en librairie pour le grand public. Auparavant, 5% des titres étaient disponibles, après un long délai d'attente. Bravo pour cette rentrée

littéraire ! » Alain Lequeux, Administrateur de la Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes, Secrétaire général du Groupement des intellectuels aveugles ou amblyopes.

Cette opération inédite trouve son écho dans l'actualité nationale et internationale, mue par une volonté unanime de rendre la culture accessible à tous, et marquée notamment par la signature du traité de Marrakech en juin 2013 (→ **VOIR P.17**).

Grâce à la mise en commun des savoir-faire et au soutien financier du CNL, l'événement « Rentrée littéraire en Daisy » a marqué le passage d'une politique de la demande vers une politique de l'offre.

« C'est une opération spectaculaire mais aussi le signe que nous changeons d'ère : nous passons d'un modèle où les organismes demandent à un modèle d'offre, où les éditeurs fournissent leurs fichiers. » Dominique Burger, président de BrailleNet.

Au fur et à mesure du développement des outils de création et de lecture des livres numériques, les éditeurs entendent de surcroît commercialiser des ouvrages dans un format numérique accessible basé sur l'ePub 3.

→ **VOIR « DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DU FORMAT EPUB3 » P. 77**

Le SNE met à disposition des éditeurs sur son site internet¹ des documents de référence sur les bonnes pratiques à adopter pour produire des fichiers ePub 3 accessibles.

// Flore Piacentino

¹ <http://www.sne.fr/dossiers-et-enjeux/numerique/normes-et-standards.html>

Suivi de la réforme de l'exception pédagogique

Le groupe Universitaire est très concerné par l'élargissement de l'exception pédagogique, du fait de la loi Peillon du 8 juillet 2013, aux œuvres réalisées pour l'édition numérique de l'écrit. Avec les éditeurs scolaires et juridiques, ils ont formulé les demandes suivantes au ministère de la Culture dans le cadre du suivi du rapport Lescure « Acte II de l'exception culturelle à l'ère du numérique » :

- une gestion collective obligatoire des usages couverts par l'exception pédagogique,
- en contrepartie d'un principe de subsidiarité de l'exception par rapport au contrat et de la légalité des contenus concernés.

Comme dans les autres domaines (exception « handicap » ou encore exploration de textes et de données), il s'agit de répondre aux demandes des utilisateurs en privilégiant la méthode contractuelle sur l'exception au droit d'auteur et de n'utiliser cette dernière qu'en dernier recours.

Les éditeurs universitaires poursuivent leurs échanges sur ce dossier avec les auteurs et les sociétés d'auteur au sein du CFC.

// Catherine Blache

→ VOIR AUSSI LE DOSSIER « ÉDITION SCOLAIRE » P.41

Exception pédagogique : le CFC est mobilisé

Les actions engagées en 2012 pour dénoncer les dangers d'un élargissement inconsidéré du champ de l'exception pédagogique ont continué à fortement mobiliser le CFC en 2013.

Ainsi, la proposition de solutions alternatives permettant de concilier à la fois respect du droit d'auteur et besoin des enseignants, les actions de sensibilisation et d'information menées par les ayants droits auprès des parlementaires et du Gouvernement, et, enfin, la publication du rapport de la mission « Acte 2 de l'exception culturelle à l'ère du numérique » conduite par Pierre Lescure, ont permis d'éviter le pire, c'est-à-dire une exception totale non compensée.

Si le projet de loi sur la refondation de l'école, adopté en juillet 2013, ne concerne pas la photocopie (dont le cadre juridique reste inchangé), il a néanmoins sensiblement étendu le champ de l'exception pédagogique en y intégrant l'utilisation d'extraits d'œuvres de l'écrit sur support numérique.

Rappelons toutefois que cette exception au droit d'auteur ne concerne pas les utilisations de toutes les œuvres conçues spécifiquement pour le secteur éducatif (tels que les manuels scolaires, dans leur version papier ou

numérique), des œuvres des arts visuels (peintures, dessins, photographies...) et des partitions de musique, pour lesquelles l'autorisation de l'auteur ou de ses représentants demeure nécessaire.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette exception nécessite toujours qu'une compensation financière soit définie et versée aux ayants droit.

C'est pourquoi, le CFC s'attache depuis ce changement législatif à reconduire le protocole d'accord conclu entre les ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et les représentants des ayants droit.

En effet, cet accord, qui permet à l'exception pédagogique de s'appliquer en définissant la compensation prévue par la loi, couvre également des utilisations d'œuvres exclues de l'exception (manuels scolaires, images...), permettant ainsi aux enseignants et aux élèves d'utiliser sous forme numérique les œuvres dont ils ont besoin dans le respect du droit d'auteur, qu'il s'agisse d'usages en classe (au moyen de vidéoprojecteur, TBI, ordinateur, tablette...) ou en dehors de la classe (par mail, via le réseau sécurisé de l'établissement ou en utilisant des supports amovibles tels que des clés USB...).

// Denis Noël
Directeur général du CFC

Observatoire de l'image : colloque sur l'originalité d'une œuvre, condition de la protection par le droit d'auteur

L'Observatoire de l'image, regroupant des professionnels de l'image (agences photos, éditeurs de livres, de magazines et de cartes postales, producteurs audiovisuels) a été créé il y a 15 ans, pour interpeller et sensibiliser les médias, les magistrats, les politiques et les conservateurs du Patrimoine sur les enjeux du droit de photographier, de filmer et de publier.

Soucieux de préserver des professions pour certaines en danger de disparition, et afin d'adapter les métiers de l'image aux technologies nouvelles, l'Observatoire organise des colloques associant professionnels, parlementaires, juristes et philosophes.

L'originalité d'une œuvre et les critères qui la régissent sont au cœur de la protection par le droit d'auteur et fait l'objet du colloque organisé le 18 juin 2014 au Sénat.

Les œuvres de l'esprit protégées par le droit d'auteur doivent être originales, c'est-à-dire marquées de l'empreinte de la personnalité de leur auteur.

Lorsque la protection du droit d'auteur est contestée en justice, il appartient à l'auteur d'apporter la preuve de l'originalité de son œuvre.

Dans le domaine de l'édition, le TGI de Paris (3^e ch. 4^e section) a rejeté, le 13 juin 2013, le caractère original d'un livre portant sur le tarot.

En l'espèce, l'auteur d'un guide sur le tarot, intitulé « Les arcanes majeurs », avait engagé une action en contrefaçon contre les éditeurs et les hébergeurs de sites internet qui avaient exploité son ouvrage sans autorisation préalable.

Le tribunal a considéré que l'auteur ne justifiait pas avoir développé une position originale, rompant avec les autres écrits sur l'interprétation des arcanes majeurs du tarot.

Cette décision est à priori frappée d'appel (mais l'auteur aurait souhaité former une question préjudicielle de constitutionnalité pour faire reconnaître l'article L. 111-1 du CPI contraire à la constitution).

En mettant particulièrement en avant l'originalité vue comme un effort de novation par rapport à l'existant, la motivation de cette décision emporte de nombreuses interrogations, notamment sur le caractère original d'œuvres pratiques ou techniques.

Ces considérations sont fondamentales car elles touchent au périmètre de ce qui relève de la protection par le droit d'auteur, l'originalité en étant l'un des faits générateurs.

Les dernières jurisprudences rendues sur le sujet, qui concernent en nombre l'image fixe ou animée, ont jeté un certain trouble sur ce qui pouvait relever d'une photographie originale éligible à la protection par le droit d'auteur.

Le colloque de l'Observatoire s'en fait l'écho à travers différents regards (professionnels de l'image, juristes, avocats) sur les critères et enjeux de la reconnaissance de l'originalité d'une œuvre (critères de l'originalité d'une image, charge de la preuve...).

Toutes les photographies ne sont évidemment pas protégeables par le droit d'auteur, comme par exemple les photographies d'œuvres en 2D qui sont une représentation servile de l'œuvre, assimilée à une prestation de service réalisée selon un cadre défini par le commanditaire. En revanche, il serait particulièrement dangereux pour le droit d'auteur de ne pas reconnaître la protection d'une œuvre qui relève strictement de l'émanation de la créativité de son auteur, sans considération de mérite, de destination ou de genre.

// Julien Chouraqui

Menace d'exceptions au droit d'auteur au niveau européen

• UNE PLATEFORME DE DIALOGUE AVEC DES RÉSULTATS SATISFAISANTS POUR LE LIVRE

En 2013, la Commission Européenne a mis en place la plateforme de dialogue « Licences pour l'Europe ». Dans ce contexte, licence signifiait le contrat ou l'accord, par opposition à l'usage résultant de l'exception au droit d'auteur. Le dialogue visait à mettre au point des solutions pratiques et contractuelles à des problèmes soulevés par les utilisateurs, plutôt que de mettre en place les exceptions au droit d'auteur demandées par ces derniers. Cet exercice s'est déroulé en parallèle de l'étude d'impact sur la nécessité de réviser ou non le droit d'auteur.

Les discussions se sont tenues dans le cadre de quatre groupes de travail : 1/ accessibilité et portabilité transfrontières des services ; 2/ contenus créés par les utilisateurs et octroi de micro licences ; 3/ patrimoine audiovisuel et 4/ fouille de textes et de données. La Fédération des Editeurs Européens (FEE) a participé aux groupes 1, 2 et 4, elle était représentée par Nathalie Mosquet d'Editis, accompagnée du SNE pour le groupe 1¹.

En novembre 2013, Licences pour l'Europe a abouti à la publication de dix engagements visant à « apporter plus de contenus en ligne »². Ceux-ci émanent principalement du secteur culturel et créatif, les représentants des consommateurs, des chercheurs et des bibliothécaires ayant boycotté le dialogue.

- Engagements découlant du groupe 1 :

1. « Poursuivre les travaux pour offrir progressivement une portabilité transfrontière des services audiovisuels » accessibles par abonnement.
2. Améliorer la disponibilité des livres numériques à travers les frontières et les appareils de lecture, en proposant une feuille de route du secteur du livre numérique³.

- Engagements découlant du groupe 2 :

3. Concéder des « micro licences multi-territoriales en un clic », accordées par les maisons de disques et les sociétés de gestion collective des droits d'auteur pour une utilisation à petite échelle d'œuvres musicales en ligne.

4. Faciliter l'accès aux images et à l'écrit à travers une « boîte à outils » de l'industrie de l'écrit fournissant des informations sur les usages permis et les solutions d'autorisation accélérée.

5. Faciliter l'identification des œuvres et des droits d'auteur en ligne à travers une feuille de route de l'industrie, proposant de mettre en réseau les bases de données d'informations sur les ayants droits des œuvres.

6. Améliorer l'expérience du lecteur de presse en ligne, en l'informant sur ce qu'il peut faire avec le contenu de l'éditeur et sur ce que l'éditeur peut faire avec le contenu que l'internaute a pu publier sur le site de ce dernier.

- Engagements découlant du groupe 3 :

7. Accord entre les producteurs de films, les auteurs et les institutions chargées de protéger le patrimoine cinématographique, sur les principes et procédures de numérisation des films appartenant à ce patrimoine.

8. Idem pour la diffusion de ces films.

Ces deux engagements ont donné lieu à une signature formelle en présence des Commissaires en novembre 2013.

9. Amélioration de l'identification (recours à des identifiants standard) et de la possibilité de découvrir des contenus audiovisuels en ligne.

- Engagement découlant du groupe 4 :

10. Faciliter l'exploration de textes et de documents pour les contenus faisant l'objet d'un abonnement, pour la recherche à but non commercial. Les éditeurs scientifiques s'engagent à proposer un modèle de contrat-type permettant ces usages, la mise au point de « licences en un clic » et le développement d'un portail permettant l'accès aux sites des éditeurs pour leur exploration, tout en préservant l'intégrité technique des systèmes de ces derniers.

Les discussions ont ainsi montré que le droit d'auteur ne constitue pas un blocage aux questions soulevées. Les résultats se sont avérés particulièrement satisfaisants pour le livre : la plupart des livres numériques sont accessibles à l'achat par tout citoyen européen.

¹ Communiqué de la FEE: http://fep-fee.eu/IMG/pdf/press_release_-_licences_for_europe_-_federation_of_european_publishers-14-11-2013final.pdf

² La liste des 10 engagements, le communiqué et les FAQ de la Commission sont disponibles à l'adresse : http://ec.europa.eu/internal_market/copyright/licensing-europe/index_fr.htm. Les propositions des éditeurs sont téléchargeables à l'adresse : <http://fep-fee.eu/Press-release-Licences-for-Europe>.

³ <http://eibf-booksellers.org/positionpaper/licences-europe-stakeholders-dialogue-final-plenary-session>

• UNE CONSULTATION INQUIÉTANTE SUR LE DROIT D'AUTEUR

Malgré ces conclusions positives, la Commission Européenne a lancé le 4 décembre 2013 une large consultation sur le droit d'auteur dont les propositions allaient dans le sens d'un affaiblissement du droit d'auteur : de nouvelles exceptions, la possibilité de revendre les œuvres numériques ou encore une durée réduite de la protection.

En effet, la Commission subit une forte pression de la part des consommateurs, des chercheurs, des bibliothèques et des acteurs d'Internet. Ces derniers en particulier demandent plus de flexibilité du droit d'auteur afin de pouvoir capter plus aisément la valeur des contenus, au profit de leurs propres modèles économiques (financement par la publicité, ventes de matériels et d'applications en univers fermé etc.). Ils instrumentalisent la propension des utilisateurs (consommateurs, bibliothèques, enseignants) à vouloir

Fouille de textes et de données : nul besoin d'une exception au droit d'auteur

Au niveau européen, des discussions se tiennent depuis plus d'un an sur une éventuelle réouverture du régime du droit d'auteur. Parmi les exceptions, c'est celle pour la fouille de textes et de données (« Text and Data Mining/ TDM »), qui présente le plus de risques d'être proposée. Cette nouvelle exception qui est actuellement en discussion au Royaume-Uni permettrait à l'utilisateur, qui accède à l'œuvre de manière licite (via une licence), d'en faire une copie pour la traiter par des moyens informatiques, à des fins de recherche et à l'exclusion de toute finalité commerciale.

Au niveau européen, les chercheurs et les bibliothèques ont refusé de s'associer aux solutions contractuelles mises en place par l'association internationale des éditeurs du secteur Scientifique Technique et Médical (STM). Ils restent centrés sur leur demande d'exception et font pression avec Google pour qu'elle soit étendue aux usages à finalité commerciale.

Jusqu'à présent, les éditeurs du SNE ont reçu peu de demandes de TDM. Les expériences à l'étranger montrent qu'une telle exception serait inappropriée puisque les sociétés de gestion collective ou les éditeurs peuvent accorder des autorisations pour ces usages. Lors des discussions de la plateforme Licences pour l'Europe en 2013, les représentants de l'association internationale des éditeurs du secteur STM ont émis des solutions contractuelles pour les contenus faisant l'objet d'un abonnement à des fins de recherche à but non commercial :

- proposition d'un modèle de contrat-type permettant ces usages,
- mise au point de « licences en un clic »,
- développement d'un portail permettant l'accès aux sites des éditeurs pour leur exploration, tout en préservant l'intégrité technique des systèmes de ces derniers, grâce à des clés pour des interfaces de programmation (API) fournies par les éditeurs.

En France, Elsevier a récemment passé un accord avec le consortium de bibliothèques universitaires et instituts de

recherche "Couperin" et l'Agence Bibliographique de l'Enseignement Supérieur (ABES) au sujet de l'abonnement au bouquet de périodiques « Freedom Collection » en licence nationale, incluant une clause sur le TDM.

Au-delà des éditeurs universitaires, le comité de pilotage mis en place en France dans le cadre du Conseil Supérieur de la Propriété Littéraire et Artistique (CSPLA) a relevé que la question du TDM concerne les autres secteurs, tels que le scolaire, la littérature ou encore les guides pratiques. Par exemple, les pratiques des linguistes posent la question de l'acquisition des contenus concernés ; en outre, les outils de traduction ou de production automatique de résumé qu'ils élaborent font souvent l'objet d'une exploitation commerciale, notamment avec Google. Il est à remarquer que l'un des buts principaux du projet de numérisation de masse des livres par Google était de pouvoir entreprendre du TDM et d'affiner ses outils de traduction grâce au corpus ainsi numérisé.

Une exception pour TDM, même à but non lucratif, ferait perdre tout contrôle aux éditeurs sur les contenus téléchargés par les chercheurs et toute garantie que ces derniers feront seulement du TDM. Elle engendrerait un transfert de valeur, ce qui **renverserait complètement les principes du droit d'auteur, d'autorisation préalable et de contrôle de l'exploitation commerciale**. Sur un plan pratique, la fouille de textes et de données nécessite souvent que l'éditeur réalise une copie de la base d'origine et mette en place un environnement technique spécifique, tel qu'une Interface de programmation (API) permettant de télécharger le contenu avant de l'explorer, ce qui n'est pas sans coûts, en particulier pour les petites maisons d'édition qui sont généralement des PME. Une exception ne serait d'aucune utilité pour gérer ces questions techniques.

Ces différents enjeux juridiques mais aussi économiques justifient donc de demander l'autorisation aux éditeurs, qui sont prêts à autoriser le TDM par contrat.

payer moins ou à avoir accès gratuitement aux œuvres de l'esprit. Ce faisant, ils les dévalorisent.

Ce débat pourrait ainsi mener à de nouvelles exceptions. Une telle réforme aurait pour conséquence d'impacter les modèles économiques des éditeurs et de réduire les rémunérations des ayants droit. Un tel affaiblissement du droit d'auteur ne pourrait que conduire à un recul de la diversité culturelle, de la qualité des contenus notamment pédagogiques, et au renforcement d'acteurs dominants sur Internet.

Le SNE et la FEE ont envoyé leur contribution. Ils ont ainsi mis en avant le lien entre le droit d'auteur et la liberté d'expression et le poids économique de notre secteur, qui dépend directement du maintien du caractère équilibré de ce régime. Les auteurs se sont également mobilisés, ainsi que les autres industries culturelles. 25 des 28 Etats membres

se sont prononcés contre une réouverture de la directive. La réponse de la France indique en particulier que « *Loi d'être l'ennemi de l'innovation, le droit d'auteur est le socle essentiel d'une des formes les plus essentielles de celle-ci, la création des œuvres de l'esprit. Or, le secteur culturel et créatif est à l'évidence une des cartes maîtresses de l'Europe dans la compétition mondiale et l'une des clés de son rayonnement et de son avenir* »

Les résultats de cette consultation compléteront ceux de la plateforme Licences pour l'Europe et les études commanditées par la Commission qui commencent à être publiées. Michel Barnier a annoncé la publication d'un Livre blanc proposant un bilan du droit d'auteur, une série d'orientations et des propositions concrètes en juin 2014.

// Catherine Blache

Débat sur les exceptions au droit d'auteur au niveau international

*L*e SNE est conscient que la pénurie d'ouvrages adaptés pour les personnes handicapées milite pour une meilleure circulation entre les organismes agréés au niveau national mais aussi entre des entités agréées (tiers de confiance), en particulier dans les pays de la francophonie. C'est pourquoi, aux côtés de l'Union Internationale des Editeurs (UIE), il soutient la ratification du Traité de Marrakech par la France et encourage les autres États à ratifier les Traités sur le droit d'auteur simultanément à la ratification de ce dernier traité.

Sous la pression des pays en voie de développement et des acteurs d'Internet, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) pourrait également imposer des exceptions au droit d'auteur en faveur des bibliothèques et des établissements d'enseignement. Les éditeurs appellent l'Union Européenne et en son sein la France à prendre des positions fortes sur le droit d'auteur au niveau international et à traiter les questions d'accès par les pays en voie de développement sous l'angle des politiques du développement.

I. UN TRAITÉ ET DES PROJETS CONCRETS SUR L'ACCÈS PAR LES PERSONNES HANDICAPÉES AUX ŒUVRES PROTÉGÉES

Le 27 juin 2013, l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) a adopté le traité de Marrakech sur l'accès par les personnes handicapées aux œuvres protégées. Pour la première fois, un texte impose aux Etats signataire de mettre en place une exception pour l'adaptation des œuvres protégées pour les besoins des personnes handicapés et la circulation transnationale des œuvres ainsi adaptées.

Il s'agit d'un texte spécifique, qui vise avant tout à permettre l'accès à des bénéficiaires spécifiquement définis, plutôt qu'à créer des exceptions, et qui se justifie par la carence

du marché dans ce domaine en attendant les offres de livres numériques accessibles. Il prévoit que les échanges transfrontaliers d'œuvres adaptées doivent passer par des « entités autorisées », ce qui maintient toute la pertinence des projets construits avec des intermédiaires de confiance, tels que TIGAR (Trusted Intermediary Global Accessible Ressources) sous l'égide de l'OMPI, et ETIN (European Trusted Intermediary Network) sous l'égide de l'Union Européenne. En effet, TIGAR constitue aujourd'hui le seul moyen pour les « intermédiaires de confiance » ou « entités autorisées » de chercher des œuvres adaptées ; ce projet va être pérennisé sous la forme d'une fondation disposant d'un modèle économique adapté.

Le Traité entrera en vigueur dès que vingt Etats l'auront ratifié, ce qui peut prendre plusieurs années. La plupart des

traités n'ont pas été ratifiés par tous les Etats membres de l'OMPI.

Dans la perspective de sa transposition en France à travers le projet de loi Création et Internet, le SNE a émis les recommandations suivantes :

- agréer des associations dites de 3^e niveau qui seraient en charge des échanges transfrontaliers ;
- prévoir l'intervention des intermédiaires de confiance pour tous les échanges transfrontaliers d'œuvres adaptées ;
- prendre en compte la disponibilité, dans le commerce ou via des conventions du type TIGAR ou ETIN, des œuvres accessibles avant d'appliquer l'exception au niveau national et transfrontalier ;
- prévoir une mention explicite du Test des Trois étapes de la Convention de Berne pour les échanges transfrontaliers¹ ;
- évaluer périodiquement l'impact du Traité afin de s'assurer que le système mis en place bénéficie bien aux personnes handicapées et qu'il n'a pas d'impact sur le marché.
- Et, plus généralement, encourager la coordination internationale des échanges transfrontaliers d'œuvres adaptées à travers des projets coopératifs et multilatéraux, en s'assurant de la compatibilité du régime français avec les projets tels que ETIN et TIGAR.

Au sein de l'OMPI, le dialogue avec les ayants droit et les handicapés visuels au sujet de la circulation transfrontalière des œuvres adaptées se poursuit. Il est réjouissant de constater que l'Union Mondiale des Aveugles et d'importantes associations ont récemment rejoint ces discussions. Cette plateforme désormais intitulée ABC (« Accessible Book Consortium »/ Consortium des Livres Accessibles) se concentre sur trois axes de travail :

1. Projet TIGAR/ABC :

- Participation de 24 intermédiaires de confiance et de 45 ayants droit (éditeurs, sociétés de gestion collective, associations d'auteurs).

- Recensement de 224513 titres déjà adaptés par 11 intermédiaires de confiance ayant partagé leur catalogue (Association Valentin Haüy/AVH pour la France).

2000 d'entre eux ont fait l'objet d'autorisation par les ayants droit pour leur circulation transfrontalière. Les éditeurs français et francophones sont les plus importants contributeurs au projet. Parmi ces 2000 titres, 1486 sont des titres d'éditeurs français adaptés par l'AVH en France, l'Association pour le Bien des Aveugles en Suisse ou le Canadian Institute for the Blind. Ainsi les éditeurs participant à TIGAR/ABC ont autorisé toutes les œuvres déjà adaptées par des associations (sauf les traductions) à être intégrées dans la base de données.

- Mise en place depuis mai 2014 d'une nouvelle procédure avec des demandes d'autorisation auprès d'éditeurs ne participant pas à TIGAR/ABC, mais en maintenant l'obligation pour les intermédiaires de confiance de signer le protocole d'accord TIGAR.
- Réflexion sur la mise en place des solutions de gestion collective afin d'accélérer les autorisations.
- Mise à l'étude de la circulation transfrontalière des fichiers sources.

2. Promotion et formation à l'édition « nativement accessible » :

- Soutien au développement d'un marché des contenus nativement accessibles, qui pourront éventuellement faire l'objet de prêt en bibliothèque, avec l'objectif de parvenir, en 3 à 4 ans, à offrir 90 % des œuvres constituées uniquement de textes en format « nativement accessible ».
- Promotion de l'ePUB 3.
- Identification des lacunes de la chaîne du livre pour mettre en place un marché pleinement accessible.
- Proposition d'une « charte de l'édition accessible » à signer par les éditeurs.

¹ Le test en trois étapes issu de la Convention de Berne ne tolère une exception au droit d'auteur et aux droits voisins que sous trois conditions :

- l'exception doit se limiter à un cas spécial ;
- elle ne doit pas porter atteinte à l'exploitation normale de l'œuvre ;
- elle ne doit pas causer de préjudice injustifié aux intérêts légitimes de l'ayant droit.

3. « Capacity Building » (Aide à la mise en place d'intermédiaires de confiance et formation des éditeurs et des administrations dans les pays en voie de développement)

- Objectif de contacter de nouveaux intermédiaires de confiance dans des pays en développement relevant de bassins linguistiques importants.

II. MENACES DE NOUVELLES EXCEPTIONS EN RÉPONSE À DES QUESTIONS DE DÉVELOPPEMENT

L'OMPI continue ses discussions sur les exceptions au droit d'auteur en abordant maintenant :

- les usages par les bibliothèques et archives, avec le danger que soit recommandé à l'Assemblée générale de l'OMPI en septembre 2014 la préparation d'un texte contraignant. Le projet actuel mentionne onze motifs d'exception au profit des bibliothèques publiques.

- les usages par les établissements d'enseignement, avec une proposition de texte pour l'Assemblée générale de septembre 2015. Le projet actuel mentionne vingt-quatre motifs d'exception et cite clairement parmi ses objectifs de permettre l'accès aux contenus pédagogiques « à des prix abordables ».

Ces textes risquent d'affaiblir les principes de base du droit d'auteur et d'imposer des exceptions bridant le marché alors qu'une intervention du droit international n'est pas nécessaire. Contrairement à la problématique de l'accès par les handicapés, on ne constate pas de carence du marché pour l'accès des établissements aux œuvres protégées. De plus, les éditeurs trouvent des solutions équilibrées aux problèmes qui leur sont posés, par exemple à travers la gestion collective. L'enjeu est donc stratégique pour l'édition, premier secteur culturel, mais aussi pour la qualité de notre système éducatif, liée au dynamisme de notre marché des contenus pédagogiques et scientifiques, et bien entendu pour la souveraineté de la France.

L'élargissement des exceptions au droit d'auteur rassemble un front hétéroclite de pays du Sud, recherchant une réponse juridique (limiter le droit d'auteur) à une question économique (abaisser le coût d'accès aux ressources culturelles). Ceux-ci

sont soutenus par des réseaux de bibliothèques et - indirectement- par des acteurs d'Internet tels Google. Ce dernier souhaite notamment étendre au-delà des Etats-Unis le concept du « fair use » qui lui a récemment permis de remporter une victoire contre les auteurs américains dont il a numérisé sans leur autorisation les livres et mis en ligne des extraits.

Alors que l'Union Européenne, et en son sein la France, était très isolée lors des débats précédents face au Brésil, leader sur ce dossier, il semblerait que les autres pays industrialisés, en particulier les Etats-Unis, le Japon, la Corée du Sud et la Russie aient aujourd'hui les mêmes intérêts à défendre que l'Europe. De même, les Etats européens disposent d'une palette de bonnes pratiques et une évolution dynamique dont la présentation et la promotion pourraient constituer le cœur des échanges : projets de numérisation de masse des œuvres indisponibles en France et en Allemagne, moissonnage d'Internet par les bibliothèques du dépôt légal, gestion collective des usages pédagogiques pour la reprographie et le numérique...

Face aux tentatives des pays du Sud pour obtenir gratuitement les contenus du Nord, l'Union Européenne et la France doivent prendre des positions fortes sur le droit d'auteur. Elles doivent rappeler l'importance de ce principe pour la diversité culturelle et faire en sorte d'aborder ces discussions sous l'angle des politiques du développement. Cette tendance politique risque non seulement de porter atteinte aux intérêts de la France, mais aussi d'être contre-productive en termes de développement des économies culturelles de ces pays. Si ces pays veulent encourager la croissance d'un secteur de l'édition local, ce ne sont pas de nouvelles exceptions au droit d'auteur qui vont y contribuer.

Les pouvoirs publics français et européens pourraient ainsi encourager activement leurs partenaires, en particulier au sein de la Francophonie, et les bailleurs de fonds tels que la Banque Mondiale, la Commission Européenne ou l'UNESCO à développer des programmes d'aides appropriés permettant réellement de mettre plus facilement à disposition des ouvrages dans les pays en développement, en coopération avec les éditeurs.

// Catherine Blache



ÉDITION PUBLIQUE ET PRIVÉE

La France a une forte tradition d'édition publique. La nécessité de préserver des conditions loyales de concurrence entre secteur public et édition privée et de ne pas déstabiliser le marché existant a conduit à la publication de circulaires successives et à la création du COEPIA, auquel participe le SNE. Plusieurs secteurs d'édition sont concernés par ces enjeux : scolaire et universitaire, juridique et fiscal, livre d'art (dont les acteurs publics représentent près de 20% du marché). La stratégie et les objectifs des acteurs publics demeurent souvent peu clairs, voire ambigus. Enfin, le mouvement en faveur de l'accès aux données publiques (« open data ») se heurte encore à de réelles réticences des administrations.

// Christine de Mazières

//21 Bilan du COEPIA et projet de livre blanc sur l'édition publique

//23 Rapport du médiateur de l'édition publique pour l'année 2012

//24 Numérique éducatif : des conditions de concurrence à clarifier entre édition publique et privée

//25 L'open data : une occasion d'améliorer les conditions d'accès aux données publiques

Bilan du COEPIA et projet de livre blanc sur l'édition publique

Le Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA), placé auprès du Premier ministre, exerce une fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil dans les domaines suivants :

- *L'édition publique et les publications administratives, quel que soit leur support ;*
- *L'information et le renseignement administratifs ;*
- *La mise à disposition des données publiques.*

Il veille à la bonne allocation des moyens et à la qualité du service rendu à l'usage. Il remet chaque année au Premier ministre un rapport sur l'activité des administrations de l'Etat en ces matières.

La participation active des éditeurs dans les groupes de travail mis en place au sein du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) a permis d'entamer une réelle politique de dialogue sur les réalités et enjeux de l'édition publique et de la valorisation des données publiques.

Le COEPIA a ainsi produit son premier rapport annuel 2012-2013, publié en décembre 2013 et intitulé « quelle information pour quel public ». Il s'agit d'un point d'étape avec un double enseignement :

- Le COEPIA est un lieu d'échanges et de conseils sur les grands enjeux communs aux éditeurs publics et privés : le numérique, la protection des données personnelles, les conditions d'ouverture des données publiques, le respect de la concurrence.

- Ces échanges et cette ouverture sont une condition absolument essentielle de la modernisation de l'action publique, de l'efficacité de l'édition publique, dans le respect des règles de mise à disposition des données publiques, y compris culturelles, et dans le respect du droit de la concurrence entre édition publique et édition privée.

Plusieurs observations issues du rapport intéressent particulièrement l'édition :

- « Le numérique est susceptible de modifier le rapport établi jusqu'ici entre édition publique et édition privée » ;

• Bilan de l'activité de l'administration en matière de publication :

o 60% des départements ministériels ont remis leur rapport annuel sur leur stratégie de publication, dont le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'éducation.

o Sept départements ministériels développent une véritable stratégie de publication (dont culture et éducation) et ont pour caractéristique essentielle de mettre la priorité sur le développement de la publication numérique.

Culture : pilotage centralisé pour définir l'opportunité de publier en considération de la lisibilité de l'offre éditoriale, la recherche de synergie, le respect de l'environnement par la promotion de publications dématérialisées, et l'innovation en s'appuyant sur de nouveaux formats de communication.

Education : la stratégie associe le SCEREN, le CNED, l'ONISEP et le CEREQ avec une priorité donnée aux publications numériques (imprimerie devient « subsidiaire »), l'investissement progressif des réseaux sociaux et le recours subsidiaire aux publications imprimées.

o La mutualisation (moyens techniques, humains, partage de ressources documentaires) et la rationalisation des moyens progressent. La Culture a réduit de près de 200 à 2 le nombre des sites internet rattachés au ministère ; l'Education cherche à développer un ensemble de sites, de contenus et de services en lignes.

o Le COEPIA pointe un certain nombre d'insuffisances dans l'activité d'édition publique :

- Complexité du pilotage des services et des opérateurs dans certains secteurs ;

- Manque de visibilité globale sur les activités de publication, surtout numériques ;

- S'agissant des coûts, les informations transmises quand elles le sont (rarement) sont loin de couvrir l'ensemble des activités de publication. Les méthodes d'évaluation du coût des activités de publication en sont à leur tout début. L'absence de coûts chiffrés internes fiables reste commune à l'ensemble des départements ministériels. L'évaluation doit devenir une priorité de la stratégie de publication. La méconnaissance des effectifs et des coûts constitue selon le COEPIA un handicap rédhibitoire : « tout reste à faire », alors que le COEPIA estime que les actions de publication à l'échelle de l'Etat sont vraisemblablement de l'ordre d'un milliard d'euros.

- A l'exception de l'IGN et de la RMN-GP qui ont indiqué disposer d'une comptabilité analytique, aucun rapport de stratégie ne mentionne l'avancement des travaux en la matière. Rappelons que la circulaire du 29 mars 2012 fait interdiction aux éditeurs institutionnels qui ne seraient pas dotés d'une comptabilité analytique au 1^{er} janvier 2014 de continuer à publier sur le marché concurrentiel. Le COEPIA indique qu'il sensibilisera de nouveau les acteurs concernés.

- Pas de gestion prévisionnelle des publications, ce qui inciterait à conclure que le pilotage des activités de publication, lorsqu'il se met en place, demeure fondé sur des objectifs à court terme ou le réexamen de l'existant. Peu de choses sont actuellement organisées au niveau éditorial pour favoriser une approche interministérielle en matière

de site internet, de collections communes de livres ou périodiques, etc.

- Pas de mesure de l'efficacité des publications numériques. Le seul nombre global de visiteurs est insuffisant pour une analyse par exemple des rubriques les plus consultées.

- Dispersion de la diffusion des publications numériques sur les différents sites ministériels.

- Bilan du Bulletin Officiel des Finances Publiques-impôts (BOFIP-impôts) : Le COEPIA pointe des difficultés en matière de mise à disposition rapide des données en vue de leur réutilisation par des tiers en précisant que la Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a progressivement amélioré le fonctionnement du système.

- Légifrance : qualité du service reconnue mais des interrogations subsistent quant à l'homogénéité et la cohérence entre certaines données juridiques diffusées sur l'Internet public.

- Le COEPIA a publié avec le support technique de la DILA un guide destiné à faciliter la décision de publier pour les administrations, dans lequel il est recommandé de mener une étude d'impact préalable (dégradation de valeur/d'emploi) sur le secteur marchand.

Le SNE a constaté une amélioration globale de la situation en termes de dialogue entre les éditeurs privés et les éditeurs publics : le COEPIA et son président, Michel Pinault ont contribué largement à cette amélioration.

Le SNE poursuivra ce dialogue avec le COEPIA et son nouveau président, Bernard Pêcheur, afin de lui rappeler notamment la nécessité de pouvoir disposer, dans le cadre de la politique de l'« open data », d'une prévisibilité dans la stratégie éditoriale des éditeurs publics et d'une stabilité dans la stratégie et les formats.

// Julien Chouraqui

RAPPORT DU MÉDIATEUR DE L'ÉDITION PUBLIQUE POUR L'ANNÉE 2012

La médiatrice de l'édition publique, Marianne Lévy- Rosenwald, a rendu son rapport pour l'année 2012, en décembre 2013

Quelques chiffres clés

70 éditeurs publics tous secteurs confondus, dont :

- 64 éditeurs de livres
- 1 éditeur de cartes
- 5 éditeurs de cartes et de livres

5 452 titres publiés, dont :

- 2 866 livres
- 2 586 cartes

10,3 millions d'exemplaires produits, dont :

- 5,9 millions de livres
- 4,4 millions de cartes

6,1 millions d'exemplaires vendus, dont :

- 3,3 millions de livres
- 2,8 millions de cartes

44,5 millions d'euros de chiffre d'affaires, dont :

- 31,6 millions d'euros pour le livre
- 12,9 millions d'euros pour les cartes

Tirage moyen : 1 888 exemplaires

- 2 057 exemplaires pour le livre
- 1 700 exemplaires pour les cartes

1 466 emplois liés à l'ensemble de la chaîne éditoriale

47 197 titres disponibles au catalogue, dont :

- 38 078 livres
- 9 119 cartes

Rapportée à l'ensemble de l'édition française, l'édition publique représente :

- 6 % du nombre de titres publiés
- 1,6 % du nombre d'exemplaires produits
- 1,4 % du nombre d'exemplaires vendus
- 1,7 % du chiffre d'affaires du secteur

Focus sur le secteur droit

Deux éditeurs publics : la Direction des Journaux officiels (93,5 % de la production et 95,4 % du Chiffre d'affaires du secteur de l'édition

publique juridique) et l'Insee.

Légère progression du nombre de titres produits sur la période 2010-2012 (90 en 2010 à 107 en 2012).

Diminution du nombre d'exemplaires depuis 2010 : -38 % (128 270 en 2010 et 93 070 en 2012).

Baisse régulière du chiffre d'affaires : -21 % en 2012 par rapport à 2010 (de 1 096 902 € à 863 485 €)

En revanche le chiffre d'affaires par exemplaire vendu progresse de 27 % sur la période passant de 9 à 11,5.

Focus sur le secteur de l'art

12 éditeurs publics, chacun étant le plus souvent directement rattaché à un musée ou à un lieu d'exposition.

64 % des titres publiés par les éditeurs d'art sont des nouveautés (274 nouveaux titres en 2012).

Néanmoins, le catalogue des éditeurs d'art publics se caractérise par la présence d'un fonds important (près de 4 500 titres) dont la réimpression constitue plus d'un tiers de leur activité (153 réimpressions d'ouvrages de fonds sur 427 titres publiés en 2012).

La production des éditeurs d'art, en titres, est en augmentation légère (4,4 %) sur la période mais en baisse en ce qui concerne le volume d'exemplaires produits (-4,4%).

Depuis 2010, le chiffre d'affaires du secteur art a légèrement baissé (-1,86 % sur les trois ans). Cependant, avec près de 15,5 millions d'euros, les éditeurs d'art représentent à eux seuls 48,6 % du chiffre d'affaires de l'édition publique de livres, 34,5 % du chiffre d'affaires de l'édition publique dans son ensemble (cartes et livres) et 18 % du chiffre d'affaires de l'édition française de livres d'art.

Les éditeurs d'art publics ont régulièrement recours à la coédition : le secteur totalise en effet à lui seul 45,7 % des titres coédités en 2012. Lorsqu'ils

ont recours à la coédition, les éditeurs publics du secteur art s'associent dans près de 72 % des cas avec un éditeur privé.

Le chiffre d'affaires réalisé par la vente d'ouvrages coédités représente près de 25 % de leur chiffre d'affaires global.

La commercialisation des ouvrages publiés par les éditeurs d'art passe principalement par deux canaux de distribution : près de 53 % d'entre eux sont vendus à l'intérieur des 148 points de ventes dont disposent ces éditeurs ; l'autre moitié (près de 43 %) de ces ouvrages est principalement vendue par des canaux de distribution externes, hors VPC et ventes en ligne.

Mise en œuvre des instruments de gestion – tous secteurs éditoriaux confondus

- Le compte d'exploitation prévisionnel est encore sous utilisé par les éditeurs publics (54 % d'entre eux déclarent ne pas en disposer)

- Comptabilité analytique : 54 % des éditeurs ayant répondu à l'enquête de la médiatrice déclarent disposer d'une comptabilité analytique mais :

- o les salaires ne sont valorisés dans les coûts que pour 53 % des éditeurs publics.

- o Les frais de promotion des ouvrages sont valorisés par 47 % des éditeurs publics.

- o Les autres charges indirectes sont valorisées par 38,5 % des éditeurs publics.

- o Le coût de revient unitaire des ouvrages est calculé dans 41 % des cas sur la base des coûts d'édition, de fabrication et des droits d'auteurs.

- En 2011, 61 % des éditeurs établissent des fiches produit (détaille l'intégralité des coûts de production afin de déterminer le prix de revient unitaire). Parmi eux, 85 % le font pour chacun des titres de leur catalogue.

// Julien Chouraqui

Numérique éducatif : des conditions de concurrence à clarifier entre édition publique et privée

LE NUMÉRIQUE SCOLAIRE

Si les éditeurs scolaires se réjouissent de la dynamique insufflée par la volonté du Ministère de l'Éducation nationale de « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique » et par le plan e-Éducation du ministère du Redressement productif, ils s'interrogent toutefois sur l'accroissement de la production de ressources numériques publiques et sur ses frontières de plus en plus floues avec l'offre concurrentielle.

En effet, à l'occasion de la Refondation de l'école, six offres de contenus éducatifs ont été déployées par le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2013.

Parmi celles-ci, deux offres de contenus pour l'école primaire « **Les Fondamentaux** » et « **English for Schools** » et deux offres de contenus et de services pour le 1^{er} et le 2nd degré « **Eduthèque** » et « **Prep'exam** » proposent des ressources numériques pédagogiques gratuites pour la classe et pour les élèves, directement concurrentielles des ressources des éditeurs.

Ainsi, le cas de « **Prep'exam** », accès en ligne aux sujets et éléments de correction du brevet et du baccalauréat des trois dernières années « pour permettre une meilleure préparation des candidats aux examens » pose la question d'une concurrence frontale d'une offre publique gratuite - alors même qu'il n'y a pas de carence du marché - avec les offres parascolaires des éditeurs privés. Il en est de même avec « **English for Schools** » (offre publique de ressources publiées par le CNED et subventionnée spécifiquement à hauteur de 2,2 M€) qui est une offre de contenus également positionnée sur un secteur où il n'y a pas de carence d'offres de l'édition privée.

L'imminence du plan e-Éducation qui vise à favoriser le développement d'une filière éducative numérique française doit inciter à lever rapidement les ambiguïtés susceptibles de fausser la concurrence entre édition publique et édition privée à l'ère du numérique. Clarifier ces conditions de concurrence vis-à-vis du numérique sera un facteur déterminant du succès du plan e-Education.

Cette clarification permettra l'émergence de nouvelles offres et de nouveaux modèles économiques, à même d'accompagner l'essor d'une filière industrielle du numérique éducatif française, susceptible de rivaliser en France et à l'international avec les acteurs déjà puissants de ce secteur. Au delà de l'enjeu économique, il s'agit de préserver des spécificités éducatives françaises et de maintenir la créativité et la diversité des ressources éducatives numériques.

LE NUMÉRIQUE À L'UNIVERSITÉ

Depuis la rentrée 2013, les éditeurs universitaires s'intéressent au projet de la plateforme de « Massive Open Online Courses/ MOOCs », intitulée « France Université Numérique/ FUN » et piloté par le Cabinet de la Minsitre Geneviève Fioraso. Dans le cadre des Investissements d'avenir, un budget de 2 millions € sera alloués aux acteurs de la production de contenus et de la formation (y compris continue) pour des projets de cours en ligne. Or d'un côté les objectifs demeurent peu clairs puisque l'autofinancement des modèles paraît compromis face aux manques actuels de budget des bibliothèques universitaires, et d'un autre côté on sent une volonté d'accélérer le mouvement des MOOCs. Les éditeurs réitèrent leur souhait de collaborer à des expérimentations avec des universités spécifiques.

// Catherine Blache

// Pascale Gélébart

Open Access

Le groupe Universitaire suit très activement le dossier de l'« open access », en particulier à travers la participation de ses adhérents au groupe de travail sur le libre accès du Groupement français des industries de l'information (GFII). Depuis 2011, la plateforme Héloïse (<http://heloise.ccsd.cnrs.fr/>), permet de mieux communiquer auprès des chercheurs sur les autorisations en matière de dépôt. Elle résulte d'un partenariat entre le Centre pour la communication scientifique directe (CCSD), une unité du CNRS dédiée à la réalisation d'archives ouvertes, le Syndicat de la presse culturelle et scientifique (SPCS) et le SNE, qui a été reconduit jusqu'en juillet 2015.

Le 17 juillet 2012, la Commission européenne a émis une recommandation aux États-membres, les incitant à contribuer à un accès libre au bout de 6 mois pour l'édition Scientifique, Technique et Médicale (STM) et de 12 mois pour les Sciences Humaines et Sociales (SHS). Avec le SPCS, le groupe Universitaire appelle à la concertation avec les pouvoirs publics français sur les modalités d'application de cette recommandation et observe les développements en la matière à l'étranger. Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche envisagerait un embargo de 6 à 12 mois pour le STM et a commandité une étude sur l'impact des embargos en SHS.

// Catherine Blache

L'open data : une occasion d'améliorer les conditions d'accès aux données publiques

Le 26 juin 2013 a été adoptée la nouvelle directive 2013/37/UE sur la réutilisation des données du secteur public visant à réviser la directive du 17 novembre 2003 (directive n°2003/98/CE).

La directive étend le principe de réutilisation des données publiques aux institutions culturelles (bibliothèques, musées, archives), clarifie les principes généraux de tarification (principe général de prise en compte du coût marginal de reproduction et de diffusion) en intégrant certaines spécificités pour les redevances fixées par les institutions culturelles.

Elle devra être transposée d'ici deux ans après sa publication au Journal Officiel de l'Union Européenne.

La transposition se fera sous la responsabilité des services du Premier ministre, et en particulier d'Etalab.

Le SNE, après avoir rencontré en janvier Henri Verdier, directeur d'Etalab et après concertation en groupe de travail intersectoriel (groupe droit, commission illustration, groupe art, groupe enseignement) a formulé des propositions d'améliorations sur l'accès aux données :

- Pour l'accès aux données publiques, en particulier les données publiques culturelles, l'esprit de la directive consiste pour les Etats membres à supprimer les restrictions d'accès. Or on constate des cas de monopoles d'institutions culturelles sur les images et reproductions d'œuvres du domaine public. Les éditeurs proposent que soit organisé l'**accès direct, physique et in situ à la donnée culturelle** lorsqu'elle appartient au domaine public, afin de garantir, pour leurs publications concernées, la qualité de

l'œuvre à reproduire, telle qu'elle est exposée au public dans les musées par exemple.

- **Respect des principes généraux d'égalité et de non-discrimination** : toute différenciation tarifaire doit être justifiée par des différences de situation précises et objectives.

- Dans le cas où des données concurrentes sont produites par des opérateurs privés, l'Administration doit veiller à **ne pas déstabiliser le marché existant**, en pratiquant des tarifs trop faibles au regard de produits substituables proposés par la concurrence.

Le SNE a demandé que les frais occasionnés par la mise à disposition soient évalués et exprimés en transparence au moyen d'une comptabilité analytique.

- Dans l'hypothèse d'une évolution du statut de l'agent public auteur, la mise en place d'un droit d'exclusivité ou le renforcement d'un droit de préférence par l'Etat pour l'exploitation commerciale de l'œuvre d'un agent public pourrait nuire à la diffusion de la connaissance via l'éditeur, qui contribue à l'économie française.

Le SNE poursuivra ses échanges avec Etalab jusqu'à la transposition dans la loi française de la directive. Les éditeurs rappelleront que l'information émanant du secteur public représente une matière première importante pour de nouveaux services et constitue une source de développement économique essentielle. Les administrations, malgré de réelles réticences, devront promouvoir et encourager la réutilisation de l'information qu'elles mettent à disposition des entreprises et du public.

// Julien Chouraqui



LA PROMOTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE

//27 La lecture à l'ère d'Internet : soyons volontaristes

//29 Le Salon du livre de Paris : un salon grand public ...

//31 ... et un salon professionnel

//32 La promotion de l'adaptation audiovisuelle par la SCELFF

//33 La Bande dessinée et ses rendez-vous incontournables en
2013-2014

//34 Les petits champions de la lecture

//36 La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action
du groupe jeunesse

//37 La promotion du livre d'art et du beau livre

//38 Promouvoir les sciences

//39 L'Union Internationale des Editeurs : droit d'auteur et défense
de la liberté de publier

La lecture à l'ère d'Internet : soyons volontaristes

Pourquoi avoir lancé, début 2014, une enquête sur les Français et la lecture ? Pour une raison simple : nous vivons une rupture de civilisation, où l'homme contemporain, ultra-connecté, est de plus en plus absorbé par un monde d'écrans, d'images et d'écrits fragmentaires, et où il a de moins en moins de temps à consacrer à la lecture de livres.

En même temps, face à ce flux continu d'informations et d'opinions disparates, le livre représente encore un point d'ancrage et un facteur de confiance. Face au bruit assourdissant de la Toile, le livre nous offre ce moment de silence, de solitude et d'intériorité, qui fait figure désormais de luxe.

Selon la philosophe Myriam Revault d'Allonnes, « lorsqu'on se met à lire, on se débranche du monde extérieur. Or, l'homme contemporain n'aime pas se sentir ainsi déconnecté. J'entends déplorer fréquemment que les élèves ne lisent plus. Ou, plus souvent encore, qu'ils ne savent plus lire un livre du début à la fin, et se satisfont de fragments. Mais la lecture fragmentée n'est pas liée simplement à l'existence autour de nous des écrans qui nous sollicitent en permanence. Elle s'explique plus profondément par le rapport qu'entretient l'individu contemporain avec le temps – ce qu'on appelle le "présentisme", à savoir la prégnance de l'instant, de l'immédiateté, l'appréhension du temps comme une succession de moments au détriment de la prise en compte de la durée, de l'existence du passé et de l'avenir. Cette incapacité à envisager la longue durée affecte fatalement la pratique de la lecture, qui est à la fois de l'ordre de la mémoire et du projet. »

A l'occasion du Salon du Livre 2014, le SNE, en partenariat avec le CNL, a commandé à IPSOS une étude visant à la fois à vérifier l'état des pratiques de lecture en France et à mesurer l'attachement des Français au livre.

LA LECTURE, UNE PRATIQUE ENCORE LARGEMENT PARTAGÉE

70% des Français sont lecteurs de livres et ont lu au moins un livre dans l'année en 2013 (-5 points par

rapport à 2010). Ils lisent en moyenne 15 livres par an, contre 16 en 2010. Les jeunes (moins de 35 ans) sont toujours la tranche d'âge qui lit le plus pour le loisir (hors contrainte scolaire ou professionnelle) ; néanmoins, ils lisent moins qu'auparavant.

Les Français lisent de façon variée : quatre genres différents de livres sont cités en moyenne. Les genres préférés varient selon les sexes et les tranches d'âge. Ainsi, la littérature contemporaine figure parmi les genres les plus lus par les femmes ; les jeunes lisent davantage de classiques et de science-fiction.

Apprendre et se divertir sont les deux principales motivations des lecteurs, à égalité. Chez les grands lecteurs, l'ouverture au monde (diversité de points de vue) est particulièrement recherchée.

UN FORT ATTACHEMENT AU LIVRE

L'attachement des Français au livre demeure très fort. Le livre, synonyme de pérennité et de transmission, reste un pilier de notre culture. L'originalité de l'étude est d'avoir posé des questions sur le rapport intime des Français au livre : les résultats sont un véritable plébiscite. La lecture et ses valeurs font l'objet d'une adhésion rarement observée : 96% des lecteurs pensent qu'il faut lire des livres aux enfants pour leur donner le goût de lire, 95% que le livre est une source essentielle de connaissance, 94% qu'un livre peut marquer profondément, 85% qu'il est essentiel de posséder des livres. Très largement, à 84%, les lecteurs ne peuvent pas imaginer un monde sans livres.

Le livre apparaît comme le support qui inspire le plus confiance, largement en tête devant la télévision, la presse ou internet : cela témoigne du prestige attaché au livre, de la qualité reconnue aux contenus édités. Les lecteurs font plus facilement confiance aux contenus des livres (40%) qu'à la presse quotidienne (16%), à la télévision (16%), à Internet (7%), à la radio (6%), à la presse magazine (3%). Ils ont six fois plus confiance dans un livre qu'en Internet. Les non-lecteurs font davantage confiance aux contenus télévisuels, mais le livre apparaît toutefois en troisième position.

LE PRINCIPAL FREIN À LA LECTURE : LE MANQUE DE TEMPS

Un lecteur sur deux aimerait lire davantage. La principale raison de ne pas lire davantage est le manque de temps disponible pour 73 % de ceux qui aimeraient lire davantage. C'est également un frein pour 58% de l'ensemble des lecteurs. Chez les non-lecteurs, le manque d'intérêt (« je n'aime pas tellement ça ») est la principale raison de ne pas lire; mais le manque de temps arrive en deuxième position (38 %). Seuls 5 % des non-lecteurs estiment que le livre est trop cher. Ni le prix, ni l'accès au livre ne sont considérés comme des freins à la lecture, chez les lecteurs comme les non-lecteurs.

CULTURE DU LIVRE, CULTURE DES ÉCRANS : LA NÉCESSAIRE COMPLÉMENTARITÉ

Selon l'étude de référence d'Olivier Donnat, *Pratiques culturelles des Français*, le volume global de temps consacré aux écrans (télévision, ordinateur, smartphone, tablette) est de 31 heures par semaine. L'avis de l'Académie des Sciences, *L'enfant et les écrans*, (Jean-François Bach, Olivier Houdé, Pierre Léna, Serge Tisseron, Le Pommier, 2013) est sans équivoque : il est essentiel d'alterner les pratiques, entre culture du livre et culture des écrans, qui sont complémentaires. Cette alternance amplifie les bénéfices de l'une et de l'autre.

Du point de vue cognitif, le livre a en effet des vertus spécifiques : développement de la pensée linéaire, organisée autour de relations de temporalité et de causalité, de la narrativité construite sur une logique de succession; développement de la mémoire événementielle, c'est-à-dire de long terme. Le livre est ancré dans le temps et développe cet ancrage, il favorise l'attention, la pensée d'une tâche unique qui doit être menée à son terme, et réalisée le mieux possible, dans un idéal de perfection. La culture du

livre aide à prendre du recul, à développer un sens critique individuel.

LUTTER CONTRE LA FRACTURE DE LA LECTURE EN DONNANT LE GOÛT DE LA LECTURE

Selon l'enquête PISA 2012, la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE en matière de compréhension de l'écrit. Cependant, les écarts se sont creusés en France : la part des élèves ayant de grandes difficultés à lire passe de 15 % à 19 % entre 2000 et 2012, à l'inverse de la moyenne des pays de l'OCDE. Or, la difficulté à lire emporte inévitablement d'autres contre-performances, scolaires et professionnelles.

Cette « fracture de la lecture » doit être combattue par des politiques volontaristes en faveur de la lecture. Il n'y a pas de fatalité. Ainsi, sur les 64 pays comparés par l'étude PISA, 32 ont amélioré leur performance en compréhension de l'écrit en 2012.

La lecture doit être une priorité, une grande cause nationale. Les pouvoirs publics doivent faire du livre à l'école une priorité nationale. En particulier pour les 30 % d'enfants dont les parents ne lisent pas, il est essentiel que l'école puisse les familiariser avec le livre. Or, les budgets de manuels scolaires ont diminué de 55 % de 2013 à 2014. Le budget de manuels scolaires des écoles primaires est plus faible en France (13,5€ par élève et par an) qu'en Allemagne (31€), en Finlande (80€) ou en Espagne (111€).

Parce qu'il est essentiel de donner le goût de lire aux enfants, en particulier à ceux qui ne sont pas familiers des livres, le SNE a lancé en 2012, en partenariat avec le ministère de l'éducation nationale, un grand jeu de lecture à voix haute, les Petits champions de la lecture. Plus de 15 000 enfants en classe de CM2 participent chaque année, partout en France.

// Christine de Mazières



→ Consultez l'intégralité de l'étude « Les Français et la lecture » sur le site internet du SNE : http://www.sne.fr/img/pdf/SNE/Presentation-SNE-IPSOS-Les%20français-et-la-lecture_2014-03-14.pdf

Conférence « La lecture un perpétuel combat ? » lors du Salon du livre de Paris
Avec : Vincent Cuvellier (auteur), Sylvie Garcia (éditions du Rouergue),
Jean-Marie Ozanne (Folie d'encre), Christine de Mazières (SNE)
et Claude de Saint Vincent (Média participations)
©SNE

Le Salon du livre de Paris : un salon grand public ...

Le Salon du Livre de Paris a été créé par le SNE en 1981, l'année aussi de la loi sur le prix unique du livre. Les éditeurs ont voulu concevoir un salon indépendant. Il ne reçoit aucune subvention de fonctionnement. Le Salon du livre est financé essentiellement par la vente de stands et par des partenariats. Les entrées ne représentent qu'une très faible part des recettes ; en effet, plus de 80% des visiteurs entrent gratuitement au Salon, qu'il s'agisse d'enfants, d'étudiants ou de professionnels. Un salon accessible et populaire est en effet un choix fondamental de la part des éditeurs. Le SNE étant une association, il confie la gestion commerciale du Salon à un organisateur spécialisé pour une durée de quatre ans après mise en concurrence : Reed a été récemment renouvelé.

Le Salon du Livre est original à plus d'un titre : salon indépendant, il rassemble 1200 éditeurs venus de la France entière et de cinquante pays ; il couvre tous les secteurs d'édition, de la littérature au manga en passant par le livre d'art et le livre de cuisine ; il s'adresse à tous les publics, familles, scolaires, petits ou grands lecteurs, professionnels du monde entier. En trente-quatre éditions, de 1981 à 2014, le Salon du Livre a réussi à toucher un public toujours plus large et diversifié, pour célébrer le livre et la lecture.

Le SNE est fier de cette réussite, qui apporte aux auteurs et aux éditeurs une médiatisation hors du commun (c'est le salon grand public aux plus fortes retombées médiatiques) et une exceptionnelle plateforme professionnelle (rencontres de l'interprofession) et de lobbying (inauguration par des chefs d'Etat ou de gouvernement, visite de commissaires européens, parlementaires, etc.).

Christine de Mazières

LE RAYONNEMENT DU SALON DU LIVRE

Les visiteurs : Avec 198 000 visiteurs, un chiffre en légère augmentation, la popularité du Salon ne se dément pas. Les jeunes y sont très présents : 46 840 jeunes, dont 28 940 enfants en groupes scolaires ont visité le Salon en 2014.

La communication : Le Salon du livre fait rayonner le livre et l'édition au-delà de la Porte de Versailles et des quatre jours de l'événement : **la couverture médiatique s'est encore renforcée en 2014.** Ce sont au total plus de 26,5 heures d'antenne en télévision (+9h) et radio (+17h) qui sont consacrées au livre et à l'édition à l'occasion du Salon du livre. La presse a également largement relayé l'événement avec 586 articles.

Les grands supports de presse ont augmenté le nombre de pages consacrées au Salon grâce à des dossiers traitant en profondeur de :

- L' Argentine (179 articles)
- Shanghai, ville invitée (73 articles)
- Jeunesse, BD, manga (55 articles)
- Le livre qui a changé ma vie (Aujourd'hui en France, Direct Matin, Version Fémina)
- Les lettres au féminin
- Le Square culinaire

- Les nouvelles maisons d'édition et portraits d'éditeurs (Le Monde, Marianne, L'humanité...)

Le Salon du livre bénéficie de 90 partenaires médias dont France Télévisions et Radio France, qui a réalisé 50 heures d'émission en direct du Salon.

Un salon de plus en plus digital : outre son site internet, www.salondulivreparis.com, le Salon du livre anime toute l'année une communauté de 24 000 fans sur Facebook et compte 10 000 abonnés sur Twitter.

UNE PLATEFORME DE DÉBATS ET DE RENCONTRES POLITIQUES D'ENVERGURE NATIONALE ET INTERNATIONALE

Le Salon du livre de Paris 2014 a été inauguré le jeudi 20 mars par Jean-Marc Ayrault, alors Premier ministre, et par Cristina Kirchner, présidente de l'Argentine qui était, cette année, le pays invité d'honneur. Le Salon du livre a accueilli, à deux reprises, la ministre de la Culture et de la Communication, ainsi que de nombreux ministres et responsables politiques: Bernard Cazeneuve, Pierre Moscovici, Christiane Taubira, Valérie Pécresse, Anne Hidalgo, Nathalie Kosciusko Morizet, Bertrand Delanoë, Jean-Paul Huchon, etc.

Le Salon du livre devient un rendez-vous européen important : après Neelie Kroes en 2013, Michel Barnier, commissaire européen au Marché intérieur, a participé devant une salle comble au débat européen «L'Europe et le livre», avec Jacques Toubon (ancien Ministre de la Culture et député européen, Ambassadeur de la France pour un taux de TVA réduit sur le livre numérique), René Strien (éditeur allemand, anciennement Aufbau), Karine Tuil (auteur) et Vincent Montagne. Michel Barnier était accompagné de Kerstin Jorna (Directrice de la DG Propriété intellectuelle) et Gaetane Ricard Nihoul, Chef de la Représentation permanente de la Commission européenne à Paris. Michel Magnier, Directeur de la DG Education et Culture à la Commission européenne, intervenait en ouverture des Assises du livre numérique. Plusieurs députés européens ont visité le Salon du livre à l'invitation du SNE.



LA LECTURE, UN PERPÉTUEL COMBAT ? UN SALON DU LIVRE ENGAGÉ

L'axe de communication « **Le livre qui a changé ma vie** » a permis de relayer des messages très positifs sur le livre et d'organiser une mobilisation en faveur de la lecture. Un tumblr a donné la parole aux lecteurs, pendant que sur le Salon, de nombreuses personnalités sont venues témoigner de l'importance du livre et de la lecture dans le parcours d'une vie. Salon et SNE ont relayé les interrogations portées par l'enquête conduite par le SNE, en partenariat avec le CNL, sur les Français et la lecture (voir p.27), grâce à un débat organisé sur la Grande Scène. Désaffection pour la lecture, crise économique, remise en cause de la liberté de créer, les défis pour le livre, ses éditeurs et ses lecteurs, ont été abordés par Sylvie Gracia (Editions du Rouergue), Vincent Cuvellier (Gallimard jeunesse), Christine de Mazières (SNE), Claude de Saint Vincent (Médias participations), avec le relai de Jean-Marie Ozanne (Folies d'encre).

// Sabine Le Stum

Conférence sur l'Europe et le livre, avec de gauche à droite : René Strien, Vincent Montagne, Michel Barnier, Jacques Toubon et Karine Tuil © DR

UN SALON REPRÉSENTATIF DE LA DIVERSITÉ DE L'ÉDITION : LES INITIATIVES DES GROUPES DU SNE

Les livres d'Art et beaux livres

Editeurs privés, publics et institutions poursuivent leur mission collective de démocratisation du livre d'art et du beau livre en renouvelant leur présence au Salon du livre de Paris. Le groupe Art et Beaux Livres était représenté au sein d'un comptoir collectif au cœur d'Art Square. Fort d'un succès renouvelé chaque année, de nombreux artistes ont proposé des démonstrations artistiques sur la presse lithographique des éditions Anthèse.



Démonstrations artistiques sur la presse lithographique © SNE

Comment fait-on une bande dessinée ?

Autour d'une discussion libre entre des éditeurs et auteurs, Vincent Petit (Casterman), Christine Cam (Casterman), Antoine Maurel (Le Lombard), Derib et Claire Fauvel (auteurs), ont dressé un portrait des étapes de la création d'une bande dessinée. Agrémenté d'anecdotes personnelles, de présentation de planches d'auteurs et de la réalisation en direct de dessins sur tablette numérique par Claire Fauvel, cet échange a séduit le public d'adolescents curieux venu assister à la conférence.

Les livres jeunesse

Le groupe Jeunesse proposait à l'occasion du Salon du livre la troisième édition de l'animation « Dessine-moi un mouton... ». Le public est venu en nombre, cette année encore, devant la grande scène pour ce superbe dialogue illustré de Philippe Matter et Jean-Philippe Chabot, animé par Philippe-Jean Cattinchi.

Sur la petite scène, les « nouvelles lectures pour grands ados » ont captivé les classes et prescripteurs venus écouter Fabrice Colin, Erik L'Homme, Taï-Marc Le Thanh et Hervé Jubert dans une table-ronde animée par Héléne Wadowski.



Duel d'illustration en direct, avec Philippe Matter et Jean-Philippe Chabot ©Marcos Poidebard

Les livres de sciences

Les chauves-souris ont-elles peur de la lumière ? Le taureau a-t-il vraiment peur du rouge ? Pourquoi mon pull rétrécit au lavage ? Le vert est-il une couleur sexy ?

Les éditeurs du groupe Sciences pour tous ont organisé pour la quatrième année près de trente rencontres grand public dans un espace dédié aux sciences. Grâce au soutien de la Sofia, de nombreux auteurs de sciences sont venus raconter leurs livres et leurs recherches, expériences à la clef et répondre aux questions de chacun dans cet espace central du Salon du livre.



Intervention de Christophe Galfard sur l'espace Sciences pour tous © SNE

Les livres religieux

En mars 2014, le stand commun des éditeurs religieux (six cette année) a tenu ses promesses par la variété de ses propositions et le maintien du chiffre d'affaires par éditeur par rapport aux cinq années précédentes. Après six ans d'existence, l'espace est désormais bien identifié par un public qui revient avec régularité.

Le débat sur la Scène des auteurs : « Fin de vie. Euthanasie. Accompagnement des mourants et soins palliatifs », avec Didier Sicard, Noëlle Châtelet, Tugdual Derville, Marie de Hennezel et animé par Marine Lamoureux (La Croix), a rencontré un large public dans un climat de grand respect mutuel entre les protagonistes du débat.

... et un salon professionnel

Le Salon du livre rassemble 1 200 exposants sur 500 stands. Il est le seul salon en France à rassembler une telle diversité d'éditeurs, en particulier grâce à la présence des régions. En 2014, 17 régions représentaient 307 petites maisons d'édition. Le Salon du livre de Paris tient à rester accessible : c'est l'objectif de la formule « coup de pouce » qui a représenté 58 stands en 2013, et 83 stands en 2014.

Le Salon a accueilli en mars 30 890 professionnels dont 3 500 bibliothécaires et 1 990 libraires et acheteurs du livre. 4 600 auteurs et 1850 journalistes étaient également présents.

Les rencontres et rendez-vous interprofessionnels qui se tiennent à l'occasion du Salon sont chaque année un rendez-vous incontournable de la chaîne du livre. Le Salon du livre soutient cette activité professionnelle grâce à ses plateformes de rencontres.

DES PLATEFORMES AU SERVICE DE LA CHAÎNE DU LIVRE

- Les 12^e Assises du livre numérique, organisées par le SNE (voir p.33) : 500 participants
- Les rencontres audiovisuelles, organisées par la Scelf, rassemblent 80 éditeurs et 220 producteurs audiovisuels.
- Les avant-premières éditeurs/libraires, organisées depuis 2012 par le Salon, permettent à 15 éditeurs d'établir un contact privilégié avec 200 libraires.
- Les rencontres professionnelles du CNL : un programme très riche, en 2014 particulièrement orienté sur les enjeux des bibliothèques.

Et plus de 200 rencontres professionnelles, démonstrations, ateliers, organisés par les professionnels au Salon.

LES CONFÉRENCES PROFESSIONNELLES ORGANISÉES PAR LE SNE

En amont du Salon du livre, la Commission internationale organise un « Get-together » qui rassemble plus de 200 professionnels étrangers et français, spécialisés dans la cession de droit. Cet événement convivial s'est tenu, en 2014, au 27, rue Jacob (siège des éditions Les Arènes).

Comme chaque année, le SNE veille à organiser des conférences à destination des professionnels :

- **Ça marche ! tour d'horizon des idées et pratiques innovantes pour le livre.** Auteurs, libraires ou éditeurs, huit intervenants ont présenté des projets innovants et qui ont fait leurs preuves, afin d'inspirer les professionnels à l'aide d'exemples concrets.

Les éditeurs des groupes Sciences pour tous et Universitaire ont également organisé des conférences professionnelles. Deux tables-ronde ont ainsi été organisées sur l'espace Sciences pour tous autour des sujets : **Peut-on faire un livre de sciences pour la jeunesse ?** et **Les livres de sciences en bibliothèque et librairie.** Sur le nouvel espace Savoirs et Connaissances, les éditeurs du groupe Universitaire ont tenu deux conférences : **Les mutations de l'édition en sciences humaines et sociales : que faire ?** et **Quelle offre numérique de revues et d'ouvrages universitaires francophones pour les bibliothèques universitaires ?**

Enfin, le SNE est intervenu lors de différentes conférences organisées par le BIEF. La Commission Internationale a présenté un panorama de l'édition française à l'importante délégation de chargés du livre en poste à l'étranger, rassemblée par l'Institut français à l'occasion du Salon.

UNE INTERNATIONALISATION RAPIDE

Malgré un contexte économique national contraint, le Salon du livre de Paris maintient son offre, sa surface d'exposition (40 000 m², stable depuis 2008) et son activité grâce à une internationalisation croissante. 45 pays étaient représentés en 2014 (25 en 2009).

Le programme professionnel reflète cette internationalisation avec de nombreuses rencontres favorisant les échanges internationaux, parmi lesquelles :

- L'organisation, en partenariat avec le BIEF, d'une rencontre professionnelle « 5+5 » entre éditeurs français et éditeurs de Shanghai.
- Les fellowships du BIEF, depuis 2011 : 20 éditeurs internationaux en devenir visitent le Salon du livre et multiplient les contacts.
- En amont du Salon du livre, un séminaire professionnel de deux jours, organisé par le BIEF, rassemble les éditeurs français et les éditeurs du pays invité d'honneur.
- Le Centre de droits

// Sabine Le Stum

La promotion de l'adaptation audiovisuelle par la SCELf, Société Civile des Editeurs de Langue Française

La SCELf s'est attachée à développer la promotion de l'adaptation audiovisuelle au travers de plusieurs événements, deux événements dont elle est à l'initiative et deux partenariats avec deux festivals.

LE SALON DU LIVRE

La SCELf organise depuis 2009, dans le cadre du Salon du Livre, des Rencontres Professionnelles réunissant éditeurs de langue française et producteurs audiovisuels (télévision et cinéma). Ces Rencontres permettent aux producteurs de découvrir le catalogue littéraire français au cours de rendez-vous bilatéraux d'une demi-heure. Le succès de cette manifestation ne se dément pas et les producteurs viennent, chaque année, plus nombreux. En 2009, ces Rencontres ont réuni 130 producteurs. En 2014, elles en ont attiré plus de 220, pour un total de plus de 700 rendez-vous au cours de la journée.

SHOOT THE BOOK ! AU FESTIVAL DE CANNES

Bien que s'adressant aux producteurs, toute nationalité confondue, les Rencontres réunissent principalement des producteurs français. C'est la raison pour laquelle, la SCELf a pris l'initiative d'organiser un événement susceptible d'attirer des producteurs étrangers, dans le cadre d'un Festival international les rassemblant annuellement. Shoot the Book ! est ainsi né, avec la collaboration du BIEF et en partenariat avec le MOTif, la Commission du Film d'Ile de France

et le CNL. Onze ouvrages ont été sélectionnés par un jury de professionnels du cinéma en vue d'être présentés à Cannes dans le cadre de « pitches » en anglais destinés à des producteurs de tous horizons. Cette première manifestation a été un succès, attirant une centaine de producteurs, qui ont ensuite eu l'occasion d'échanger avec les éditeurs présents au cours du cocktail qui a suivi.

LES PARTENARIATS DE LA SCELf

La SCELf a noué deux partenariats avec deux Festivals, l'un avec le Festival des Scénaristes de Valence, l'autre avec le Festival de littérature policière, Quai du Polar.

-Dans le cadre du Festival des scénaristes, un événement a été organisé autour de l'adaptation audiovisuelle. De jeunes auteurs sont sélectionnés par le Festival pour présenter leur roman et ses pistes d'adaptation. Dans cet exercice ils sont soutenus et parrainés par un producteur et un scénariste expérimentés. Cet événement crée depuis deux ans des synergies et des passerelles entre écritures sous un angle nouveau.

-Dans le cadre du Festival Quai du Polar, quatre conférences se sont tenues autour de l'adaptation, réunissant des professionnels, producteurs, éditeurs et télédiffuseurs. Ce partenariat devrait encore être développé dans les années qui viennent.

// Nathalie Piaszkowski

Directrice générale de la SCELf

LES ASSISES DU LIVRE NUMÉRIQUE

Organisées depuis 2008 par le Syndicat national de l'édition et soutenues par la Sofia, les Assises du livre numérique témoignent depuis les prémices de la révolution numérique de la volonté des éditeurs d'accompagner le secteur vers la promotion active du livre à travers tous les supports.

Suivie par un public enthousiaste de plus de cinq cents professionnels du livre (éditeurs, bibliothécaires, libraires, auteurs, juristes, consultants, professeurs...), chaque manifestation propose un programme d'une journée alliant constats et débats sur ce secteur en mutation.

Les Assises du livre numérique sont organisées deux fois par an. Les dernières éditions de novembre 2013 (installée au Novotel Tour Eiffel pour accueillir un public toujours plus nombreux) et de mars 2014 furent l'occasion d'aborder de nombreux sujets d'actualité dont les licences Creative Commons, le prêt numérique en bibliothèque, les métadonnées et le web sémantique, le développement international des standards. Afin de mêler les approches françaises et internationales, des intervenants étrangers sont régulièrement invités, à l'image de

Michel Magnier, Directeur culture et média à la DG Éducation et Culture de la Commission européenne, et de Bill McCoy et Micah Bowers venus présenter des travaux de l'IDPF et de la fondation **Radium**.



Michel Magnier ©SNE

Lors du Salon, deux études ont été présentées en avant première :

- « Pratiques d'éditeurs : 50 nuances de numérique », étude du MOTif réalisée avec le concours du Labo de l'édition.
- Quatrième vague du Baromètre SOFIA/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique.



Présentation de l'étude du MOTif « Pratiques d'éditeurs : 50 nuances de numérique » ©SNE

À chaque édition, des projets innovants font également l'objet de démonstrations rapides, témoignant du dynamisme et de la créativité avec lesquels les éditeurs de toutes tailles se sont emparés du support numérique.

Le SNE vous propose de (re)découvrir les éditions précédentes grâce aux captations vidéo en libre consultation sur le site, et vous offre également la possibilité de télécharger les PDF utilisés par les intervenants ainsi que les synthèses réalisées pour les tables-ronde.

→ POUR APPROFONDIR, LIRE AUSSI LE DOSSIER « LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE » P.73

// Flore Piacentino



Présentations de projets innovants ©SNE

La Bande dessinée et ses rendez-vous incontournables en 2013-2014

Au début de l'année, le Festival International de la Bande Dessinée d'Angoulême demeure le rendez-vous majeur de la profession. La participation d'une délégation d'éditeurs du groupe BD au comité de pilotage du Festival, auprès des acteurs de la région, de la Préfecture, de la ville d'Angoulême et de l'association 9° Art+ témoigne de la volonté des éditeurs à travailler en concertation avec l'ensemble des

partenaires pour concourir à une meilleure définition de la ligne éditoriale : meilleure lisibilité des prix, plus grand éclectisme dans les choix du jury...

Au Salon du Livre de Paris, la visibilité de la Bande dessinée se renforce d'année en année avec notamment la création d'un espace dédié au manga, le « Manga Square », la présence d'importants mangakas et l'organisation d'un Cosplay.

Le groupe BD entretient également un dialogue privilégié avec la SEFA Event, société d'organisation de Japan Expo, afin de discuter des programmes et de l'organisation de l'événement.

Ainsi, les concertations du SNE avec les sociétés organisatrices participent à la mise en valeur d'un secteur éditorial riche et très dynamique.

// Flore Piacentino

Les petits champions de la lecture

Les Petits Champions
de la Lecture



PROMOUVOIR LA LECTURE, UN ENGAGEMENT DU SNE

La promotion du livre et de la lecture figure au cœur des missions statutaires du SNE. Les Français sont très attachés au livre : 96% des lecteurs estiment qu'il est important de transmettre le goût de lire aux enfants. Entre 15 et 25 ans, les jeunes lisent dans leur très large majorité : 80% sont des lecteurs, contre 70% pour l'ensemble de la population française. Cependant cette proportion est en baisse.

Autre facteur alarmant, la fracture de la lecture s'aggrave. L'enquête PISA 2012 de l'OCDE sur l'état de l'éducation dans le monde montre que les résultats des élèves français les plus en difficulté sont nettement inférieurs à la moyenne observée dans les pays de l'OCDE et qu'ils ont tendance à baisser. L'écart en compréhension de l'écrit se creuse entre les élèves.

C'est pourquoi le SNE a voulu lancer une opération accessible, susceptible d'attirer vers le livre des enfants qui en sont éloignés. L'opération vise à promouvoir la lecture sur un mode oral et festif, afin de toucher un large public. L'expérience le montre, les hiérarchies habituelles sont abolies : la diversité des enfants accueillis pour les finales des étapes 2, 3 et enfin, de la finale nationale, indique clairement que l'origine géographique et sociale n'est pas un facteur de succès dans cette aventure.



Finale locale (étape 2) au Salon du livre de Paris.

De gauche à droite, le jury était composé de : Sylvie Marcé (Belin), Christine Bouyssel-Pignot (Librairie "Au Pain de 4 Livres"), Hélène Wadowski (Flammarion jeunesse), Marie-Christine Chaze (LR2L) et Marie Sellier (auteur).

LE CONCEPT DES PETITS CHAMPIONS DE LA LECTURE

Les enfants scolarisés en classe de CM2 sont invités à lire en public pendant 3 minutes un extrait de fiction de leur choix. Les enfants peuvent participer :

- au sein de leur classe (grande majorité des participants)
- au sein d'un groupe d'enfants de 10 à 12 ans, sous la responsabilité d'un bibliothécaire, libraire, ou autre « médiateur du livre » (7% des inscrits au premier tour 2013, en croissance).

Le jeu est organisé en quatre étapes : le meilleur lecteur, désigné par ses pairs, participe à un quart de finale organisé par des volontaires au niveau local, puis à une demi-finale régionale en vidéo sur Internet, et enfin à une grande finale nationale.

DES PARTENAIRES IMPORTANTS

Les partenaires ont renouvelé leur soutien : merci à eux ! Le Ministère de l'Education nationale, Radio France, France Télévisions, L'Express-Lire, Sciences et Vie découverte, Magic Maman, le Groupe Corlet (imprimeur) se sont engagés à nos côtés pour faire connaître et promouvoir cette opération.

L'ensemble des professionnels de la chaîne du livre participe à l'engagement des éditeurs : auteurs, libraires, bibliothécaires, bénévoles membres d'associations de promotion de la lecture. Depuis le lancement du jeu, ce sont plus de 1000 adultes qui se sont engagés bénévolement auprès de l'association « Les Petits champions de la lecture ».

Grâce au groupe jeunesse du SNE, la dotation en livres pour les gagnants est considérable ; les lauréats ne gagnent pas seulement des livres pour eux, mais aussi – et surtout – pour leur classe. Le groupe jeunesse est également à l'initiative de la rencontre exceptionnelle entre les dix finalistes du jeu et les dix auteurs de littérature lors de la Finale nationale.

UN SUCCÈS CONFIRMÉ POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DU JEU

484 enfants, un chiffre en légère augmentation, ont été champions au premier tour, soit un total d'environ **15 000 enfants participants**.

43 finales ont été organisées par des volontaires, bibliothécaires, libraires et personnels de l'Education nationale, partout en France. La presse régionale s'en est largement fait l'écho, avec 80 articles dans la presse quotidienne régionale consacrés à ces finales locales.

48 finalistes ont été désignés pour participer à la demi-finale sur internet. Les vidéos des petits champions ont cumulé près de 35 000 visionnages.

Les dix gagnants et les livres qu'ils ont choisis pour la demi-finale :

- Anouk (17), a lu *Histoire d'une mouette et du chat qui lui apprit à voler* de Luis Sepúlveda (Métailié)
- Clément (64), a lu *Mange-moi* de Nathalie Papin ("Théâtre", L'école des Loisirs)
- Corentin (31), a lu *Opération Trio* (T.1). Face aux gladiateurs de Marc Cantin et Isabel (Nathan)
- Elsa (62), a lu *L'Amour, l'amour !* d'Olivier de Solminihac ("Neuf", L'école des Loisirs)
- Enzo (03), a lu *Qui veut la peau de Pookie ?* (T.5) Garfield d'après Jim Davis (Hachette Jeunesse)
- Fantine (76), a lu *L'École ça sert à rien !* de François Braud (Casterman)
- Lina (78), a lu *Personne de bouge* d'Olivier Adam ("Médium", L'école des Loisirs)
- Philémon (44), a lu *Comment j'ai changé ma vie* d'Agnès Desarthe ("Neuf", L'école des Loisirs)

- Romain (06), a lu *Dix petits noirs*, recueil de nouvelles (Syros)
- Romane (94), a lu *Le Roi du jazz* d'Alain Gerber (Bayard Jeunesse)

LA GRANDE FINALE NATIONALE S'EST TENUE LE 18 JUIN DE 14H À 16H À LA COMÉDIE FRANÇAISE

Animée par Christophe Barbier et en présence de Daniel Pennac et Guillaume Gallienne, parrains de l'opération, ainsi que de nombreuses personnalités du monde de la culture et des médias, la finale se déroule en public ; y assistent en particulier quinze classes participantes du premier tour ayant gagné des places par tirage au sort. Comme l'an passé, les dix auteurs des livres choisis par les enfants sont présents pour les encourager et pour un bel hommage à la littérature de jeunesse contemporaine. Les photos de la finale et les noms des gagnants ne sont pas encore disponibles à l'heure où nous mettons sous presse : retrouvez-les sur le site internet du Sne ou sur www.lespetitschampionsdelalecture.fr.

// Sabine Le Stum

LES BÉNÉFICES DU JEU

L'autonomie et le plaisir : Les enfants choisissent leur livre. La liberté qui leur est laissée met l'accent sur le goût personnel et le plaisir pris à lire.

L'aisance à l'oral : La lecture à voix haute, devant les camarades, crée une expérience ludique de prise de parole en public et d'expression personnelle.

La compréhension du texte et la maîtrise de la langue

La concentration : l'attention est renforcée par l'écoute active des lectures et la préparation de sa propre lecture.

Le partage : À l'inverse d'une conception isolée de la lecture, l'opération replace le livre au centre de la discussion. Les participants se surprennent les uns et les autres avec leurs lectures, ils découvrent grâce à d'autres enfants de leur âge la diversité des textes accessibles aux enfants. Selon le témoignage des enseignants, une solidarité s'établit entre grands et petits lecteurs.

La dimension collective prend rapidement le pas : les enfants soutiennent avec enthousiasme « leur » candidat. Les prix offerts aux enfants misent d'ailleurs pleinement sur cette dimension collective puisque les lauréats gagnent des livres pour leur école et des visites d'auteurs pour leur classe.

Les lectures connectées : Le développement d'internet et de la culture de l'écran a profondément modifié les habitudes culturelles des français, en particulier des plus jeunes. Pour intégrer cette expérience nouvelle, l'opération accorde une large part au partage des expériences sur les réseaux sociaux ou sur le site internet et la chaîne youtube de l'opération.

La promotion de la littérature de jeunesse et particulièrement des auteurs vivants

: lors de la finale nationale, une liste de vingt livres est proposée aux enfants, qui choisissent librement. Le jour de la finale, chaque enfant est accompagné par l'auteur du livre qu'il a choisi. L'occasion d'une rencontre exceptionnelle pour ancrer durablement en chacun le plaisir de lire !

Un jeu accessible qui n'engage pas d'effort de mémorisation : les enfants disposent du texte qu'ils vont lire.

DONT TÉMOIGNENT LES ENSEIGNANTS ET VOLONTAIRES

• **Source d'émulation** : « *Le projet "Petits champions de lecture" a été un véritable catalyseur pour mes élèves. Les bons lecteurs ont tiré les lecteurs moins habiles et emmené toute la classe dans une véritable aventure à voix haute.* »

• **Source de motivation** : « *Un élève de CM2 est venu me parler de son envie de participer avec la classe aux "petits champions de la lecture". Je lui ai promis devant la classe que j'allais regarder pour inscrire la classe à ce concours de lecture. Cela a motivé d'autres élèves et aujourd'hui pendant la récréation ils se lisent à voix haute des passages de livres et viennent nous les lire pour avoir notre avis.* »

• **Création d'une solidarité nouvelle** : « *Les enfants sont très contents de cette initiative et du coup se mettent en recherche de textes pour ceux qui avaient du mal à aller vers les livres.* »

• **Une aventure collective et positive** : « *Nous avons vécu quelques mois passionnants grâce à ce concours qui a créé une ambiance très agréable dans les classes. Les élèves s'entraînaient, s'écoutaient, se conseillaient, et offraient leur lecture, le matin, à leurs camarades...une bien belle introduction pour commencer sa journée d'écolier.* »

La promotion de la littérature de jeunesse au cœur de l'action du groupe jeunesse

LES « RENCONTRES AVEC LES ÉDITEURS DE LITTÉRATURE DE JEUNESSE » EN RÉGION...



Rencontre à Douai © SNE

Après des bilans très positifs des journées organisées à Perpignan, Montpellier, Besançon, Narbonne, Lyon... depuis 2011, les « Rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse » poursuivent leur développement et leur tour de France. En 2014, c'est autour du documentaire et de l'apprentissage du monde que 17 éditeurs du groupe Jeunesse sont allés - à Douai le 11 février et à Nîmes le

15 avril - rencontrer bibliothécaires,

documentalistes, enseignants, libraires, autres professionnels de l'enfance ou médiateurs du livre et étudiants. 18 auteurs et illustrateurs invités et plus de 200 prescripteurs rencontrés pour réfléchir ensemble aux multiples problématiques de la littérature de jeunesse et enrichir les pratiques de chacun par un dialogue interprofessionnel.

S'inspirant de l'événement créé par le groupe Jeunesse, le groupe BD organisera en avril 2015 une première rencontre en Languedoc-Roussillon, à Perpignan, autour du thème « Comprendre un genre pluriel qui s'adresse à des publics variés ».



...COMPLÉTÉES PAR UN SITE INTERNET DE RÉFÉRENCE AROUND DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Pour prolonger cet échange, en partager le contenu et proposer un véritable fonds documentaire et pédagogique à tous les médiateurs du livre et plus largement à toutes celles et ceux qui considèrent le livre de jeunesse comme un outil essentiel du développement de l'enfant, le groupe Jeunesse a lancé en mars 2013 son site Internet collectif : www.deslivrespourlajeunesse.fr. Vitrine de mise en valeur collective de la littérature de jeunesse, centre d'information en ligne perpétuellement enrichi, le site, qui comptabilise près de 3 000 visiteurs mensuels, développe sa présence sur les réseaux sociaux et dispose depuis l'automne 2013 d'une page facebook, d'un compte Twitter et d'une chaîne YouTube (55 vidéos disponibles, plus de 5000 vues). Et pour inviter les lecteurs dans les coulisses de la création, les éditeurs proposeront à partir de l'été 2014 une série de 13 portraits d'auteurs et illustrateurs de littérature de jeunesse.

L'ILLUSTRATION MISE À L'HONNEUR AU SALON DU LIVRE DE PARIS

Inspirée d'un modèle anglais, l'animation « Dessine-moi un mouton... » proposée par le groupe Jeunesse s'inscrit désormais dans les rendez-vous attendus du Salon du livre de Paris. Nouvel engouement pour cette troisième édition : jeunes enfants, étudiants en école d'illustration ou curieux de tous âges... le public est venu en nombre pour découvrir sur la Grande scène, vendredi 21 mars, un dialogue illustré haut en couleur de Philippe Matter et Jean-Philippe Chabot, animé par Philippe-Jean Cattinchi.

VERS UNE MISE À L'HONNEUR DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE AU NIVEAU NATIONAL...

Convaincus, comme le confirment nombre d'études, que l'acquisition d'une autonomie de lecture est une compétence fondamentale qui engage la vie entière d'un enfant et que leurs jeunes lecteurs deviendront les adultes lecteurs de demain, les éditeurs du groupe Jeunesse ont à cœur de voir la littérature de jeunesse mise en valeur au niveau national : développement des Petits champions de la lecture, semaine de la littérature de jeunesse, nomination d'un ambassadeur de la littérature de jeunesse, à l'image des initiatives menées en Grande-Bretagne, Irlande, Australie, Suède ou aux Etats-Unis... autant d'initiatives portées auprès du Ministère de la Culture, du Ministère de l'Éducation nationale, du CNL ou de la Charte des auteurs et illustrateurs pour travailler ensemble à une plus grande connaissance de cette littérature.

... ET UNE DÉFENSE DE LA DIVERSITÉ DE LA LITTÉRATURE DE JEUNESSE

Les polémiques du début d'année 2014 ont mis la littérature de jeunesse sur le devant de la scène. L'occasion pour les éditeurs du groupe Jeunesse de rappeler « les fondamentaux d'une littérature inventive, riche, ouverte au monde et aux autres » et la conviction qu'ont les éditeurs « que l'enfant est apte à développer sa propre vision du monde à partir d'une histoire. Que l'enfant grandit en questionnant la vie. Que par le truchement du livre, il construit son jugement, apprend à raisonner »¹ pour inviter chacun à laisser ou à mettre avec confiance les livres dans les mains des jeunes lecteurs !

// Hélène Wadowski

¹ Tribune d'Hélène Wadowski, *La littérature de jeunesse fait entendre sa voix*.

<http://www.sne.fr/communiqués/la-littérature-de-jeunesse-fait-entendre-sa-voix-13-02-2014.html>

La promotion du livre d'art et du beau livre

UNE PRÉSENCE RENFORCÉE DU LIVRE D'ART ET DU BEAU LIVRE SUR LES DIFFÉRENTS SALONS

Afin de défendre collectivement les productions éditoriales d'art et de beaux livres, les éditeurs se mobilisent et renforcent la présence de leurs ouvrages sur les différents salons.

• Opération de soutien à la librairie : Salon Art Paris Art Fair

Depuis 2013, les éditeurs du groupe Art et Beaux Livres du SNE ont tenu à soutenir la librairie indépendante en offrant la location d'un stand de 150 m² à un libraire (différent chaque année) au Salon Art Paris Art Fair. Plus de 30 maisons ont pu ainsi présenter leur production et organiser des séances de dédicaces pour mettre le livre d'art et le beau livre à l'honneur. L'un des projets du groupe est de renouveler cette opération sur d'autres salons où aucune librairie n'est proposée aux visiteurs.



Séance de dédicaces au Salon Art Paris 2014

• Un comptoir collectif au Salon du livre de Paris



Le comptoir collectif au Salon du livre de Paris

Afin de défendre activement leurs éditions, les maisons se sont regroupées au sein d'un comptoir collectif qui renforce leur cohésion. De nombreux artistes proposent des performances sur la presse lithographique des éditions Anthèse, véritable attraction artistique qui remporte un franc succès auprès des visiteurs.



• Co-organisation du Salon du livre et de la revue d'art de Fontainebleau

L'Institut national du patrimoine et le groupe Art et Beaux Livres organisent chaque printemps un salon du livre au château de Fontainebleau, pendant le Festival de l'histoire de l'Art. Un panorama de l'édition d'art est présenté (revues d'art, beaux livres, essais et thèses, littérature de jeunesse) à un public de plus en plus nombreux.



Le groupe Art et Beaux Livres au Salon de Fontainebleau

• Beyrouth, prochaine destination des éditeurs

En 2014, le groupe Art et Beaux Livres, à la demande des organisateurs du Salon du livre francophone et arabophone de Beyrouth, y mettra en place un Village des arts, afin de mettre en valeur la richesse éditoriale française.

• Création d'une nouvelle manifestation

Afin de continuer son projet de démocratisation du livre d'art et du beau livre, la création d'une manifestation culturelle, dans la Région Rhône-Alpes, autour du livre illustré est en réflexion.

LIVRESDART.FR : UN SITE INTERNET INCONTOURNABLE

Afin de rendre accessible l'ensemble des catalogues des éditeurs d'art et de beaux livres aux amateurs, étudiants, chercheurs, journalistes, libraires etc., le site livresdart.fr a été créé par le groupe grâce à l'aide du CNL. De nombreux internautes utilisent désormais au quotidien cette base de données unique pour leurs recherches personnelles ou professionnelles. Le taux de fréquentation du site incite même les éditeurs à développer cet outil de référence en proposant une version anglaise, pour répondre aux besoins des lecteurs internationaux.

// Pascale Le Thorel

Crédit photos : © SNE

Pascale Le Thorel accueille François Hollande pour une démonstration de la presse lithographique des éditions Anthèse au Salon du livre de Paris en 2013

Promouvoir les sciences



Très présents sur le Salon du livre de Paris, les éditeurs de Sciences pour tous mènent également de nombreuses autres opérations afin de promouvoir les livres de culture scientifique et les rendre accessibles à tous, professionnels et grand public.

EN RÉGION



Prototype du kiosque
©AMCSTI

Pour permettre une meilleure diffusion du livre de sciences auprès d'un public naturellement intéressé, à savoir les visiteurs des expositions ou le public des conférences organisées par les Centres et Musées de sciences en région, le groupe a lancé fin 2013 son projet « **Kiosques Sciences pour tous** ». En partenariat avec l'AMCSTI (Association des musées et centres pour le développement de la culture scientifique, technique et industrielle) et le Syndicat de la librairie française, ainsi qu'avec le soutien de la Sofia, 50 kiosques en carton légers et modulables ont été créés et mis à disposition de 17 centres ou musées de sciences. Ces kiosques pris en main par des libraires associés à l'opération sont devenus des lieux de ventes d'ouvrages pour accompagner et prolonger les programmations.

Pour accompagner cette opération, les éditeurs ont publié un catalogue collectif « **900 titres pour aimer les sciences en 2014** ». 24 éditeurs proposent ainsi leurs nouveautés et une sélection des incontournables à destination du grand public. Le catalogue est organisé selon sept rubriques : Généralités, Mathématiques, Sciences du ciel et de l'Univers, Physique-sciences de la matière, Chimie, Sciences de la Terre, Sciences de la vie. Pour chaque titre, une notice et des informations précises (y compris l'EAN et la couverture) permettent aux professionnels de faire une sélection précise.



Une version numérique est disponible sur le site internet collectif : www.sciencespourtous.org.

AUPRÈS DES COLLÉGIENS ET LYCÉENS

Le groupe Sciences pour tous soutient les prix littéraires de culture scientifique « Lignes de science » et « Sciences en toutes lettres », organisés depuis plusieurs années par les rectorats de Bordeaux et de Rouen. Ces prix qui s'étaient déjà élargis, intégrant les académies de Versailles, Créteil et Dijon, seront nationalisés pour l'édition 2015-2016, avec le soutien du Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA).

Dans la perspective de cette nationalisation, le prix est renommé « Le Prix du livre Sciences pour tous » catégorie collège ou lycée. La thématique sera « La lumière pour voir le monde », pour cette première édition nationale dont le prix devrait être remis à l'Académie des Sciences.

AUPRÈS DES JOURNALISTES

Pour démystifier les sciences auprès des journalistes généralistes mais également spécialisés, le groupe Sciences pour tous organise depuis septembre 2013 des petits déjeuners presse autour d'une thématique. Des auteurs de sciences sont invités à discuter de leur livre, à débattre et à partager autour d'un sujet. En septembre 2013, Hubert Reeves a été invité pour parler de la vulgarisation scientifique. En mars 2014, Jean-François Bouvet, auteur de *Mutants - À quoi ressemblerons-nous demain ?* (Flammarion), Agnès Guillot et Jean-Arcady Meyer, auteurs de *Poulpe fiction - Quand l'animal inspire l'innovation* (Dunod) ont débattu sur le thème : *Naturels ou artificiels, les mutants sont-ils parmi nous ?*

EN CRÉANT DES OUTILS POUR LES PROFESSIONNELS

Le groupe poursuit le déploiement du site Sciencespourtous.org, mis à jour mensuellement depuis septembre 2013, afin d'en faire un véritable outil de communication. Source importante de documentation bibliographique, le site se veut un outil privilégié pour aider et soutenir les prescripteurs (bibliothécaires, libraires, enseignants...) dans leurs choix d'ouvrages.

Une Newsletter a été créée pour mettre en avant les nouveautés et l'actualité du groupe. Elle est diffusée auprès de bibliothécaires, documentalistes et libraires, et relayée par les Newsletters de l'AMCSTI (soit 40 centres).

// Sophie Bancquart

L'Union Internationale des Editeurs (UIE) : droit d'auteur et défense de la liberté de publier



Ihar Lohvinau

© csvaboda.org RFE/RL

Le Prix Liberté de publier de l'UIE a été décerné à l'éditeur biélorusse **Ihar Lohvinau**, lors de la foire du livre de Londres, le 8 avril 2014. Créé en 2005, le Prix récompense une personnalité ou un organisme qui défie, à travers la publication de livres, un contexte politique défavorable à la liberté d'expression. Le SNE fait partie du jury par l'intermédiaire de ses deux représentants Olivier Bétourné (Le Seuil) et Catherine Blache (SNE). Nous avons reçu de très nombreuses nominations pour le Prix — 26 candidatures (un nombre record) provenant de 6 continents

et 18 pays différents, dont l'Afghanistan, le Myanmar, la Russie, la Turquie, le Vietnam, l'Azerbaïdjan, la Chine, l'Indonésie, la Syrie, le Kirghizstan, le Liberia, le Mexique, le Maroc et l'Arabie Saoudite.

Ihar Lohvinau est à la tête de la maison d'édition Lohvinau depuis 2000, qui publie des œuvres de littérature, d'histoire, de politique et d'art, avec un accent sur les écrivains biélorusses dont les œuvres sont réprimées par le gouvernement. La librairie Lohvinau à Minsk a longtemps représenté un point de rencontre vital pour la communauté littéraire biélorusse. En octobre 2013, le permis de publication a été retiré à Lohvinau par le ministère de l'information, après qu'il a publié un livre jugé « nuisible à l'image du pays » : il contenait une photo d'un manifestant qui avait été agressé par la police. Ayant perdu son permis de publier en Biélorussie, Ihar Lohvinau est désormais obligé de publier en exil, de Vilnius en Lituanie.

L'expérience d'Ihar Lohvinau, et celles des autres éditeurs sélectionnés pour le prix, nous rappelle que dans de nombreux pays aujourd'hui, les éditeurs sont harcelés, poursuivis, emprisonnés, torturés ou même tués pour ce qu'ils publient. Le Prix reconnaît que les éditeurs sont en première ligne dans la défense des droits de l'homme et en particulier de la liberté de publier ; c'est notre manière de leur rendre hommage.

Lors de la même foire de Londres, l'UIE a rassemblé 150 personnes de trente-cinq pays pour sa deuxième conférence sur l'Education, « What Works ? Successful Education Policies, Resources and Technologies ». Y ont participé Francis Gurry, directeur général de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), ainsi que des experts de l'OCDE, de la Commission européenne, de la Banque mondiale, et des interlocuteurs du Danemark, des Pays Bas, de l'Allemagne, de la Corée du Sud, de l'Australie, de la Turquie, des Etats-Unis et du Royaume-Uni. La conférence est réalisée grâce au Forum des Editeurs scolaires de l'UIE (*Education Publishers Forum*), qui multiplie les rencontres et les initiatives à travers le monde. Le SNE est représenté au sein du Forum par Pascale Gélébart (SNE-Savoir Livre) et Catherine Lucet (Nathan/Editis). Lors de sa dernière réunion, les membres de l'*Education Publishers Forum* ont élu Pascale Gélébart à la vice-présidence pour les deux prochaines années, un poste qui signifie qu'elle deviendra présidente en 2016.

A Genève, les débats sur un éventuel traité international sur les exceptions au droit d'auteur se poursuivent. Actuellement, l'accent est mis sur les exceptions pour les bibliothèques, les archives et l'éducation. L'UIE et les titulaires des droits soutiennent des solutions équilibrées, adaptées aux besoins nationaux. Nous nous opposons à un traité international dans ce domaine.

La position des titulaires des droits a été soutenue par de nombreux pays développés, en particulier la France et l'Union Européenne. Il en a résulté des tensions au sein de l'OMPI. Lors de la dernière réunion du comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (du 28 avril au 2 mai 2014), aucun consensus n'a pu être atteint.

Les confrontations risquent de s'accroître, lorsque l'attention se portera sur l'éducation. L'UIE travaille avec IFRRO et les sociétés de perception et de répartition de droits, afin de démontrer que les solutions novatrices (y compris les licences collectives étendues) offrent la meilleure voie à suivre, et que ce domaine du changement global est bien géré par les titulaires des droits eux-mêmes.

// Dougal Thomson
UIE



L'ÉDITION SCOLAIRE

Comment faire entrer l'école dans l'ère du numérique ?

2013/2014 : Application de la loi pour la Refondation de l'école, réforme et plan e-Éducation

//41 Ce que change la loi pour la Refondation de l'école

//43 Une réforme des programmes repoussée

//45 La lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires

//45 Développer une filière industrielle française d'e-Éducation

//47 Une actualité internationale très dense

//47 Réaffirmer l'indispensable place du livre à l'école, un enjeu de société

Comment faire entrer l'école dans l'ère du numérique ?

2013/2014 : Application de la loi pour la Refondation de l'école, réforme et plan e-Éducation

La loi pour la Refondation de l'école été votée par le Parlement le 8 juillet 2013. Elle instaure un Conseil Supérieur des Programmes ainsi qu'un service public du numérique éducatif et modifie le périmètre de l'exception pédagogique en y incluant désormais les œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit (les ORENE).*

À la rentrée 2013, le Ministère a déployé onze offres de services et de contenus publiques dans le cadre de sa stratégie « Faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Dans le même temps, du fait de la fin du plan DUNE (Développement des Usages du Numérique Éducatif), les éditeurs ont constaté une stagnation des acquisitions de ressources numériques, alors même que les professeurs maîtrisent et apprécient l'interactivité et les possibilités de personnalisation offertes par ces ressources innovantes.

Au cours de l'automne 2013, le Conseil Supérieur des Programmes a débuté ses travaux en vue de la réforme des programmes, initialement prévue pour la rentrée 2015, en CP, CM1 et 5^e. Au début de l'année 2014, la date de mise en application de la réforme a finalement été repoussée à 2016, ce qui augure de deux années en demi-teinte pour le secteur scolaire.

Côté financements publics, dès 2014, la chute est inquiétante puisque les crédits pédagogiques ont été amputés de 56% en ciblant spécifiquement les manuels scolaires, au motif de l'achèvement d'un cycle de réforme au collège : désormais, les budgets inscrits dans la LOLF¹ ne permettent d'acquérir qu'un demi-manuel par élève.

Impliqués dans le plan e-Éducation dans le cadre des 34 projets de la nouvelle France industrielle, les éditeurs scolaires attendent la mise en œuvre d'un grand plan permettant de développer et de structurer une filière éducative numérique française à la hauteur des enjeux de l'Éducation à l'ère du numérique.

Ce que change la loi pour la Refondation de l'école

ART. 16 : LE SERVICE PUBLIC DU NUMÉRIQUE ÉDUCATIF

► Ce qui a changé

Dans le cadre du service public du numérique éducatif, une Direction du Numérique pour l'Éducation a été créée pour « mettre à disposition des écoles et des établissements scolaires une offre diversifiée de services numériques [...] et proposer aux enseignants une offre diversifiée de ressources pédagogiques, des contenus et des services contribuant à leur formation ainsi que des

outils de suivi de leurs élèves et de communication avec les familles ». Cette Direction a pour missions « de créer des ressources numériques, d'apporter son appui et son expertise aux grands projets structurels du ministère, de préparer une vision du système pour définir les grandes orientations de la politique numérique. Elle conduira la politique partenariale. Elle assurera une mission de veille sur le numérique éducatif et l'innovation et concevra la formation des enseignants. Enfin elle aura la maîtrise d'ouvrage des infrastructures numériques du ministère ».

* Loi n°2013-595 du 8 juillet 2013

¹ Loi organique relative aux lois de finances

► Une édition publique qui se renforce y compris sur des secteurs concurrentiels de l'édition privée

• A la rentrée 2013, onze nouveaux services et offres ont été déployés par le Ministère : **six offres de contenus éducatifs** (dont certaines directement concurrentielles de l'édition privée, ce qui repose avec insistance la **nécessité d'une clarification des conditions de concurrence** entre édition publique et édition privée) et **cinq offres de services** destinés à accompagner la scolarité des élèves (orientation, insertion, information des parents...).

• Ainsi, le projet de loi de finances de 2014 prévoit « une dotation de 10,28 M€ pour accompagner la mise en œuvre de la stratégie "Faire entrer l'école à l'ère du numérique". Cette dotation [...] financera notamment :

- le projet *Eduthèque.fr* destiné à faciliter l'accès gratuit pour les enseignants aux ressources numériques des grands établissements publics culturels et scientifiques,

- le projet *m@gistère* destiné à assurer une partie de la formation à distance des enseignants du premier degré,

- les espaces numériques de travail (ENT) [...],

- la formation des enseignants au numérique [...],

- les projets et expérimentations dans le domaine des manuels scolaires numériques et des environnements virtuels d'apprentissage. »

• **2,2 M€** de ces 10,28 M€ « sont transférés au CNED pour lui permettre de porter le déploiement et le développement de deux services (« *English for schools* » et « *D'COL* »).

ART. 19 : UNE NOUVELLE RÉPARTITION DES CHARGES ENTRE ÉTAT ET COLLECTIVITÉS

► Ce qui a changé

• La loi clarifie désormais les responsabilités entre l'État et les collectivités territoriales en matière d'équipements numériques : les collectivités qui assument les équipements des établissements en matériel et infrastructure se voient également confier la maintenance de ces équipements.

• En contrepartie, la loi étend les dépenses déjà assumées par l'État (manuels scolaires imprimés dans les collèges) à l'ensemble des ressources numériques (ressources numériques pour les collèges et les lycées et ressources collectives numériques pour les collèges, lycées généraux et professionnels).

► Une rédaction ambiguë qui peut ralentir l'émergence de la filière industrielle du numérique éducatif

• La question des moyens alloués à l'école primaire est absente de la loi, ce qui limite les ambitions initialement

affichées en matière de numérique pour l'école primaire.

• Le texte entretient une ambiguïté sur les ressources pédagogiques à la charge de l'Etat : sont-elles à destination des élèves, des enseignants, visent-elles un usage collectif ? Qu'en est-il des manuels numériques qui sont à la fois des manuels et des ressources numériques ?

• La chute des crédits pédagogiques de l'Etat (-56% dans la LOLF) couplée à la création d'un service public du numérique éducatif développant ses propres ressources comporte un **risque de paupérisation de l'école publique** et n'est pas de nature à encourager le développement d'une filière du numérique scolaire de qualité.

ART. 77 : UNE EXCEPTION PÉDAGOGIQUE ÉLARGIE AUX « ORENE »

► Ce qui a changé

• Les Œuvres Réalisées pour une Édition Numérique de l'Écrit (les ORENE), qui étaient auparavant exclues du champ de l'exception pédagogique (au même titre que les OCFP - Œuvres Conçues à des Fins Pédagogiques - et les partitions de musique), sont désormais **intégrées dans le champ de l'exception pédagogique**.

• Les sujets d'examen sont inclus dans l'exception pédagogique.

• Les accès (sécurisés) à distance sont désormais possibles, afin de tenir compte des nouveaux usages (intranets d'établissements, ENT).

• Toutefois, cet accès aux œuvres ou extraits d'œuvres ne concerne que les **publics directement concernés par l'acte d'enseignement** ou de recherche, **à l'exclusion de tout tiers au public concerné** (la mutualisation entre pairs n'est donc pas autorisée).

► Une rédaction à améliorer car elle ne tient pas compte des offres numériques des éditeurs

Deux points sont absents de la rédaction actuelle de l'art. L 122-5 3^e) :

- la nécessité d'exclure de l'exception « les œuvres numériques comportant des licences d'utilisation autorisant déjà des usages couverts par l'exception légale », comme le préconise le rapport de la mission Lescure², ce qui permettrait à l'utilisateur de ne pas payer 2 fois pour les mêmes usages, dans le cas d'abonnement par exemple ;

- la nécessité de circonscrire explicitement l'exception pédagogique aux sources **licites** (autre recommandation du rapport Lescure) afin d'éviter une dissémination involontaire d'œuvres piratées, par exemple.

² Mission "Actes II de l'exception culturelle" - Pierre Lescure - mai 2013

► Les points de vigilance des éditeurs

Les nouvelles offres de ressources et de services numériques développés par le Ministère de l'Éducation nationale et ses opérateurs (CNED et CANOPÉ) dans le cadre de la Refondation de l'école requièrent une **clarification rapide du contexte concurrentiel entre l'édition publique et l'édition privée**, notamment en matière d'édition numérique et au regard des circulaires du Premier ministre, réactualisées par le COEPIA³ ainsi que de la réglementation européenne⁴.

- La nouvelle répartition des charges entre l'État et les collectivités est à construire de façon novatrice

et dynamique afin de maintenir **une qualité et une diversité de l'offre de ressources éducatives** permettant de favoriser l'émergence d'une filière industrielle du numérique éducatif et de conduire à **une école plus équitable et plus efficace** pour tous sur l'ensemble du territoire national.

- La rédaction de l'exception pédagogique doit exclure du champ de l'exception les œuvres pour lesquelles il existe une offre permettant de couvrir les usages visés par l'utilisateur ainsi que les œuvres pour lesquelles les sources sont illicites.

³ **Circulaire du 20 mars 1998** relative à l'activité éditoriale des administrations et des établissements publics de l'État, et **Circulaire du 9 décembre 1999** relative à l'institution d'un médiateur de l'édition publique - **Circulaire du 29 mars 2012** relative à l'efficience des activités de publication de l'État.

⁴ **Article 87 (1) du traité de la Communauté européenne** qui interdit toute subvention d'État à des ressources publiques (ou d'État) qui créeraient des distorsions de concurrence ou menaceraient les conditions de concurrence.

Une réforme des programmes repoussée

2013/2014 : UNE SECONDE ANNÉE SANS RÉFORME

► Fin de la réforme des collèges

Le cycle de réforme des collèges s'est achevé à la rentrée scolaire 2012 avec la mise en œuvre des nouveaux programmes de 3^e en Français et en histoire-géographie.

La nouvelle réforme ne débutera pas avant la rentrée 2016, ce qui pose la question du renouvellement des manuels notamment dans certaines disciplines scientifiques où les ouvrages ont déjà plus de sept ans.

► Fin de la réforme des lycées généraux et technologiques

Les réformes de programmes des sections générales du lycée ont pris fin à la rentrée 2012 avec la mise en place des nouvelles terminales. En 2013, la réforme des classes terminales des 2 principales sections technologiques a été mise en place à son tour, et, en 2014, les nouveaux programmes d'histoire-géographie des terminales générales ont été modifiés, pour tenir compte notamment du retour de cet enseignement obligatoire en T^h S.

La réforme de structure de l'enseignement professionnel a pris fin en 2012 également, et désormais les changements de programmes interviennent au gré des évolutions de formation de certaines branches professionnelles.

► Des mesures d'économie inédites qui visent spécifiquement les manuels scolaires

Les dépenses d'intervention du programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » sont réduites de -30 % (soit 29 M€ de moins) : cette baisse est principalement le fait « d'une **mesure d'économie exceptionnelle** de 20,5 M€ » sur les crédits pédagogiques et **visent explicitement les manuels scolaires**, soit une chute de 56 % des crédits pédagogiques (20 M€ au lieu de 45 M€). Les crédits pédagogiques - et donc les manuels scolaires pour 70 % - supportent à eux seuls 85 % de la réduction de ces dépenses d'intervention.

Extrait du Projet de loi de finances 2014

« Afin de participer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, le programme 141 prévoit de réaliser une mesure d'économie exceptionnelle de 20,5 M€ qui sera appliquée en 2014 sur les subventions globalisées versées aux collèges. Dans la perspective de la réforme du collège en 2015 et de la mise en place de nouveaux programmes d'enseignement, **l'acquisition de manuels scolaires sera ainsi limitée aux compléments de collections.** ».

LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES

► Création et finalité

Le Conseil Supérieur des Programmes (CSP) a été instauré par la loi de Refondation de l'école : il a pris ses fonctions à l'automne 2013 et comporte 18 membres désignés pour 5 ans.

Cette instance indépendante du Ministère de l'Éducation nationale est chargée de concevoir les programmes et peut rendre des avis. Le CSP a reçu pour mission de définir le **socle commun** de connaissances et de compétences et l'ensemble des **programmes d'enseignement de la maternelle au lycée**. Le CSP ne rédige pas directement les programmes, il pilote les groupes d'experts chargés de cette rédaction.

► De nouveaux cycles à l'école et au collège

La loi a instauré 4 cycles égaux à l'école et au collège :

- **cycle 1** (apprentissage premiers) : les 3 années de maternelle (PS, MS et GS) ;
- **cycle 2** (apprentissage fondamentaux) : CP, CE1, CE2 ;
- **cycle 3** (consolidation) : CM1, CM2, 6^e ;
- **cycle 4** (approfondissements) : 5^e, 4^e, 3^e.

Cette nouvelle répartition implique de repenser les programmes d'enseignement en profondeur. Le décret de 2013 stipulait une entrée en vigueur des nouveaux programmes à la rentrée 2014 pour les maternelles, à la rentrée 2015 pour les 1^{ères} années des 3 cycles suivants (CP, CM1, 5^e), à la rentrée 2016 pour les 2^{èmes} années des cycles (CE1, CM2, 4^e) et enfin à la rentrée 2017 pour les 3 dernières années de chaque cycle (CE2, 6^e, 3^e).

L'ENTRÉE EN VIGUEUR DES NOUVEAUX PROGRAMMES EST REPORTÉE À 2016

Afin de laisser aux enseignants le temps de se former aux nouveaux programmes et aux éditeurs le temps de créer et d'éditer les ressources destinées à mettre en œuvre cette réforme, le Conseil Supérieur des Programmes a demandé et obtenu un report du calendrier initial et ré-établi un calendrier prévisionnel.

Les nouveaux programmes de l'école primaire et du collège entreront en vigueur à la rentrée 2016.

► 2014

Avril 2014 : publication de la **Charte des programmes**.

Été 2014 : publication des programmes de maternelle et publication du projet de **socle de connaissances**.

Rentrée 2014 : consultation des enseignants sur le socle et publication du socle à l'automne 2014.

Hiver 2014/2015 : rédaction des projets de programmes pour l'école primaire et le collège.

► 2015

Printemps 2015 : consultation sur les nouveaux programmes pour l'école primaire et le collège

Été 2015 : publication des programmes pour l'école primaire et le collège

Rentrée 2015 : entrée en vigueur des programmes de maternelle (PS, MS et GS).

► 2016 - 2017 - 2018

Rentrée 2016 : Entrée en vigueur des programmes de CP, CM1 et 5^e.

Rentrée 2017 : Entrée en vigueur des programmes de CE1, CM2 et 4^e.

Rentrée 2018 : Entrée en vigueur des programmes de CE2, 6^e et 3^e.

► Les propositions des éditeurs

- Mettre à profit le laps de temps dégagé par l'écriture en cours des programmes pour **développer et intégrer les usages du numérique éducatif en 6^e** par exemple, car ce niveau ne sera concerné par la réforme qu'en 2018 : pour cela, déployer un plan numérique de grande envergure permettant aux établissements de se doter de manuels et de ressources numériques de qualité.

- Veiller à ce que les crédits nécessaires à l'acquisition de manuels et de ressources éducatives conformes aux futurs nouveaux programmes soient anticipés par les acteurs concernés (État, municipalités) dans les **budgets alloués à la réforme**.

La lutte contre les stéréotypes dans les manuels scolaires

Les éditeurs scolaires consultent régulièrement les spécialistes, les travaux de recherche et les publications disponibles en matière de lutte contre les stéréotypes et intègrent ces réflexions dans leurs ouvrages.

Des ressources et des recommandations

Parmi les ressources utilisées par les éditeurs pour lutter contre les stéréotypes dans les manuels scolaires, on peut citer :

- **Les travaux de l'UNESCO :**
« Comment promouvoir l'égalité entre les sexes par les manuels scolaires ? » C. Bruegilles et S. Cromer, 2008
- **Les travaux du Centre Hubertine Auclert :**
<http://www.centre-hubertine-auclert.fr/publications#manuels>
- **Les travaux du Commissariat Général à la Stratégie et à la Prospective :**
« Lutter contre les stéréotypes filles-garçons », janvier 2014
- **Les ressources en ligne sur le site Eduscol :**
<http://www.education.gouv.fr/cid76775/l-enseignement-de-l-egalite-filles-garcons-a-l-ecole.html>.

Des auditions qui enrichissent la réflexion

- Rencontre avec le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes, le 22 janvier 2014.
- Audition par la Délégation aux droits des femmes, au Sénat le 29 avril 2014.

Développer une filière industrielle française d'e-Éducation

LES 34 PLANS DE « RECONQUÊTE INDUSTRIELLE »

► Dessiner la France industrielle de demain

Le 12 septembre 2013, le Ministère du Redressement productif a défini les 34 secteurs industriels pour lesquels la France souhaite « *construire une offre industrielle nouvelle, compétitive, capable de regagner les marchés perdus et d'en gagner de nouveaux* ».

La e-Éducation est l'un de ces 34 plans, et les préconisations pour ce plan devraient être rendues publiques au printemps 2014.

► Les objectifs du plan e-Éducation

L'Etat a souhaité « *construire la France de la révolution pédagogique et de la transmission des savoirs pour le plus grand nombre* » et insiste sur cette « *formidable occasion pour développer l'interactivité et la créativité* ». La présentation du plan e-Éducation a souligné les enjeux économiques considérables du développement de ce secteur. Évalué à 91 milliards de dollars, avec une perspective de croissance annuelle de + 23 % d'ici à 2017, le marché mondial du e-learning est un **secteur industriel où la performance des acteurs français de l'ingénierie éducative numérique est stratégique**. La Refondation numérique de l'école

devrait offrir à tous les niveaux d'enseignement (primaire, secondaire, supérieure, formation continue) et à l'ensemble de l'écosystème de l'e-Éducation - et au premier rang duquel, les éditeurs scolaires - des débouchés concrets, tant pour les industriels du matériel et du logiciel que pour les concepteurs et diffuseurs de contenus pédagogiques.



© DF

À l'occasion de sa visite du Salon du Livre, le Premier Ministre et la ministre de la Culture, accompagnés du Président du SNE, découvrent les manuels numériques sur le stand de la présidente du Groupe Éducation.

QUELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LE PLAN e-ÉDUCATION ?

► Trois priorités guident les réflexions des pilotes du plan e-Éducation

En mars, l'équipe pilotant la réflexion sur les conditions à réunir pour permettre l'essor et le développement de la filière a retenu trois priorités :

- l'équipement massif des élèves (volet matériel),
- les ressources éducatives numériques (volet contenus),
- la formation des enseignants.

Les actions liées à ces priorités doivent s'articuler avec la stratégie du Ministère de l'Éducation nationale, en concertation avec les politiques menées par les collectivités territoriales. Le futur plan doit également intégrer l'existant : équipements et ressources sont déjà déployés dans de nombreux établissements, et la question qui se pose désormais est celle d'une intégration réussie du numérique à l'école via la massification des usages.

► Les propositions des industriels vis-à-vis du plan e-Éducation

Le groupe Éducation et les professionnels du GEDEM⁵ et de l'AFINEF⁶ se sont exprimés vis-à-vis de ces priorités en les enrichissant de leur expérience d'acteurs de terrain.

- Capitaliser sur l'existant et le renforcer

Depuis plus de 10 ans les initiatives des collectivités territoriales, couplées aux investissements des éditeurs privés, ont permis de faire émerger des acteurs industriels performants qui ont désormais **besoin d'un marché stable et renforcé pour continuer à se développer**. La visibilité et la stabilité sont essentielles au développement de la filière.

- Pas de matériel sans ressource

Coupler achat de ressources et achat d'équipement est une proposition essentielle pour développer une offre de ressources et de services numériques de qualité et permettre l'émergence de champions nationaux. Une **partie significative des budgets** d'équipements numériques (au moins 20% du montant total) **doit impérativement être consacrée à cette acquisition de ressources**.

- Raisonner en complémentarité et non en substitution

Substituer de manière « exclusive » des ressources numériques aux manuels imprimés et « répartir »

l'enveloppe des manuels scolaires entre l'ensemble des acteurs aboutirait à terme à une perte de repères vis-à-vis de la culture du livre, à un étiage étrié de l'offre, voire à une attrition du marché des ressources et services numériques éducatifs en France, au rebours des nouvelles complémentarités et nouvelles compétences à développer et des objectifs économiques poursuivis. Le plan e-Éducation devrait avoir pour but de **favoriser l'émergence de solutions ou services innovants** susceptibles, le cas échéant, de remplacer certains des usages actuellement dévolus à l'imprimé et d'améliorer l'efficacité globale du système. Pour développer un secteur industriel dynamique, **la transition vers le numérique doit tenir compte de l'ensemble des composantes de sa filière, sans pour autant les opposer**.

- Développer le marché intérieur pour rayonner à l'international

À l'heure où de puissants acteurs internationaux (transatlantiques pour la plupart) manifestent sans ambiguïté une volonté de conquête, l'ambition internationale de la France doit être une dimension essentielle du plan : les mesures prises dans ce cadre doivent dans un premier temps **renforcer les entreprises françaises sur leur marché intérieur**, notamment en clarifiant les conditions de concurrence entre production de contenus numériques publics et offres de ressources et de services éducatifs des éditeurs privés, afin de leur permettre ensuite de se positionner et **se développer à l'international**, en direction des **marchés francophones**, par exemple. Une telle stratégie implique la mise en place de mesures spécifiques d'accompagnement pour être efficace et performante.

► Les propositions des éditeurs

- **Renouveler les budgets** les établissements scolaires qui ont acquis **des ressources numériques éducatives** lors des précédents plans nationaux et qui sont sans « budget numérique » aujourd'hui, afin de soutenir les entreprises du secteur et leur permettre de poursuivre leurs investissements.
- Accélérer les usages des ressources numériques à l'école et au collège dans les établissements déjà équipés, pour permettre aux industriels de la filière de **développer dès maintenant des ressources et services innovants** à même de s'insérer dans les nouveaux programmes scolaires issus de la réforme en cours.
- Consentir un **effort budgétaire significatif dès 2015** et le soutenir dans les 5 années suivantes pour réussir la Refondation numérique de l'école et le développement d'une filière industrielle numérique française.

⁵ Groupement des Éditeurs et Diffuseurs d'Éducatifs Multimédia

⁶ Association Française des Industriels du Numérique Éducatif et de la Formation

Une actualité internationale très dense

Le groupe Éducation est très impliqué dans toutes les actions européennes et internationales du SNE. Depuis avril 2014, il assume la vice-présidence de l'*Educational Publishers Forum* de l'UIE.

Ci-dessous, les manifestations de cette activité :

- DUBLIN (20 septembre 2013) : 11th IPA *Educational Publishers Forum*.
- FRANCFORT (11 octobre 2013) : « *Open Meeting* » de l'*Educational Publishers Forum* dans le cadre de la Foire de Francfort.
- MADRID (24 janvier 2014): 12th IPA *Educational Publishers Forum*.
- LONDRES (10 avril 2014) : 2^e Conférence internationale de l'*Educational Publishers Forum* « *What works?* » sur le numérique éducatif dans le cadre de la London Book Fair
- LONDRES (11 avril 2014) : 13th IPA *Educational Publishers Forum*.

Réaffirmer l'indispensable place du livre à l'école, un enjeu de société

► Le livre, ferment de culture et de structuration de la pensée

Si l'intégration du numérique dans l'éducation, corollaire de l'évolution numérique de la société, est absolument indispensable à l'évolution du système scolaire, elle ne doit pas faire oublier la **place décisive et incontournable du livre** comme **premier vecteur fondamental d'accès à la culture**, au développement et à la **structuration de la pensée**, à la formation.

Ainsi, Alain Lieury chercheur co-auteur d'une étude sur les « *Loisirs numériques et performances cognitives et scolaires : une étude chez 27 000 élèves de la 3^e des collèges* » publiée dans le « *Bulletin de Psychologie* » insiste sur l'importance que les élèves disposent de manuels scolaires pour enrichir le vocabulaire assez pauvre de leurs activités numériques, car « avec 24 000 mots différents, en plus du vocabulaire courant, dans les manuels scolaires de 3^e, heureusement qu'il y a l'école ».



► Les lecteurs de demain se forment aujourd'hui

Plus que jamais, l'école doit donner accès au livre, car, pour beaucoup enfants, **l'école est le seul lieu où ils sont mis en contact avec les livres**. Il incombe à une école responsable de former les citoyens de demain, d'assurer une égalité d'accès à toutes les formes de cet incontournable outil de découverte structurée du monde, de construction des imaginaires, de lieu d'expression libre de la pensée qu'est le livre, qu'il soit scolaire, de jeunesse ou de littérature. Or les budgets de livres et notamment de livres scolaires à l'école ne permettent plus d'assurer cette mission essentielle.

Les lecteurs de demain se forment aujourd'hui. Au-delà du risque à court terme de déstabiliser un secteur industriel majeur, source de revenus pour l'Etat et d'influence culturelle internationale, rompre le lien générationnel très fort qu'a su tisser cet outil multi-séculaire qu'est le livre, en le faisant disparaître de l'école au profit d'un « tout numérique » déstructuré, risque de provoquer une rupture culturelle majeure qui privera les générations futures de ce **lien culturel profond de notre civilisation**. Il en va de notre responsabilité collective de le maintenir en vie.



L'ÉCONOMIE DU LIVRE

//49 Le livre en chiffres

//51 Une troisième année de baisse qui ne doit pas occulter les réussites de certains segments et la mutation économique du marché

//54 Les échanges de droits à l'international

//54 Droits audiovisuels

//55 France Créative, au cœur de la compétitivité de la France : 1^{er} panorama des industries culturelles et créatives

//56 Sofia : une activité prospère

//57 Les chiffres du CFC

//58 Actualités fiscales

//59 TVA numérique au niveau européen

//60 Le planisphère de l'édition

Le livre en chiffres

LES CHIFFRES CLÉS DE L'ÉDITION EN 2013 (SNE)

	2012	2013	Variation %
Chiffre d'affaires éditeurs (millions d'euros)	2 771	2 687	(3,0%)
Dont ventes de livres	2 639	2 559	(3,0%)
Dont cessions de droits	133	128	(3,8%)
Ventes d'exemplaires (milliers)	440 901	426 815	(3,2%)
Production en titres (unités)	86 295	95 483	10,6%
Dont nouveautés	44 678	46 619	4,3%
Dont réimpressions	41 616	48 865	17,4%
Production en exemplaires (milliers)	630 913	572 033	(9,3%)
Dont nouveautés	387 389	353 393	(8,8%)
Dont réimpressions	243 524	218 640	(10,2%)
Tirage moyen nouveautés	8 671	7 581	(12,6%)
Tirage moyen réimpressions	5 852	4 474	(23,5%)
Tirage moyen global	7 311	5 991	(18,1%)

Evolutions calculées à périmètre constant.

Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2014

LE LIVRE EST LE PREMIER BIEN CULTUREL EN POIDS ÉCONOMIQUE (SOURCE GFK)

	CA 2013 en milliards €	%	Var. %
Livre	3,9	51,8%	(2,7%)
Loisirs interactifs	1,75	23,2%	(6,1%)
Vidéo	1,17	15,5%	(14,5%)
Musique	0,72	9,5%	(4,9%)
Total	7,54	100%	(3,8%)

Chiffre d'affaires TTC ventes de détail (sorties de caisse) en France métropolitaine
Source : GfK, février 2014

LE POIDS DES DIFFÉRENTES CATÉGORIES ÉDITORIALES DANS LES VENTES EN VALEUR ET EN VOLUME

Catégorie éditoriale	CA 2013 (milliers d'euros)	Variation (%)	% CA sur la vente de livres	Exemplaires 2013 (milliers)	Variation (%)	% Ex. total
Littérature	675 254	5,7%	26,4%	111 302	0,7%	26,1%
Jeunesse	342 401	(3,4%)	13,4%	86 826	(4,1%)	20,3%
Beaux livres et livres pratiques	428 402	(3,6%)	16,7%	63 607	(2,0%)	14,9%
Enseignement scolaire	323 624	(13,1%)	12,6%	56 247	(4,7%)	13,2%
Sciences humaines et sociales	243 361	(0,6%)	9,5%	17 738	(6,5%)	4,2%
Bande dessinée	242 702	(1,2%)	9,5%	41 721	(5,0%)	9,8%
Documents et actualités	85 325	(19,9%)	3,3%	11 316	(12,2%)	2,7%
Sciences et techniques, médecine, gestion	74 192	(6,4%)	2,9%	4 331	(6,6%)	1,0%
Dictionnaires et encyclopédies	72 417	(9,9%)	2,8%	15 762	(11,9%)	3,7%
Religion et ésotérisme	36 201	1,9%	1,4%	6 267	3,0%	1,5%
Cartes et atlas	35 400	(3,4%)	1,4%	11 400	(1,8%)	2,7%

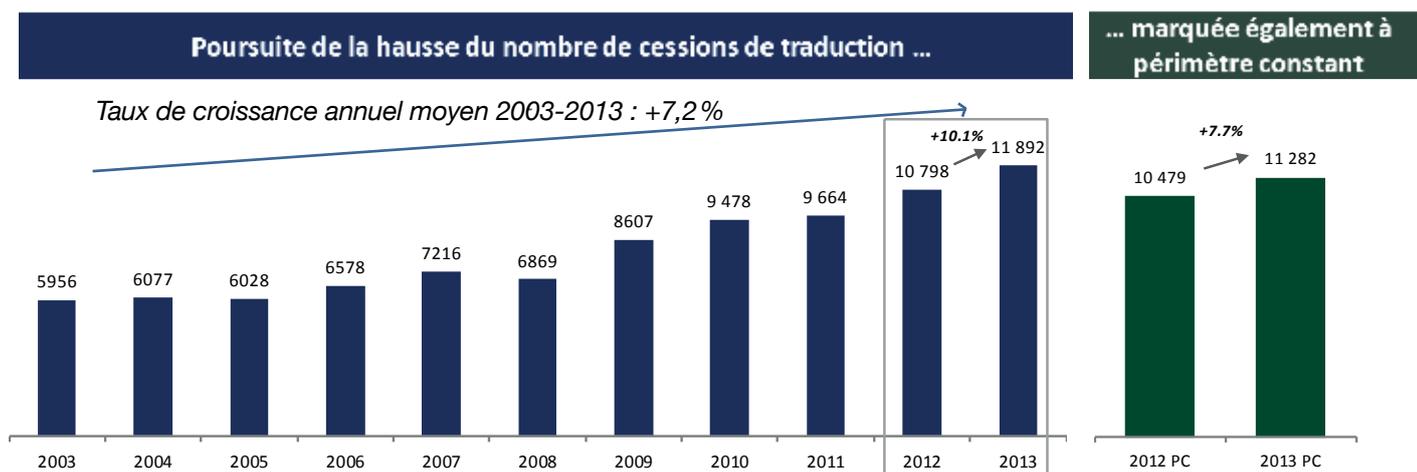
Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2014

LES DROITS D'AUTEUR VERSÉS PAR LES ÉDITEURS

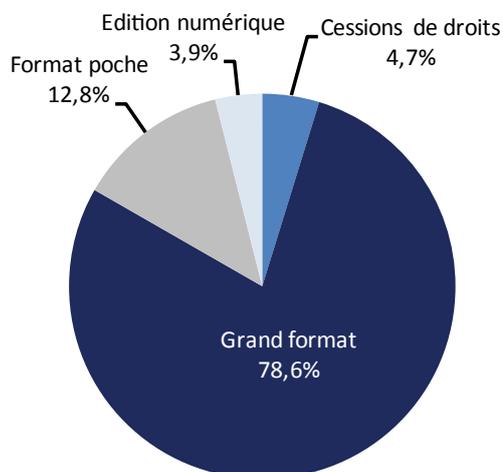
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	Var. (%)
Droits d'auteur portés en charge (millions d'euros)	427	470	485	448	466	424	435	427	437,4	426,6	2,5%
% du CA PPHT									9,6%	9,7%	

Source : SNE, Statistiques Nationales de l'Édition 2014

ÉVOLUTION DU NOMBRE DE TITRES CÉDÉS À L'ÉTRANGER DEPUIS 2003 : GLOBAL ET PÉRIMÈTRE CONSTANT (EN VOLUME)



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET DES ÉDITEURS EN FONCTION DU SUPPORT DE LECTURE ET DES CÉSSIONS DE DROIT - 2013



Une troisième année de baisse qui ne doit pas occulter les réussites de certains segments et la mutation économique du marché

Après une baisse en 2011 et en 2012, le revenu net des éditeurs passe cette année de 2 771 millions d'euros à 2 687 millions d'euros, soit une baisse de 3%. C'est la baisse la plus marquée depuis 2008. Elle témoigne des mutations économiques du marché, non seulement dans la relation des éditeurs avec leurs auteurs et leurs lecteurs mais également des rapports entre les différents acteurs de la chaîne, en amont et en aval. Il est évidemment impossible de faire l'impasse dans notre analyse sur l'année très difficile qu'ont vécue les distributeurs avec la faillite de Virgin et des librairies Chapitre. Impossible également de ne pas mentionner l'absence de réforme scolaire qui a pour conséquence la baisse des revenus de l'édition scolaire après plusieurs années de hausse. Alors que les principaux panélistes ont communiqué sur un recul de l'ordre de -2% à -2,5%, notre enquête affiche une baisse plus marquée en raison notamment du poids du secteur scolaire dans nos répondants. Hors secteur scolaire, la baisse aurait été de -1,3%.

La vente de livres, qui représente 95,2% des revenus nets des éditeurs, a diminué de 3% à 2 559 millions d'euros et le nombre d'exemplaires vendus a baissé de 3,2% pour s'établir à 427 millions. Les goûts des lecteurs évoluent et la production éditoriale en titres reste dynamique pour satisfaire des lecteurs sensibles à la nouveauté. L'importance des "best-sellers" dans les ventes, souvent évoquée pour illustrer les mutations du marché, s'est encore confirmée cette année avec de belles progressions dans les meilleures ventes et un effet de longue traîne qui a tendance à diminuer. Ces mutations sont également encouragées par le développement du commerce en ligne, et de ses acteurs, dont le référencement de l'offre bouleverse les habitudes de lecture et d'achat. De plus, selon plusieurs études¹, le temps moyen hebdomadaire consacré à la lecture et le budget moyen dédié à l'achat de livres ont diminué. Cette diminution se fait généralement au bénéfice d'autres loisirs.

La production en titres a augmenté de 10,6% et se traduit par une hausse des nouveautés (+4,3%) et des réimpressions (+17,4%). Cette hausse de la production est un indicateur objectif de la diversité éditoriale. En revanche le nombre d'exemplaires produits a baissé de 9,3%, ce qui a fait chuter le tirage moyen de 18,1% à 5

991 titres, un niveau historiquement bas, signe de la prudence des éditeurs face à l'augmentation des stocks en période de crise et de la volonté de maîtriser les retours.

Les cessions de droits baissent de 3,8% en 2013 et représentent 4,8% du chiffre d'affaires global. Toutefois, les cessions de droits de traduction à l'étranger ont continué de progresser en volume, preuve de l'attrait de l'édition française dans le monde.

Les droits d'auteur portés en charge ont reculé de 2,5% et passent de 437 millions d'euros à 427 millions d'euros. Toutefois, cette baisse a été moins importante que celle du marché et se traduit donc par une augmentation du poids des droits d'auteur dans le compte de résultat des éditeurs : 9,7% du CA PPHT et 15,9% du CA net.

Enfin, dans la distribution, la part de la librairie, circuit de distribution privilégié par les Français, a baissé selon GfK et se situe autour de 28,3% pour les librairies de niveau 1 et passe à 55,7% si on ajoute la part des librairies de niveau 2 et d'Internet, dont la progression se poursuit chaque année. La contraction du marché global se retrouve notamment dans les grandes surfaces spécialisées culturelles (en raison notamment de la faillite de Virgin Megastore) et dans les librairies de 1^{er} niveau (faillite du réseau de librairies Chapitre) où il est plus difficile de raisonner à périmètre constant.

Le format poche recule en valeur mais son poids relatif dans les ventes de livres augmente encore

Avec un chiffre d'affaires de 343 millions d'euros, en baisse de 2,5%, et 103 millions d'exemplaires écoulés (-6,3%) le livre de poche a, lui aussi, été victime de la baisse globale, après une belle progression en 2012.

Cependant, le poids relatif du poche a légèrement augmenté en valeur et celui-ci représente, en 2013, 13,4% des ventes de livres et 24% des volumes.

Le poids de la littérature est toujours important dans les ventes de format poche avec 62,3% de part de marché, toutefois celle-ci est en recul au profit notamment des livres pratiques et des guides, qui ont vu leur part de marché passer de 5,5% à 7,6%, et dont le contenu et le format éditorial se prêtent parfaitement à ce support de lecture.

¹ Etude IPSOS-SNE-CNL "Les français et la lecture", mars 2014 et Etude GfK "Bilan des marchés Entertainment", février 2014

Le marché du numérique grand public a doublé en 2013, stimulé par les ventes en littérature, en jeunesse et en livres pratiques

En 2013, le marché de l'édition numérique, tous supports et catégories éditoriales confondus, a généré un chiffre d'affaires de 105,3 millions d'euros, en progression de 28,6%. Cela représente 4,1% du chiffre d'affaires des ventes de livres des éditeurs. Le marché professionnel représente encore la majeure partie des ventes de livres numériques (56%).

Mais la progression du marché numérique, dont les raisons sont multiples - étoffement de l'offre des éditeurs, habitudes de lecture, explosion du taux d'équipement des Français - a été surtout portée par le doublement des ventes vers le grand public (hors enseignement scolaire, STM et droit). La vente de livres numériques représente aujourd'hui 2,3% du marché grand public.

Il ne fait aucun doute que les ventes numériques continueront de progresser dans les années qui viennent alors que l'offre des éditeurs croît de façon significative et que le numérique commence à fidéliser un public de professionnels et de particuliers qui a désormais une consommation stable, voire en augmentation.

Les principales évolutions par segments éditoriaux (voir les Repères Statistiques France pour plus de détails) :

Bien que les évolutions soient très contrastées à l'intérieur même des principaux segments, nous pouvons distinguer trois groupes :

1. La littérature, le segment religieux et ésotérique et les beaux livres sont en croissance.
2. Les sciences humaines et sociales, la bande dessinée, la jeunesse, les cartes et atlas, les livres pratiques et les ouvrages de sciences et techniques, de médecine et de gestion sont en recul.
3. Les dictionnaires et encyclopédies, l'enseignement scolaire, et les documents, essais et ouvrages d'actualité ont connu une année très difficile.

Le premier secteur en poids économique, la **littérature** (675,3 millions d'euros, soit 26,4% des ventes de livres en valeur), a soutenu le marché cette année avec une belle progression de 5,7% en valeur et de 0,7% en volume. Etant donné le poids relatif de ce

segment, il permet de freiner de façon importante le recul du marché. Les romans contemporains et les livres d'espionnage qui représentent à eux deux 79,5% de ce segment, ont respectivement progressé de 4,6% et 7,0%, sous l'impulsion de best-sellers. La littérature érotique, humoristique, ainsi que le théâtre et les contes et les légendes sont également en forte progression, mais leur poids économique reste limité. En revanche, les romans classiques et historiques baissent respectivement de 1,3% et 2,7% en valeur.

Les éditeurs de **religion et ésotérisme** (36,2 millions d'euros, soit 1,4% des ventes de livres) connaissent une situation contrastée avec, dans l'ensemble, une légère progression de 1,9%. Alors que le segment religieux baisse de 5,2% en valeur et 9,3% en volume, les ouvrages d'ésotérisme progressent de 39,3% en valeur et 50,0% en volume. Après une baisse quasiment équivalente en 2012, ce segment revient à son niveau de 2011.

La catégorie **Arts et Beaux livres** (86,8 millions d'euros, soit 3,4% des ventes de livres) est nouvelle. L'ancienne catégorie regroupait ces ouvrages avec les livres pratiques. Ce segment comprend les ouvrages d'art et d'histoire de l'art ainsi que les beaux livres illustrés. Il est difficile d'indiquer une progression détaillée en raison des changements de périmètre mais nous estimons la hausse globale des ventes de cette catégorie à +0,8% en valeur.

Le secteur des **sciences humaines et sociales** (243,4 millions d'euros, soit 9,5% des ventes de livres) réalise une contre-performance en 2013 avec une baisse de 0,6%, suite à une excellente année 2012 portée par le droit. Cette année encore, le droit est en croissance de +5,0% en valeur et +2,0% en volume. L'histoire également, à la faveur des célébrations à venir, a progressé de 1,5% et nous attendons une poursuite des ventes en 2014. En revanche, les sciences économiques reculent de 22,4% après une année 2012 en forte progression. La géographie recule également. Toutefois, le poids relatif des ouvrages de SHS dans le CA global de l'édition continue d'augmenter.

Une année contrastée pour la **bande dessinée** (242,7 millions d'euros, soit 9,5% des ventes de livres) après plusieurs années de hausse. Le secteur baisse de 1,2% en valeur et de 5,0% en volume. Bien que les revenus des ventes d'albums soient stables à +0,2% sur l'année,

le segment des mangas et comics connaît un deuxième ralentissement consécutif et baisse de 4,6% en valeur et de 9,1% en volume. Toutefois, le poids relatif de ce secteur (BD) continue d'augmenter.

La **jeunesse** (342,4 millions d'euros, soit 13,4% des ventes de livres) a reculé de 3,4% en valeur et de 4,1% en volume, revenant ainsi à son niveau de 2011. Parmi les trois segments éditoriaux qui composent ce secteur, seule la catégorie éveil, petite enfance, est en croissance (+7,4% en valeur et +5,6% en volume). La fiction jeunesse (150,4 millions d'euros) recule fortement. Malgré cette baisse, la jeunesse devient le deuxième secteur éditorial en termes de poids économique, à la faveur de la forte baisse de l'édition scolaire.

Le secteur des **cartes de géographies et atlas** (35,4 millions d'euros, soit 1,4% des ventes de livres), en recul de 3,4% en valeur et de 1,8% en volume, poursuit sa tendance baissière, concurrencé par des contenus numériques gratuits et le développement des appareils mobiles connectés. La part du chiffre d'affaires numérique réalisé par ce secteur est d'ailleurs en forte hausse.

Les **livres pratiques** (341,6 millions d'euros, soit 13,3% des ventes de livres) constituent désormais une catégorie à part. Toutefois, ce secteur reste le plus hétérogène et cache les contrastes les plus marqués. Au global, étant donné son poids économique, il pèse de façon très importante sur la baisse du marché avec un recul de 4,6% en valeur et de 3,1% en volume. Parmi les évolutions notables, nous pouvons noter la belle progression des ouvrages de santé et de bien-être (+2,2% en valeur et +2,0% en volume) qui témoigne d'un intérêt marqué des lecteurs pour ces sujets. Malgré l'intérêt affiché des français pour les ouvrages de gastronomie, ceux-ci reculent en valeur de -5,2% mais stagnent en volume. Cette évolution, contre-intuitive, peut s'expliquer par la très bonne année 2012 des ouvrages de gastronomie avec la présence de best sellers.

Le segment des **sciences et techniques, médecine, gestion** (74,2 millions d'euros, soit 2,9% des ventes de livres) poursuit sa baisse et affiche un recul de 6,4% en valeur et 6,6% en volume. A l'exception des ouvrages de management et d'économie d'entreprise dont les ventes progressent de 23,1%, les autres disciplines

sont dans le rouge. Les sciences pures reculent de 23,9% en valeur, la médecine de 0,9% et l'informatique de 39,1%.

Le marché des **dictionnaires et encyclopédies** (72,4 millions d'euros, soit 2,8% des ventes de livres) poursuit sa baisse année après année. Dans l'ensemble, la baisse est de 9,9% en valeur en 2013. Ce secteur représentait encore plus de 8% des ventes de livres en 2008.

L'**édition scolaire** (372,4 millions d'euros, soit 12,6% des ventes de livres) connaît une période très difficile en l'absence de réformes scolaires. Après une baisse de 4,0% des ventes en valeur en 2012, c'est un recul de 13,1% que doivent affronter les éditeurs en 2013. En volume, la baisse est plus mesurée à -4,7%. Les segments les plus touchés sont le secondaire qui affiche une très forte baisse de 34,4% en valeur et le préscolaire et le primaire qui reculent de 3,4% en valeur. Les ventes de livres de pédagogie et de formation des enseignants, ainsi que les manuels techniques permettent de limiter la chute. En l'absence de réforme en 2014, une nouvelle année difficile s'annonce.

Enfin, le secteur **essais, documents et actualités** (85,3 millions d'euros, soit 3,3% des ventes de livres) reflète le contexte d'une année post-électorale avec une baisse spectaculaire de 19,9% en valeur et de 12,2% en volume. Le seul segment politique recule de 70% en valeur.

Perspectives pour 2014

L'année 2013 a été une année difficile pour le marché du livre et beaucoup d'observateurs anticipent après les résultats du premier semestre une année 2014 encore plus mauvaise.

Toutefois, il faut se réjouir des réussites, de la progression de l'édition numérique et de certains segments éditoriaux. Les succès de l'année 2013 doivent être présents à l'esprit pour entreprendre la mutation du secteur et répondre aux nouveaux enjeux posés par les autres acteurs de la filière et nos lecteurs. Il s'agit de répondre aux évolutions de consommation sans oublier que le marché du livre est un marché de l'offre guidé par la création, que nous devons continuer à encourager et dont nous devons faire reconnaître la valeur économique.

// Gabriel Zafrani

Les échanges de droits à l'international

11 892 contrats de cessions de traduction vers des langues étrangères signés en 2013 pour l'édition française, c'est un chiffre particulièrement élevé qui marque une croissance forte et continue de cette activité de la profession.

Le nombre de cessions s'élevait à 5 956 dix ans plus tôt. Certes, le mode de collecte des données a changé : le nombre de répondants pour l'enquête sur les données en 2003 s'élevait à 105, alors que pour 2013 il est de 143. Si cet effectif reste encore en deçà de la totalité des acteurs de la cession de droits du fait d'un nombre significatif de non-répondants, on peut toutefois estimer que l'enquête correspond à un panel représentatif de la profession.

On observe ainsi une bonne représentativité en termes de différentes catégories de chiffre d'affaires, de « présence » dans l'ouverture au marché international. De même, la plupart des catégories éditoriales sont représentées.

L'augmentation du nombre de contrats de cession signés en 1 an est de 10,1%. A périmètre constant, l'évolution est de 7,7%.

Grâce à l'augmentation de notre périmètre comparable et du nombre de répondants, nous pouvons estimer, par extrapolation, que **le total des titres cédés par les éditeurs français en 2013 est de l'ordre de 12 200**.

Le français est, depuis longtemps, selon les statistiques produites par diverses sources internationales, la seconde langue traduite dans le monde. Certes, loin derrière l'anglais, mais avant toutes les autres langues. Les premières explications à cette situation sont : l'intérêt marqué des éditeurs étrangers, à nuancer pour ceux de langue anglaise, ainsi que la place et le dynamisme des services de droits étrangers dans les maisons d'édition française.

De même, les dispositifs et aides publiques importants pour la traduction et les traducteurs apportés par le Centre national du livre et par l'Institut français, comme la présence individuelle

et collective dans les Foires internationales, les rencontres organisées plusieurs fois par an par le BIEF dans différents pays, mais également la dimension internationale croissante du Salon du livre de Paris, concourent tous au développement de cette vaste toile d'échanges internationaux.

En 2013, le chinois reste la première langue de destination avec 1 524 cessions (dont 2/3 des cessions provenant des livres pour la jeunesse). L'Italie s'affirme comme le premier pays acquéreur de droits français avec 1 385 titres (dont, notons-le également, 612 pour la catégorie bande dessinée).

Les langues de destination les plus cédées habituellement comme le néerlandais -en Belgique-, le coréen mais également le russe, le polonais et le roumain affichent de belles progressions.

L'allemand (941 en 2013 contre 1 018 cessions en 2012) se contracte, principalement – effet inverse de ceux observés plus haut – à cause de la bande dessinée.

Les ouvrages de jeunesse et ceux de bande dessinée représentent 56 % du total des cessions à travers le monde. La littérature près de 15 % en ajoutant les essais et documents d'actualité.

Pour 40,3 % du total des contrats de cession, le contrat intègre les droits numériques ; contre 33,1% en 2012.

La contribution à la marge nette de ces échanges étrangers est, on le sait, une des clés de la rentabilité pour les éditeurs, grands comme petits, généralistes comme spécialisés.

→ Pour en savoir plus, voir les « Statistiques Internationales 2013 ».

// Jean-Guy Boin
Directeur général du BIEF

// Rebecca Byers
Présidente de la Commission Internationale du SNE

Droits audiovisuels

La SCELf a réalisé en 2014 une étude sur le marché français de l'adaptation cinématographique portant sur les années 2006 à 2013. Cette étude fait apparaître que le taux d'adaptations (d'oeuvres littéraires et étrangères) demeure très stable au fil de ces huit années et se maintient autour de 20%.

En revanche, ce qui ressort très nettement de cette étude, c'est que la part des films adaptant des œuvres littéraires françaises augmente sensiblement passant de 20% en 2006 à 32% en 2012. De la même manière, l'adaptation de bandes dessinées ou de romans graphiques français occupe une place de plus en plus importante avec une année record en 2013, où 10 films sont des adaptations de bandes dessinées de langue française.

Enfin, sur le plan économique, cette étude démontre que l'adaptation demeure une valeur sûre puisque près de la moitié des films réalisant plus de 500 000 entrées sont des adaptations et 53% des quinze premiers films du box office sont également des adaptations, et ce, sur la totalité de la période considérée.

// Nathalie Piaskowski
Directrice générale de la SCELf

France Créative, au cœur de la compétitivité de la France : 1^{er} panorama des industries culturelles et créatives

En novembre 2013 était publiée l'étude d'Ernst & Young (EY) sur la « France créative ». Pour la première fois, neuf industries culturelles et créatives (ICC) se sont réunies pour évaluer leur poids économique.

La culture, combien de divisions ?

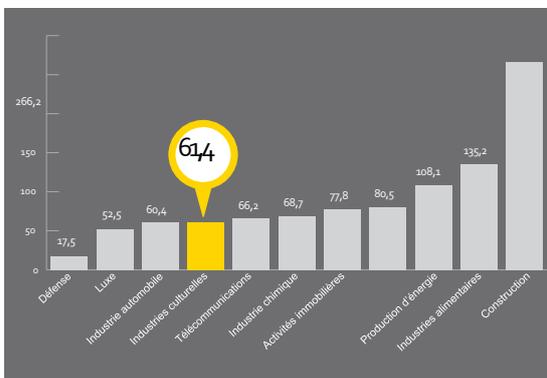
Les industries culturelles et créatives ne sont pas seulement importantes en tant que socle de notre civilisation, fondement de notre identité et creuset de nos valeurs. Elles n'importent pas seulement en tant que vecteur du rayonnement culturel de notre pays.

Les industries culturelles et créatives ont un poids économique trop souvent méconnu. L'étude « France créative » a révélé ainsi

qu'elles représentent 75 milliards de chiffre d'affaires, soit davantage que l'industrie automobile ou les industries chimiques. De plus, les industries culturelles et créatives emploient 1,1 millions de personnes, dans des emplois souvent qualifiés et la plupart non délocalisables.

En janvier 2014, l'inspection générale des finances et l'inspection des affaires culturelles ont publié à leur tour une évaluation de l'impact économique de la culture en France, qui propose une approche complémentaire à celle de l'étude EY.

Le secteur du livre est emblématique de la forte valeur ajoutée qu'apportent les maisons d'édition et des emplois hautement qualifiés qui y concourent.



Le schéma ci-dessus présente une comparaison des impacts économiques des industries culturelles et créatives avec ceux d'autres filières significatives en France.

Le SNE a participé à la réalisation de cette étude, au sein d'un groupe de pilotage coordonné par la SACEM. Cette étude sera actualisée à l'automne 2014, en y ajoutant un dixième secteur, celui de la création artistique dans la publicité. Les études françaises seront complétées, fin 2014 également, par une étude des industries culturelles et créatives au niveau européen.

// Christine de Mazières

Les 9 marchés culturels et créatifs de la France



Les arts graphiques et plastiques¹

Le premier employeur et le plus important chiffre d'affaires des industries culturelles et créatives.

19,8 Md€

307 716 emplois



La musique

Une des premières pratiques culturelles des Français, dont l'écosystème et la consommation sont transformés par le numérique.

8,6 Md€

240 874 emplois



Le spectacle vivant

Un marché porté par le spectacle musical, qui doit faire face à la baisse des subventions publiques en trouvant de nouveaux relais de croissance.

8,4 Md€

267 713 emplois



Le cinéma

Des spectateurs toujours assidus en France, mais une industrie qui doit conforter son rayonnement international.

4,4 Md€

105 890 emplois



La télévision

Le 2^e plus important chiffre d'affaires des marchés culturels et créatifs pour une industrie qui sait s'adapter aux nouveaux usages.

14,9 Md€

176 467 emplois



La radio

Un média de confiance qui cherche sa croissance dans des stratégies numériques intégrées.

1,6 Md€

17 450 emplois



Les jeux vidéo

Champion à l'exportation, un secteur qui diversifie son public et vit une transition vers le jeu connecté.

5 Md€

23 635 emplois



Les livres

Une stabilité remarquable dans un contexte tendu, et un livre numérique qui prend une place croissante.

5,6 Md€

79 613 emplois



La presse, journaux et magazines

Un secteur qui subit durement les effets de la crise mais qui relève activement le défi du numérique.

10,7 Md€

101 933 emplois

¹ Ce marché s'entend dans son approche maximaliste, incluant les architectes et le design.

→ Téléchargez l'ensemble du rapport à l'adresse suivante : http://www.francecreative.fr/wp-content/uploads/2013/11/Premier_panorama_economique_des_industries_culturelles_et_creatives_en_france_2013.pdf

(source : Rapport EY "1^{er} panorama des industries culturelles et créatives")

Sofia : une activité prospère



DROIT DE PRÊT : UNE SITUATION À PEU PRÈS STABLE

La huitième répartition du droit de prêt, pour les droits de 2011, a été effectuée en décembre 2013. Le versement a débuté en janvier 2014, avec **12 723 417 € de droits distribuables**.

L'abondement des cotisations au régime de retraite complémentaire des auteurs et des traducteurs augmente considérablement d'année en année : l'entrée, dans un premier temps, des illustrateurs dans le dispositif se double, aujourd'hui, des nouvelles dispositions prises par le Conseil d'Administration du RAAP (nouveau sigle du régime), l'affiliation devenant obligatoire dès lors que les revenus de droits d'auteurs atteignent un seuil de 5 000 €. Ainsi, pour l'année 2011, les cotisations se sont élevées à 1 746 212 € ; en 2012, à 2 002 026 € et 2 893 357 € ont été provisionnés pour les cotisations 2013.

Les contributions du Ministère de la Culture et du Ministère de l'Éducation nationale pour 2013, soit **10 247 841 €**, assises sur le nombre d'inscrits en bibliothèque, ont été en légère hausse pour la deuxième année consécutive, mais restent éloignées du niveau des années 2005-2008, lequel se situait dans une moyenne de 11 600 000 €.

Quoique la campagne de perception des droits 2012 se poursuive, la contribution des fournisseurs de livres semble accuser une baisse, qui reflète celle des achats effectués par les bibliothèques qui, non seulement, disposent de budgets plus restreints, mais procèdent à des arbitrages plus importants en faveur des sources numériques.

COPIE PRIVÉE : DES MONTANTS EN FORTE HAUSSE

En 2013, la perception de la rémunération pour copie privée, en hausse régulière depuis les premières perceptions, a atteint 10 724 877 €, sur lesquels **8 886 353 € reviennent en propre à la Sofia** – pour 5 170 740 € en 2012 – après reversement de la part revenant aux autres sociétés de gestion collective au titre des auteurs qu'elles représentent. Ces chiffres indiquent une augmentation de 46% de la part du texte et de 75% de la part de l'image. Ces progressions résultent de l'application par la Commission copie privée de nouveaux barèmes, faisant suite à la décision du Conseil d'État du 17 juin 2011, et compense très largement les difficultés liées aux contentieux en cours avec de nombreux fabricants de produits assujettis qui s'opposent au règlement de la redevance.

Les droits 2012 ont été répartis en mai 2013 ; la part auteurs a été distribuée à l'ensemble des auteurs du livre, représentés par les différentes sociétés SCAM, SACD, ADAGP, SAIF et SOFIA, à charge pour chacune d'elles d'affecter 25% des sommes perçues à des actions culturelles. **Au total, 3 769 069 € ont été affectés aux auteurs et aux éditeurs adhérents de la Sofia et 1 427 678 € aux actions culturelles.**

La répartition de la copie privée pour les droits 2013 a eu lieu en mai 2014. Le montant total à répartir aux associés de la Sofia, après versement de leurs parts aux autres sociétés de perception et de répartition de droits, s'élève à 5 864 993 €, avec une augmentation de 56% par rapport à l'année précédente.

Le montant réservé aux actions culturelles augmente en proportion et atteint 2 221 588 €.

// Christian Roblin

Directeur de Sofia

www.la-sofia.org

www.la-sofiaactionculturelle.org

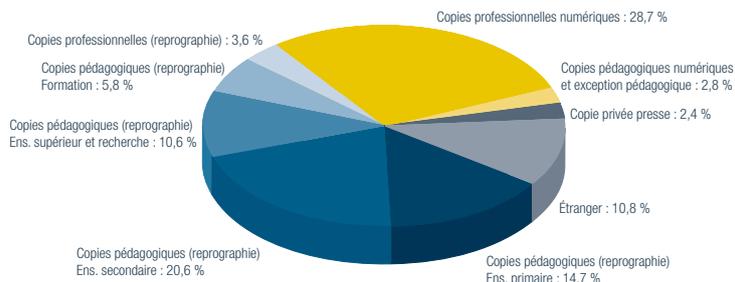
Le Centre Français d'exploitation du droit de Copie (CFC)



En 2013, le CFC a perçu 48,91 millions d'euros au titre des copies d'extraits d'œuvres protégées réalisées dans les organisations.

1 - ORIGINE DES SOMMES PERÇUES EN 2013

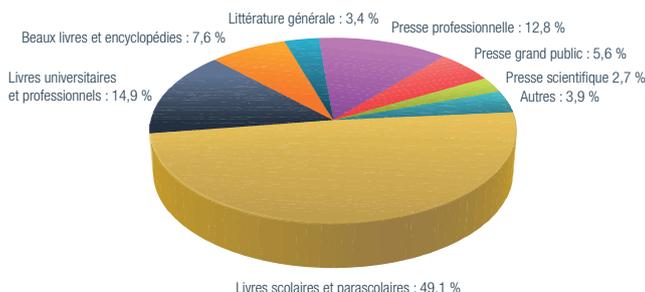
- Reprographie : 32,20 M€
- Numérique : 16,71 M€



2 - SOMMES DISTRIBUÉES AUX AUTEURS ET AUX ÉDITEURS EN 2013

- Reprographie : 28,6 M€ au titre des sommes perçues en 2012 pour les copies pédagogiques et professionnelles.

Les sommes distribuées en 2013 se répartissent entre les différentes catégories de publications suivantes :



- Numérique : 11,7 M€ au titre des sommes perçues pour les copies professionnelles au 2nd semestre 2012 et au 1^{er} semestre 2013.

Les sommes perçues au titre des copies numériques pédagogiques et de l'exception pédagogique n'étant pas distribuées annuellement, il a été décidé que les sommes perçues en 2011 et 2012 soient reversées au 1^{er} trimestre 2014.

3 - ÉTUDE SUR LA DIFFUSION D'EXTRAITS D'ŒUVRES DANS LES COLLÈGES ET LES LYCÉES

Les deux études réalisées par le CFC au cours de l'année 2013 sur les copies numériques et sur les photocopies de publications ont mis en évidence la complémentarité de ces deux modes de diffusion au sein des établissements du second degré.

1 - Les usages numériques de publications correspondent essentiellement à des représentations en classe d'extraits de manuels scolaires scannés

L'analyse des 4 250 actes de copie numérique déclarés par 800 collèges et lycées a révélé la prépondérance des usages en classe, c'est-à-dire des représentations au moyen de vidéoprojecteur ou de Tableau Blanc Interactif. Les diffusions hors de la

classe (mise en ligne sur le réseau interne de l'établissement ou envoi par mail) représentent une part limitée de l'ordre de 5 % des actes de copie déclarés.

Dans près de 60 % des cas, l'enseignant diffuse à ses élèves le même document par voie numérique et sous forme de photocopie, souhaitant manifestement leur laisser une trace matérielle.

Parmi les œuvres protégées copiées par les enseignants, les livres sont de très loin les publications les plus utilisées (90 %), la presse ne représentant qu'une part limitée (10 %). Plus précisément, les manuels scolaires représentent 80% de l'ensemble des publications déclarées. Pour le livre, les enseignants utilisent essentiellement des ouvrages papier (85%), et donc peu de livres numériques (15%), alors que pour la presse, ils recourent plus souvent à une version numérique (65%) qu'à des publications imprimées (35 %).

On constate donc que les œuvres protégées diffusées sous forme numérique proviennent surtout de publications imprimées : le scan représente ainsi 80 % des actes déclarés par les enseignants, contre 20 % pour des copies d'œuvres éditées sur support numérique. Enfin, il convient de souligner que ces pratiques de diffusion numérique demeurent encore limitées par rapport à la photocopie : 15 % contre 85 % de l'ensemble des actes de copies déclarés.

2 - 100 pages de photocopies d'œuvres par élève et par an

En matière de photocopie, le CFC a procédé à l'analyse du contenu des supports de cours distribués pendant un mois aux élèves de 109 collèges et lycées. Au sein des 41 300 documents collectés (soit près de 137 500 pages de copies), ce sont plus de 20 000 « emprunts » (extraits de livres ou de périodiques) qui ont été identifiés.

Les copies d'œuvres protégées représentent 28,5 % de l'ensemble des pages de photocopies diffusées dans les collèges et 18,2% dans les lycées. Ainsi, en moyenne, les copies de publications représentent donc près du quart des photocopies diffusées (24,4 %).

Le nombre moyen de pages de copies de publications distribuées à un élève au cours d'une année scolaire par ses enseignants diffère selon le niveau d'enseignement : 89 pages pour un élève de collège et 117 pages pour un élève de lycée. En moyenne, un élève du second degré reçoit 100 pages de photocopies d'œuvres protégées par an.

S'il est indéniable que les usages des collèges et des lycées ont évolué ces dernières années avec le développement des TICE, ces études montrent que l'on est loin de l'avènement du tout numérique et du « zéro papier ». L'observation des pratiques sur le terrain montre que la situation est plus complexe et nuancée : les pratiques de diffusion papier et numérique coexistent, se superposent (double diffusion) et se complètent, la photocopie demeurant encore largement répandue dans les établissements.

// Denis Noël
Directeur général du CFC

Actualités fiscales

TVA ET CONTRÔLES FISCAUX : CE QUI A CHANGÉ EN 2014

TVA

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le taux de TVA applicable au livre est revenu à 5,5%. Ce taux n'a pas évolué en 2014.

Cette mesure fiscale, au-delà de son impact financier, confirme une idée importante : le livre est considéré comme un bien de première nécessité.

En revanche, le taux de TVA applicable pour le paiement des droits d'auteurs est passé de 7% à 10% au 1^{er} janvier 2014. Le taux de TVA déductible étant calculé en fonction du taux de 0,8% correspondant à la retenue auteur, celui-ci passe alors de 6,2% à 9,2%.

Le SNE a demandé un alignement de la TVA applicable aux droits d'auteurs sur celle du livre, par souci de cohérence et d'équité. Dernièrement, le SNE l'a demandé lors de ses rencontres avec le Premier Ministre, le Président de la République et le Ministre du Budget.

Voici donc les différents taux de TVA :

- Le taux réduit de TVA a été maintenu à 5,5% : vente de livres.
- Le taux intermédiaire de 7% est passé à 10% : opérations de cessions de droits (y compris droits d'auteurs).
- Le taux normal est passé de 19,6% à 20%.

Contrôles fiscaux : nouvelles obligations administratives

1. Le fichier des écritures comptables

Depuis le 1^{er} janvier 2014, la mise à disposition de la comptabilité électronique lors d'un contrôle fiscal est désormais obligatoire (d'après l'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2012) pour l'ensemble des entreprises tenant une comptabilité informatisée.

La non-communication de ces informations, ou leur communication sous un format inexploitable, donne lieu à une amende de 1500 euros.

2. La piste d'audit fiable

La réforme récente sur la facturation électronique inclut de nouvelles dispositions pour faciliter le développement de **l'usage de la facture électronique par les entreprises**. Transposée de la directive 2010/45/UE du 13 juillet 2010, la réglementation française en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 vise à simplifier les modalités de transmission de la facture électronique et a été renforcée en 2014.

Cette piste d'audit fiable consiste à retracer, depuis son origine et dans l'ordre chronologique, l'intégralité du

processus de facturation. Il s'agit de retrouver la tarification appliquée au moment de la proposition, de l'offre, du bon de commande, du bon de livraison, des extraits de compte si le paiement a été effectué en plusieurs fois ainsi que du détail de la prestation, et surtout de pouvoir relier entre eux l'ensemble de ces éléments. Il est toutefois nécessaire que la piste d'audit fiable réponde à certains points essentiels : assurer l'authenticité de l'origine, l'intégrité du contenu et la lisibilité des factures (CGI art. 289-VII nouveau).

Attention, ce principe s'applique également sur la facture papier, il faut donc construire des pistes d'audit fiables pour les factures papiers, y compris leur archivage intègre sur la durée légale.

Actuellement, le risque majeur est la perte de la déductibilité de la TVA et la remise en cause du résultat fiscal.

LE SOUTIEN AUX ADHÉRENTS LORS DES CONTRÔLES FISCAUX

A travers sa commission économique, le SNE tient un rôle d'interprétation de la législation fiscale et de défense des adhérents lors des contentieux avec l'administration fiscale sur des redressements susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la profession.

Pour rappel, le SNE avait donné son appui à l'un de ses adhérents dans un contentieux avec l'administration fiscale concernant une question de principe, d'intérêt général pour toute la profession. La Direction de la Législation Fiscale a donné raison au SNE dans un courrier du 24 mai 2013. En effet, le service vérificateur considérait à tort dans ce redressement que la base d'imposition de la TVA devait être le chiffre d'affaires comptabilisé en prix public hors taxes (CA PPHT) des ouvrages vendus, alors que la base d'imposition de la TVA, comme le confirme ce courrier, est le prix remis auquel l'éditeur le vend au diffuseur/distributeur.

En octobre 2013, la Direction de la Législation Fiscale a étendu son avis à toutes les taxes assises sur les chiffres d'affaires, et notamment la taxe sur l'édition des ouvrages de librairie.

La commission a également récemment mis son expertise au service des membres du SNE en répondant à des consultations concernant la définition fiscale du livre, le traitement des frais de numérisation, les provisions pour retours et les provisions pour avances non couvertes.

// Gabriel Zafrani

Taux réduit de TVA sur le livre numérique au niveau européen

I. LA PROCÉDURE D'INFRACTION À L'ENCONTRE DE LA FRANCE SE POURSUIT

Le 21 février 2013, la Commission Européenne a décidé de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE) au sujet de l'application par la France et le Luxembourg d'un taux de TVA réduit aux livres numériques téléchargeables au motif que les livres numériques sont des services qui ne peuvent bénéficier du taux réduit.

Le jugement est prévu en 2015. Une condamnation de la France impliquerait de lourdes astreintes journalières.

II. LA MODIFICATION DE LA DIRECTIVE TVA SUSCITE UN INTÉRÊT CROISSANT

A) La Commission européenne y est favorable, mais a pris du retard

Les résultats de la consultation sur les taux réduits de TVA¹ ont été publiés, le 30 avril 2013. Les répondants se sont prononcés quasi unanimement en faveur d'un taux identique pour le livre papier et numérique. Le document de synthèse cite les propositions de la FEE :

- **La modification de l'amendement** suivant de l'annexe III de la directive TVA **qui liste les produits pouvant bénéficier du taux réduit** : « la fourniture de livres, y compris en location dans les bibliothèques (y compris les brochures, dépliant et imprimés similaires, les albums, livres de dessin ou de coloriage pour enfants, les partitions imprimées ou en manuscrit, les cartes et les relevés hydrographiques ou autres), les journaux et périodiques, accessibles sur tous types de supports et de formats (y compris – mais pas seulement – l'imprimé, le numérique et l'audio) et via tous les moyens techniques (à la fois en ligne et hors ligne), à l'exclusion du matériel consacré entièrement ou d'une manière prédominante à la publicité ».

- **Une définition du livre numérique** qui prend en compte les innovations des éditeurs, afin de ne pas devenir trop rapidement obsolète : « Un livre numérique est une œuvre conçue comme un tout, en une partie ou un nombre déterminé de parties, par un ou plusieurs auteurs et son/leur éditeur, constitué de manière prédominante de texte, en version écrite ou audio, et/ou d'illustrations, publiquement accessible sous format numérique. Un livre numérique peut contenir des éléments non-textuels, présentés sous différents formats (audio, vidéo, hypertexte), liés de par leur fonction à ce contenu prédominant. »

La Commission Européenne devait émettre une proposition législative sur les taux réduits d'ici la fin de 2013. Cependant, les études d'impact devant étayer sa décision ont pris du retard et n'ont pas été publiées à fin mai 2014. La Direction Générale de la Fiscalité risque de transférer le dossier à la prochaine Commission sans émettre de proposition législative ni même de communication sur les taux réduits.

Pour convaincre la Commission, il est important que le taux réduit soit répercuté sur le prix pratiqué auprès du consommateur. L'étude du Ministère de l'Economie et des Finances sur les enjeux de l'application du taux réduit de TVA au livre numérique² montre clairement que tel est le cas en France.

B) De plus en plus d'Etats européens se rallient au principe du taux réduit

Toute réforme fiscale requiert l'unanimité des Etats. A la suite de la Journée de Berlin du 9 septembre 2013 (« Avenir du Livre, avenir de l'Europe »), l'Allemagne, qui était l'un des principaux opposants au taux réduit sur le livre numérique, s'est ralliée à la France. Une majorité solide d'Etats membres est désormais favorable à cette réforme, grâce notamment à l'action énergique de Jacques Toubon. Seuls quatre pays demeurent opposés à l'alignement des TVA « papier » et « numérique » : le Royaume-Uni, qui craint de remettre en cause son taux zéro sur les livres papier, le Danemark, l'Estonie et la Bulgarie, pour des raisons d'orthodoxie économique.

En définitive, on assiste à une course de vitesse entre d'une part le processus judiciaire, qui suit son cours, certes lent mais inexorable, et d'autre part le processus législatif, qui progresse dans le bon sens, mais nécessitera l'unanimité des Etats-membres pour aboutir.

// Catherine Blache

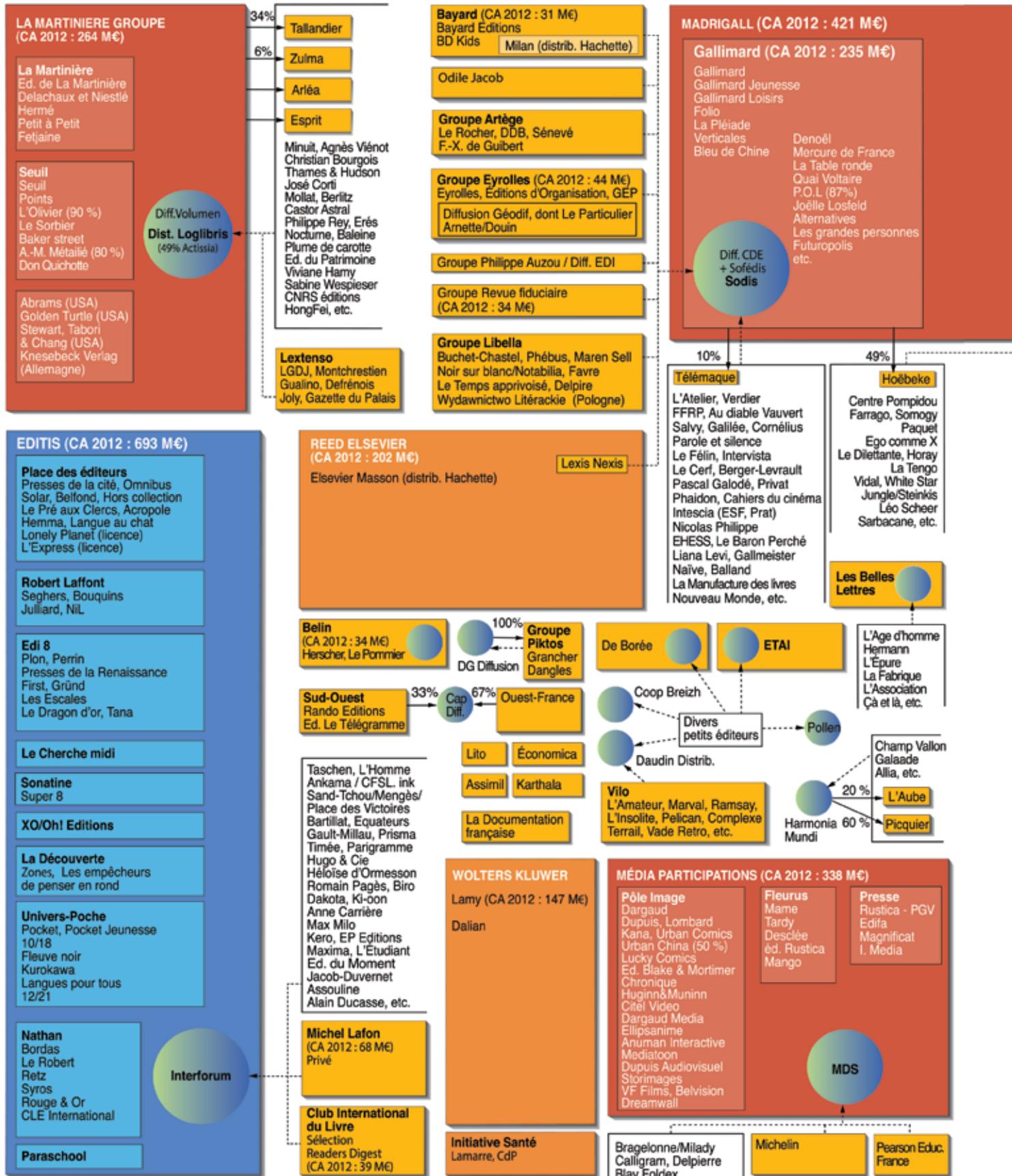
Passage à la règle du pays de destination en 2015

A partir de 2015, le taux de TVA applicable sera non plus celui du pays d'origine du détaillant mais celui du pays du consommateur, pour les ventes de services en ligne, tels que les livres numériques. Cela éliminera les problèmes de distorsion pouvant actuellement émerger du fait de taux différents selon les pays. La FEE suit ce dossier auprès de la Commission Européenne, qui a publié des notes explicatives, et sensibilise les libraires afin qu'ils s'y préparent.

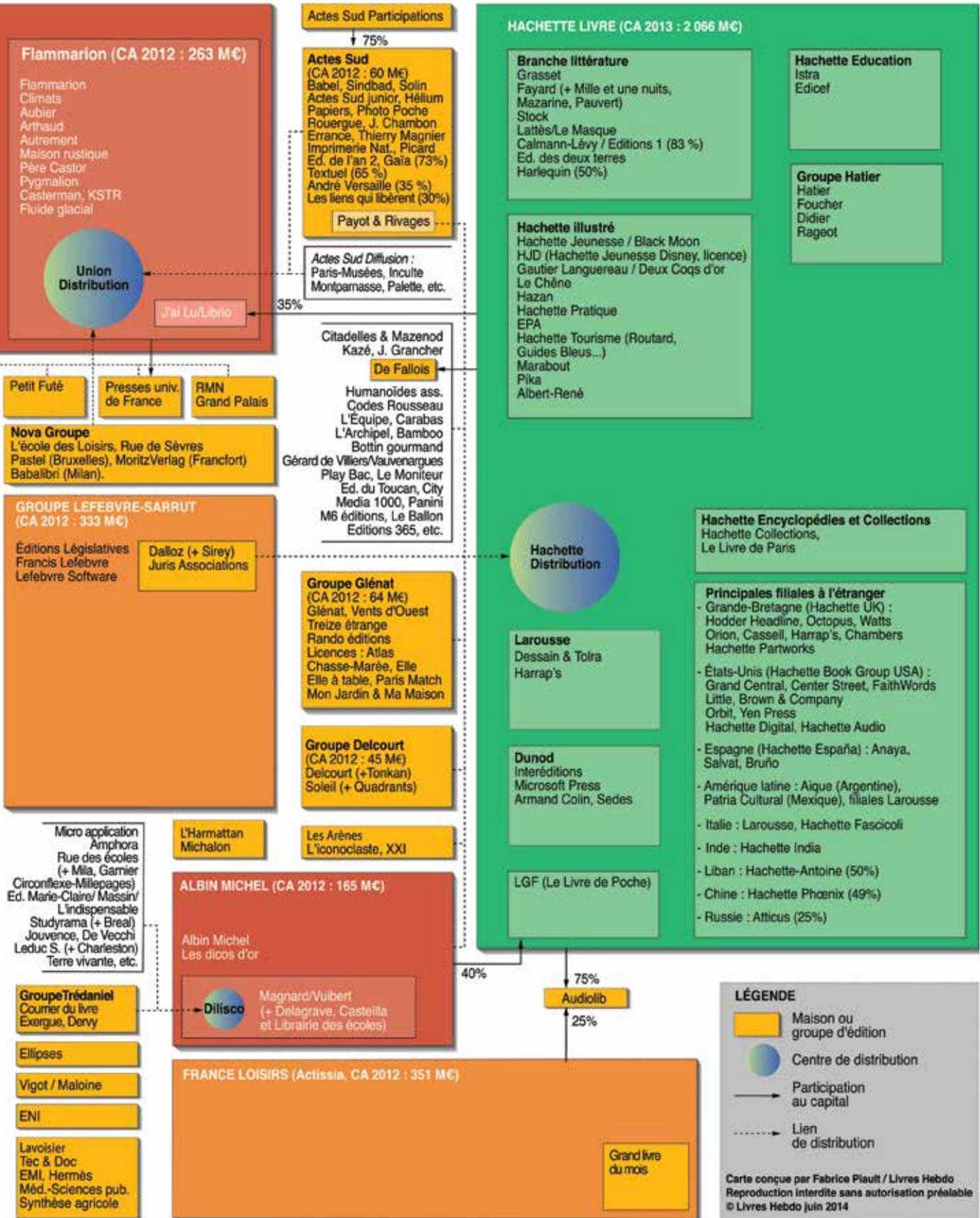
¹ http://ec.europa.eu/taxation_customs/common/consultations/tax/2012_vat_rates_en.htm

² <http://www.sne.fr/img/pdf/Dossiers/Rapport-TVA-Numerique-II-oct-2013.pdf>

Le planisphère de l'édition



française 2014 (Livres Hebdo)



LÉGENDE

- Maison ou groupe d'édition
- Centre de distribution
- Participation au capital
- Lien de distribution

Carte conçue par Fabrice Plault / Livres Hebdo
Reproduction interdite sans autorisation préalable
© Livres Hebdo juin 2014



DISTRIBUTION ET DIFFUSION DU LIVRE

Etant donné l'importance du circuit du livre dans la chaîne, le SNE participe à plusieurs instances interprofessionnelles : Dilicom, CLIL, Centrale de l'Édition, en plus de ses commissions propres : Usages commerciaux, Circuit du livre et groupe Distributeurs, Transport.

//63 L'évolution de la diffusion du livre

//67 La librairie, la prescription et la promotion du livre religieux sont au cœur des préoccupations des éditeurs religieux

//68 Adelc, association pour le développement de la librairie de création

/69 La place de la distribution dans le circuit du livre

//70 Délais de livraison

//71 Dilicom au service du livre

//71 La commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil)

L'évolution de la diffusion du livre

La diffusion du livre désigne l'ensemble des opérations commerciales et marketing mises en œuvre par les éditeurs dans les différents réseaux de vente. Elle répond à l'obligation contractuelle d'assurer aux œuvres des auteurs « une exploitation permanente et suivie, conformément aux usages de la profession » (CPI, article L. 132-12). Elle s'intègre donc en aval de la création éditoriale et en amont des flux logistiques et financiers de la distribution.

UNE ORGANISATION ET DES STRUCTURES COMPLEXES...

La diffusion peut être intégrée dans les services de la maison d'édition, mais se voit le plus souvent confiée à une structure qui se consacre exclusivement à cette activité. Les équipes de représentants sont alors souvent spécialisées en fonction des circuits de vente (librairie de 1^{er} niveau¹, librairies de 2^e niveau et maisons de presse de taille inférieure, librairie de 3^e niveau, hypermarchés, supermarchés, grossistes, francophonie et export, librairies en ligne, etc.)

La tournée du représentant est l'occasion de présenter les nouveautés aux détaillants, d'enregistrer les pré-commandes (notés), les promotions et les réassortiments (réassorts) et de suivre les retours. Face à l'augmentation régulière du nombre de titres publiés, le diffuseur doit accorder le potentiel de vente des détaillants aux objectifs de l'éditeur en s'intégrant dans le flux logistique des distributeurs (près de 40 offices par an).

On entend par **mise en place d'un titre** l'ensemble office + notés.

Le **premier tirage** correspond au premier tirage complété par le talon destiné aux premiers réassorts.

La remise faite au détaillant est négociée par le diffuseur dont la rémunération propre représente en général de 4 à 7% du prix de vente public hors taxe.

STRUCTURATION DE LA DIFFUSION EN FRANCE

La visite des librairies de premier niveau est souvent organisée, pour les éditeurs qui en ont le potentiel, selon deux schémas principaux :

- Diffusion exclusive des ouvrages à travers un département commercial regroupant une ou plusieurs équipes (une pour Albin Michel, deux pour Actes Sud, trois pour Gallimard, etc.) pour ceux qui ne diffusent pas d'éditeurs tiers.
- Diffusion partagée des ouvrages avec des éditeurs tiers par une structure de diffusion (Flammarion, Hachette, Editis) ou une filiale de diffusion-distribution (Volumen pour La Martinière / Le Seuil). Les équipes de représentants sont alors regroupées par grands domaines (par exemple : littérature, pratique, loisirs, jeunesse, etc.) ou selon des critères propres à chacune des maisons.

► Certains groupes font coexister ces deux schémas pour maintenir le dynamisme propre à chaque système. Il existe également dans le scolaire des équipes de représentants visitant à la fois les librairies et les hypermarchés.

Les éditeurs qui n'ont pas le potentiel suffisant pour créer leur propre équipe de 1^{er} niveau se tournent en général vers l'une ou l'autre de ces structures de diffusion pour y être diffusés en s'appuyant sur un distributeur unique ou choisissent de s'associer pour créer leur propre diffusion.

Le deuxième niveau est couvert par des équipes qui représentent plusieurs éditeurs, organisées en filiales (FED pour Gallimard) ou intégrées à une structure de

¹ Le terme de « niveaux » de librairies vient de la segmentation par clientèle opérée par les entreprises de diffusion et peut être très différente d'une maison à l'autre. Ainsi, les librairies de premier niveau désignent selon les maisons, les 700 à 1 300 clients les plus importants soit en termes quantitatifs (chiffre d'affaires réalisé avec les éditeurs diffusés), soit en termes qualitatifs (capacité du libraire à lancer un nouveau titre, travail sur le fonds...).

diffusion-distribution spécialisée sur certains réseaux (DIL pour Editis, LDS pour Hachette).

Enfin, l'accès à certains points de vente souvent désignés comme 3^e niveau (petites maisons de la presse, supermarchés, magasins populaires...) est assuré par les équipes de diffusion des deux plus grands groupes qui jouent alors, pour le reste de la profession, le rôle de grossiste (LDS pour Hachette, DIL pour Interforum).

Des activités de grossistes sont également assurées, sur la région parisienne, par la Société Française du livre (filiale de la FNAC) et la Générale Librest (ex-Générale du livre reprise en 2009 par le GIE Librest) qui ont également développé des prestations de ventes aux collectivités. D'autres grossistes importants tels que Charpentier à Bordeaux, Mariani Pinelli dans le Sud-est ou Poulain à Toulouse assurent la visite des détaillants de 3^e niveau dans leurs régions.

POIDS ET ÉVOLUTION DES DIFFÉRENTS CIRCUITS

Même s'il reste difficile de se faire une idée très précise du poids des différents circuits d'achat de livres par le grand public en France, du fait de la grande hétérogénéité des milliers de points de vente « réguliers » du livre, on estime que le marché du livre se partage entre les circuits suivants :

Librairies 1 ^{er} niveau	28,3 %
Grandes surfaces spécialisées en produits culturels (GSS : Fnac, Cultura,...)	27,6 %
Librairie 2 ^e niveau + Internet + Autres	27,4 %
Grande distribution (GSA : Auchan, Carrefour, ...)	16,7 %

Source GfK, février 2014

La grande distribution et les GSS

Le livre présente l'avantage d'apporter dans ces types de points de vente « généralistes » une image forte et un taux de marge bien supérieur à celui du disque ou de la vidéo.

- Les hypermarchés de plus de 4 000 m², dont le nombre est stabilisé autour de 900 en France, se caractérisent par un assortiment court (5 000 à 15 000 références en moyenne) et pour certains par une centralisation des assortiments et des opérations promotionnelles.

Le prix de vente moyen est plus faible et la part du poche, du livre de jeunesse, du pratique, des dictionnaires et du parascolaire est prépondérante. Le poids du livre dans le CA total des hypermarchés représente environ 1 % et la marge environ 1,5 %.

- Les supermarchés et les magasins populaires, dont l'assortiment est très restreint, bénéficient de l'essor du commerce de proximité. Dans un grand nombre de cas, l'extension de surface dont beaucoup ont bénéficié leur a permis d'incorporer le livre dans leur assortiment.

- Les contours des GSS spécialisées dans la culture ont beaucoup évolué en 2013 avec la fermeture au premier semestre de l'enseigne Virgin (fermeture de 26 points de vente en France), suivie par l'annonce au deuxième semestre de la cessation de paiement de la chaîne de librairies Chapitre. Tous les acteurs de la chaîne du livre se sont cependant réjouis de la reprise, à début 2014, de 37 librairies sur les 57 qui composaient le réseau Chapitre et qui permettent de maintenir dans de nombreuses villes de taille moyenne d'importants points de vente de livres.

D'autres grandes surfaces culturelles poursuivent cependant leur développement. Ainsi, la FNAC, qui compte 112 points de ventes (dont une vingtaine situés dans les aéroports, gares ou stations-service), après une introduction en bourse en juin 2013 et qui affiche un résultat opérationnel global 2013 en hausse de 13% par rapport à 2012. Les Espaces culturels Leclerc affichent plus de 200 points de vente. Le groupe Furet du Nord poursuit son expansion au-delà de sa région d'origine et compte à ce jour 16 magasins, tandis que la chaîne Cultura, lancée en 1998, poursuit ses ouvertures de magasins avec un réseau de 60 points de vente aujourd'hui.

Evolution de la librairie

Face aux canaux précédents, les librairies maintiennent globalement leurs parts de marché en s'appuyant sur la largeur de la gamme détenue en stock, leur capacité à apporter du conseil, leur degré de spécialisation, leur savoir-faire en termes d'animations culturelles et leur dynamisme.

Leur assortiment varie selon leur taille : de plus de 100 000 références pour les grosses librairies (plus de

2 M€ de CA) à moins de 8 000 pour les plus petites (moins de 300 K€ de CA). Les points forts de la librairie restent la littérature et les sciences humaines où leur part de marché dépasse 50 %.

Dans un contexte très concurrentiel, les stratégies des librairies indépendantes sont multiples :

- S'agrandir (et parfois déménager) pour consolider ses points forts comme La Manœuvre, Le Merle Moqueur ou La Hune à Paris, Voix aux chapitres à Lyon, L'Autre Rive à Toulouse.
- Se développer sur les segments les plus porteurs comme la Jeunesse (Les Enfants de Dialogues à Brest, Polymômes à Montpellier, Le Divan Jeunesse à Paris, Mille Pages à Vincennes).
- S'associer pour mettre en commun des expériences, des moyens ou des compétences : les librairies Ensemble, Autour du Livre et les librairies Initiales figurent parmi les pionniers de ce mouvement.
- Se regrouper pour proposer de nouveaux services comme les libraires de l'est parisien fédérés au sein du GIE Librest (site de réservation, de commande et de vente d'ouvrages en ligne qui peuvent être retirés dans une des librairies du réseau), les libraires.fr ou Paris Librairies, qui compte à ce jour près de 80 librairies adhérentes et propose aux Parisiens, via un site web et une application mobile lancée en mars 2013, de géolocaliser le livre qu'ils cherchent dans la librairie la plus proche de chez eux avant de le réserver ou de le retirer sous 48h.
- Faire davantage connaître ses spécificités (fonds et conseil en particulier) dans un contexte de prix unique.

Sensible à ce contexte et aux spécificités du marché du livre, le Ministère de la Culture et de la Communication a annoncé en 2013 le développement d'un vaste plan de soutien à la librairie indépendante matérialisé dans un premier temps par la constitution d'un fonds d'aide à la librairie de 9 Millions d'Euros dont la gestion a été confié à l'IFCIC (Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) pour 5 Millions d'Euros et à l'ADELIC (Association pour le développement de la librairie de création) pour 4 Millions d'Euros. Une aide qui

permettra de soutenir et de développer l'action déjà menée par l'ADELIC - près de 30 librairies aidées chaque année (essentiellement dans le cadre de reprises ou de transmissions) et, depuis 2006, mise à disposition des librairies du panel de ventes Datalib qui regroupe les informations de ventes de 212 librairies – jusqu'alors exclusivement financée par les cotisations annuelles des éditeurs membres de l'ADELIC (cf. page 68) et par une contribution annuelle du SNE remise à l'occasion du salon du livre.

En outre, convaincu que la diversité et la qualité des points de vente de livres, physiques ou sur Internet sont essentielles, les éditeurs du SNE ont confirmé en 2014 leur soutien à la librairie en annonçant la mise en place d'une contribution volontaire qui permettra de constituer un fonds supplémentaire d'aide à la librairie confié à l'ADELIC.

Egalement prévu dans ce plan de soutien à la librairie, un médiateur du livre, institué par un amendement déposé dans le projet de loi Consommation, votée et promulguée le 17 mars 2014 (article 144), vient d'être annoncé.

Et pour soutenir encore le réseau de la librairie indépendante et rétablir des conditions équitables entre tous les revendeurs de livres, une proposition de loi visant à encadrer certains aspects des conditions de la vente à distance de livres a été discutée au Parlement à l'automne 2013 et se trouve actuellement en discussion au niveau Européen. Le SNE a affirmé dans un communiqué du 18 octobre 2013 son soutien à une telle initiative qui se situe dans la droite ligne de la loi Lang et répond à une préoccupation forte des éditeurs de maintenir une diffusion la plus large possible de leurs livres.

Ces nouvelles mesures s'ajoutent à la création en 2009 du label « Librairie indépendante de référence » (LIR) qui permet aux collectivités locales d'exonérer, sous conditions, les librairies labellisées de la contribution économique territoriale (CET, qui a remplacé la taxe professionnelle en 2010). Doté d'un certain nombre d'avantages, ce label, accordé pour trois ans, distinguait 509 librairies au 1^{er} janvier 2013. En 2013, 82 librairies ont obtenu le label LIR (35 renouvellements, 8 librairies déjà labellisées comme Librairie de Référence qui ont obtenu le

label de Librairie Indépendante de Référence et 39 nouveaux points de vente labellisés). En août 2011, un nouveau décret élargissait le périmètre du label à d'autres librairies de référence (LR). 24 librairies ont été labellisées LR en 2011, 14 en 2012 et 17 en 2013 bénéficiant ainsi des mêmes avantages que les librairies labellisées LIR, à l'exception de l'exonération de la CET.

L'émergence de nouveaux types de points de vente

Depuis quelques années, l'espace consacré aux livres pratiques dans les linéaires de certaines enseignes spécialistes du non alimentaire (jardinage, bricolage, bien-être, cuisine...) se développe. L'offre se concentre sur les rotations les plus fortes. Parallèlement, le commerce en ligne se déploie, Amazon.fr et Fnac.com demeurant les deux leaders de ce réseau.

Des équipes de vente en mutation

Dans ce contexte fortement concurrentiel et en perpétuelle évolution, marqué par la convergence de deux réalités (des tirages en baisse et des taux de retour en hausse) les équipes commerciales voient leur métier se transformer. Outre la prise de commande, le suivi des fonds, la proposition de promotions et la gestion des retours, la maîtrise de l'information devient un facteur clé de succès : informations éditoriales (les plus exhaustives possibles et le plus en amont possible) et commerciales (points sur le chiffre d'affaires, principaux ratio...) pour les libraires (points sur le chiffre d'affaires, zones de chalandise, principaux ratio...); remontées d'informations du terrain (taux d'écoulement, accueil client, réactions sur les nouveautés...) pour les éditeurs. L'informatisation des librairies a facilité les commandes de réassorts ou les gestions du fonds. Mais l'appréciation de l'offre avec le client, l'adaptation à la réalité d'une zone de chalandise et le ressenti d'un représentant sur un point de vente ou sur le développement d'un titre ou d'une collection demeurent des leviers indispensables et irremplaçables.

DES CONDITIONS DE VENTE PRIVILÉGIANT LE « QUALITATIF »

La loi du 10 août 1981 (« loi Lang ») prévoit que la remise qualitative (liée à des critères qualitatifs) obtenue par un libraire, doit être supérieure à la remise quantitative.

En application de cette loi, un accord entre éditeurs et libraires, dit protocole Cahart, du nom du haut fonctionnaire ayant animé les travaux, a précisé en 1991 les huit critères qualitatifs parmi lesquels quatre devaient être utilisés par les éditeurs.

Dix ans après, un second protocole a été signé en 2001 entre le Syndicat national de l'édition (SNE) et le Syndicat de la librairie française (SLF), précisant notamment les règles de mise en vente des nouveautés (ou office), service qui doit être l'objet d'un contrat écrit dans lequel sont précisées les conditions de retour des livres.

Enfin, un nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie a été signé le 26 juin 2008 entre le SNE, le SLF et le Syndicat des distributeurs de loisirs culturels (SDLC, grandes surfaces spécialisées). L'objectif de ce nouveau texte est, notamment, de préciser les conditions de fixation des remises des libraires et de reformuler les autres usages commerciaux de l'édition avec la librairie.

Ce nouveau protocole introduit la notion de critères obligatoires et de critères complémentaires pour préciser le mode de calcul des remises qualitatives.

Quatre critères obligatoires ont été définis, chacun devant représenter entre 30 % et 70 % des points de remise qualitative attribués par l'éditeur ou le diffuseur au libraire et être valorisé individuellement sans représenter à lui seul plus de 25 % de l'ensemble du potentiel de la remise qualitative :

- ❶ L'acceptation par le libraire de commandes à l'unité.
- ❷ La présence d'un personnel qualifié sur le point de vente.
- ❸ La relation du libraire avec ses fournisseurs, notamment dans la réception des représentants.
- ❹ Les actions d'animation à l'initiative du libraire.

En outre, les éditeurs/diffuseurs doivent intégrer au moins trois des six critères complémentaires définis dans le protocole que sont :

- ❺ Le réassortiment des titres.
- ❻ Le suivi et la mise en avant du fonds de catalogue des éditeurs.

- 7 L'utilisation d'outils bibliographiques actualisés.
- 8 L'inscription du libraire au service des nouveautés ou la prise de notes avant parution.
- 9 La promotion de l'offre éditoriale par la prescription du libraire et sa participation aux opérations de promotion menées par l'éditeur.
- 10 L'utilisation des outils de transmission de la profession et d'une connexion Internet pour recevoir les informations actualisées de la part de l'éditeur/diffuseur.

CONCLUSION

Dans ce contexte, la solidarité et le dialogue entre les maillons de la chaîne sont plus que jamais indispensables. Le développement des ventes en ligne ou l'arrivée du livre numérique sont autant de chances à saisir par les acteurs pour œuvrer ensemble à la promotion de la création et au développement de la lecture. L'implication des éditeurs dans la mise en place du plan librairie comme dans les reprises de librairies Chapitre témoigne à nouveau de leur volonté de voir se maintenir un réseau de librairies indépendantes fort et dynamique.

// Francis LANG

Président de la commission Usages commerciaux

La librairie, la prescription et la promotion du livre religieux sont au cœur des préoccupations des éditeurs religieux

Les difficultés rencontrées par la librairie, générale ou spécialisée, ne sont un secret pour personne. La profession vit des changements considérables en raison de pratiques nouvelles des consommateurs (comportement d'achat, comportement de lecture, émergence de nouveaux produits) et pour des raisons économiques (crise économique, perte de pouvoir d'achat, loyers de centre-ville élevés, absence de repreneur...). La librairie spécialisée religieuse n'y échappe pas mais elle demeure le canal de vente privilégié pour nombre d'éditeurs religieux. Il est ainsi à noter que le GIE «Siloë» a été mis en sommeil début 2014. Les éditeurs s'attachent à convaincre leurs partenaires libraires, tout en les encourageant dans une approche professionnelle, de s'ouvrir plus résolument aux attentes spirituelles de la société globale, pour aller chercher le lecteur dans une démarche prospective. Dans le souci d'améliorer le dialogue libraires-éditeurs, d'établir un diagnostic précis

de la situation et de définir les conditions de leur réussite commune, le groupe religion du SNE a mandaté Jean-François Rod pour conduire une série d'interviews auprès de l'ensemble des acteurs de la chaîne. Sa synthèse a servi de point de départ à la constitution de groupes de travail thématiques dans la journée interprofessionnelle du livre religieux le 28 octobre 2013, puis dans une seconde le 3 février 2014.

Ces journées ont été l'occasion pour les éditeurs et les libraires religieux d'échanger et d'explorer des pistes de travail en commun. Ainsi deux ateliers se sont réunis le 3 février sur les thématiques : « Mise en commun des compétences / unification des catalogues » ; et « Elargir la présence auprès des publics : Salons en région, paroisses librairies, dépôts. »

// Yves Briand

Président du groupe Religion

Adelc, association pour le développement de la librairie de création

Depuis la création de l'ADELC en décembre 1988 à fin décembre 2013, le nombre d'interventions s'élève à 784 auprès de 439 librairies. La différence entre les deux chiffres vient du fait que certaines librairies ont pu être aidées plusieurs fois au cours de leur développement. Parmi ces 439 entreprises aidées par l'ADELC, on peut retenir 130 aides à la création, 80 déménagements ou agrandissements et 118 rachats. Le montant total des aides accordées, toujours depuis la création, s'élève à 33 120 000 €.

► Les aides aux libraires depuis 1988 (total)

librairies	interventions	créations	transmissions	autres
439	784	130	118	536

En 24 ans, l'Adelc est intervenue auprès de 439 librairies différentes. Le nombre des interventions s'élève à 784, certaines librairies ayant été aidées plusieurs fois par l'Adelc qui a ainsi accompagné plusieurs phases de leur développement. On note que 6 librairies aidées au moment de leur création ont été aidées lors de leur transmission.

► Les apports financiers à la librairie depuis 1988

Apports financiers depuis 1988		33 121 683
dont pour les 5 dernières années	2013	3 110 000
	2012	1 735 000
	2011	1 119 611
	2010	1 898 510

► Fonds dédiés à la transmission des librairies depuis 2008

Depuis 2008, un fonds spécial dédié à la transmission des librairies a été confié à l'Adelc. Ce fonds a été doté un première fois par le Ministère de la Culture à hauteur de 3 067 664 €. En 2013, ce fonds a été renforcé à hauteur de 4 000 000 €. Au 31 décembre 2013, ce fonds a été utilisé à hauteur de 4 852 000 €.

► Utilisation du fonds de transmission

Année	Nombre de librairies	montant (€)
2008	14	493 000
2009	4	264 500
2010	7	866 000
2011	10	469 100
2012	12	1 015 000
2013	16	1 745 000
Total	63	4 852 600

► Récapitulatif des ressources de l'Adelc depuis sa création

Type de ressource	montant (€)
Dons	14 400 242
Subventions	8 827 000
Fondations bancaires	890 000
Fonds de transmission	7 000 000
Total	31 117 242

Les dons sont constitués essentiellement par les cotisations des éditeurs adhérents, mais également de dons de quelques librairies, de donateurs individuels exceptionnels, du Syndicat national de l'édition. Deux fondations ont successivement apporté leur soutien à l'Adelc, La Fondation Crédit Lyonnais et la Fondation Banques CIC pour le Livre.

► Répartition géographique des aides

Les interventions de l'ADELC ont porté sur l'ensemble des régions de l'hexagone. Depuis 1993, l'ADELC a signé une convention avec le Ministère de la Culture Belge via l'Association des libraires francophones de Belgique. Ceci explique que l'ADELC soit intervenue auprès de 13 librairies francophones de Belgique.

Lieu	Nombre
Paris, Région parisienne	138
Province	286
Outre mer	1
Belgique	13
Québec	1
Total	439

L'ADELC a été créée par des éditeurs de littérature générale soucieux de favoriser la diffusion de la création éditoriale en apportant à des libraires les moyens de se développer et de conserver leur indépendance et la qualité de leur offre.

// Didier Grevel

Délégué général de l'Adelc
www.adelc.fr

La place de la distribution dans le circuit du livre

La distribution de livres en France rassemble les activités liées à la circulation physique des ouvrages (stockage, transport) et à la gestion des flux (physiques, financiers et informatiques). Le distributeur fait le lien entre l'éditeur et le libraire en acheminant les livres dans les points de vente.

Le distributeur a l'obligation de livrer chaque livre en un exemplaire à n'importe quel point de vente si telle est la demande. Or, il existe près de 1 400 000 titres différents en France et de 10 000 à 25 000 points de vente selon les distributeurs : on comprend dans ces conditions les contraintes logistiques d'un tel système, qui pèse dans l'économie de la chaîne du livre.

LE RÔLE DE LA DISTRIBUTION

La distribution prend en charge la plus grande partie des tâches liées à la circulation physique du livre (stockage des livres - l'éditeur en restant le propriétaire - réception des commandes, préparation et expédition des commandes vers les différents points de vente, réception, tri, réintégration ou mise au pilon des retours) et à la gestion des flux financiers afférents (facturation et recouvrement des créances pour lesquelles le distributeur est souvent garant des paiements - ducroire -, traitement financier des retours).

La distribution est également très liée à la diffusion, puisqu'elle dépend directement de la politique commerciale de l'éditeur. C'est elle également qui recueille et restitue aux diffuseurs et aux éditeurs des éléments chiffrés d'analyse des ventes de ses clients : mises à l'office, réassortiments, retours, par titre, par centrale et par client.

STRUCTURE DU SECTEUR

Contrairement à d'autres pays, la distribution en France est essentiellement assurée par des sociétés liées directement aux maisons d'édition. La fonction de distribution peut être ou non exclusive : le distributeur assure la distribution des ouvrages de sa maison mère, mais aussi celle d'autres éditeurs qui la lui ont confiée.

Les principaux groupes d'édition ont leur société de distribution : Hachette Distribution pour Hachette Livre, Interforum pour Editis, Sodis et Union Distribution pour le groupe composé de Gallimard et Flammarion, Volumen pour La Martinière / Le Seuil, MDS pour Média-Participations, Dilisco pour Magnard-Vuibert, etc.

RÉMUNÉRATION ET COÛT

Le distributeur est rémunéré par l'éditeur soit sur des bases proportionnelles aux flux allers et retours, exprimés en prix public hors taxes, soit sur la base d'une remise fixe. On estime le coût direct de la distribution à environ 12 à 14 % du chiffre d'affaires PPHT net de retours.

UNE INFORMATISATION POUSSÉE

Les modes de passation des commandes sont aussi divers que les moyens de communication existants. Si elles peuvent être communiquées par fax (12 à 15%), être prises au téléphone (8 à 12%), ou reçues par courrier (moins de 5%), elles passent de plus en plus par des échanges de données informatisées (EDI) provenant soit directement des points de vente soit des terminaux portables affectés aux représentants des forces de vente les plus nombreuses.

Pour les distributeurs les plus équipés, le mode d'acquisition des commandes par EDI peut représenter plus de 70% de l'activité, taux désormais stabilisé selon les catégories de points de vente du livre.

La mise en place de cette technique a permis des gains très importants en termes de délais d'acheminement de la commande, traitée désormais sous 48h. La quasi-totalité des commandes en EDI transitent par Dilicom (cf. encadré Dilicom p.71 et la présentation de Dilicom sur le site internet du SNE).

ISBN ET CODE-BARRE

L'informatique a également été mise à contribution pour accélérer l'industrialisation du traitement des flux physiques.

Délais de livraison

En 2012, la question des délais de livraison a été au cœur des réflexions des distributeurs. En effet, face à la concurrence du e-commerce, les libraires indépendants ont été de plus en plus nombreux à demander aux distributeurs un raccourcissement des délais de livraison, ou, à défaut, une meilleure visibilité sur leurs délais afin de mieux informer la clientèle et éviter ainsi qu'elle ne se tourne vers Internet.

Ainsi, l'ensemble des distributeurs a pris des mesures en ce sens courant 2012 et en 2013. Union-Distribution livrait déjà ses clients dans des délais relativement courts. Hachette, Interforum et Sodis ont également mis en place des procédures de livraison en 48 h, Hachette en s'appuyant sur ses structures régionales de Lyon et Nantes. Le raccourcissement des délais de livraison n'a pas donné lieu à surfacturation.

Enfin, certains distributeurs envisagent un système de livraison directe au client final après commande en librairie.

La généralisation de l'ISBN⁴ à tous les ouvrages et l'adoption du code-barres, sur le dos des ouvrages dans un premier temps puis dans la plupart des catalogues ont d'abord facilité les échanges de données. Ces développements ont permis par la suite de gérer les entrepôts de manière plus automatisée en facilitant la reconnaissance des livres tant lors de la préparation des commandes que dans la reconnaissance des retours d'invendus.

L'ISBN identifie séparément chaque manifestation commerciale d'une publication physique. De la même manière, les ouvrages numériques sont appelés à avoir un ISBN spécifique, facilitant ainsi le développement du marché du livre numérique. Dans le cadre d'une prochaine révision de l'ISBN, la CLIL (cf. encadré CLIL p.71) rejoindra très prochainement le groupe de travail ad hoc créé au sein de l'AFNOR afin que l'interprofession participe ainsi aux discussions.

DES COMMANDES DISPONIBLES RAPIDEMENT

Depuis son arrivée chez le distributeur jusqu'à sa mise à disposition auprès du transporteur, le temps de préparation d'une commande se situe entre 24 et 36 heures. Des délais très courts, obtenus grâce à des organisations complexes tenant compte de la multiplicité des références, des clients et des commandes. En outre, dans la course contre le temps que constitue le traitement d'une commande, la bonne marche du transport

est cruciale tant en termes de coûts que de délais pour tous les partenaires.

LE TRANSPORT DU LIVRE

La contrainte du délai se pose peu pour les colis expédiés à l'initiative des éditeurs (services de nouveautés). Elle se pose surtout pour les commandes initiées par le libraire : les réassortiments, qui représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires de la profession.

Pour proposer à sa clientèle un large choix tout en réduisant ses stocks, les libraires ont de plus en plus recours aux réassortiments. Or, en vertu de la loi du 10 août 1981 sur le prix unique du livre qui impose à chaque détaillant d'offrir au client un service de commande à l'unité gratuit, le libraire ne peut répercuter le coût de l'acheminement au client.

Le coût unitaire du transport évoluant de façon inversement proportionnelle au poids des commandes, pour les libraires de province, la seule solution envisageable pour diminuer les coûts tout en conservant des livraisons fréquentes et régulières consistait à regrouper des colis provenant des distributeurs. De cette exigence est née, en 1993, la plateforme interprofessionnelle Prisme, dont la gestion a été confiée à la CLIL.

Située en région parisienne, la plateforme Prisme est alimentée par environ 650 remettants : principaux distributeurs mais également un grand nombre d'éditeurs auto-distribués pour lesquels l'existence de cette plateforme est une chance inestimable de pouvoir acheminer la production vers les points de vente.

Dix transporteurs agréés pour la France, un pour la Belgique et deux pour le Luxembourg enlèvent les colis à destination de près de 3 000 libraires.

Prisme a traité un peu plus de 52 000 tonnes (allers et retours) en 2012 et assure les flux allers ainsi que le regroupement des retours destinés aux distributeurs. Son coût est calculé par kilo, supporté à 50 % par les distributeurs.

La Plateforme travaille actuellement sur un projet de dématérialisation des flux visant à créer des flux physiques directs entre la plateforme et les librairies, en évitant ainsi d'éventuels déchargements et rechargements à l'identique chez le transporteur, tout en conservant l'intégralité des flux informatiques. Deux

⁴ L'ISBN est un numéro international obligatoire pour chaque ouvrage. Il sert à fabriquer le code EAN 13, lui-même à la source du code-barres correspondant. La liste des ISBN est communiquée aux éditeurs par l'AFNIL. Le 1^{er} janvier 2007, l'ISBN est passé à 13 chiffres au lieu de 10 auparavant ; depuis cette date, il y a superposition de l'ISBN et du code EAN 13.

distributeurs, Interforum et MDS, et deux transporteurs, Mory-Ducros et Géodis, expérimentent actuellement une première phase de test. Cette évolution, si elle est confirmée, devrait surtout concerner les gros volumes, type PLV. L'expérimentation a pour objectif premier de permettre une baisse des coûts de la plateforme mais répond surtout à des critères qualitatifs de gain de temps et d'amélioration du schéma de sécurité.

La CLIL travaille en outre sur un projet de déménagement de plateforme Prisme dans les prochaines années en raison d'une expropriation à venir de l'actuel site de la plateforme.

EN CONCLUSION

Dans cette chaîne logistique du livre, le numérique a fait son apparition depuis plus d'une dizaine d'années. Confidentiel à ses débuts, il est devenu un circuit de distribution à part entière - utilisant les outils interprofessionnels tels que l'EDI ou la facture dématérialisée - et se traduit désormais par la vente de fichiers dématérialisés, lisibles sur

divers supports (ordinateurs, tablettes, readers, etc.) De nouveaux flux pleinement intégrés dans la chaîne du livre. Ainsi, les diffuseurs et les distributeurs ajoutent désormais les livres numériques à leur catalogue et les libraires les mettent en avant sur leurs sites de vente en ligne. De nouveaux services font également leur apparition, comme l'impression à la demande développée par certains distributeurs, soucieux de proposer au libraire et au client final l'offre la plus exhaustive possible.

Ces questions, qui occupent les éditeurs, sont également étudiées dans les groupes et commissions du Syndicat national de l'édition, ainsi que dans les instances de concertation interprofessionnelles où se retrouvent régulièrement l'édition et la librairie. C'est dans ce cadre que la Clil travaille à l'élaboration d'une fiche produit du livre numérique et que Dilicom identifie désormais dans le FEL les notices correspondant à des livres numériques.

// Dominique JARCSEK

Président de la commission Circuit du livre

La Commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil)

Créée en 1991, la CLIL est une association interprofessionnelle constituée à parité d'éditeurs et de libraires. Elle a pour objet le développement du marché et la promotion du livre (administration du Fichier Exhaustif du livre), l'étude et l'amélioration des pratiques relatives à la chaîne du livre (travaux relatifs à la normalisation pour la commercialisation du livre papier et numériques, réflexion sur l'amélioration des flux physiques et flux de données) et gère la question du transport du livre (pilotage de la plateforme Prisme, organisation du transport du livre, conseil et accompagnement des libraires sur les questions liées au transport).

Elle est présidée alternativement, tous les 2 ans, par un libraire ou par un éditeur/distributeur. Emmanuelle Robillard (Librairie Mollat) en est la Présidente depuis 13 mai 2014, tandis que la vice-Présidence a été confiée à Jean-Paul Alic (Interforum). *cf. fiche CLIL sur le site Internet du SNE.*

Dilicom, au service du livre

Créée sous sa forme actuelle en 1989, Dilicom est une structure interprofessionnelle à laquelle adhère la majorité des distributeurs qui permet :

- La consultation du Fichier Exhaustif du Livre (FEL) (base de données riche de plus d'1,4 millions de titres).
- L'accès à plus de 4 000 modifications quotidiennes effectuées par les distributeurs-éditeurs.
- La transmission de commandes émises par environ 8 000 points de vente vers plus de 1 500 distributeurs qui représentent plus de 15 000 éditeurs.
- L'émission d'accusés de réception de ces commandes vers les libraires.

- Le développement de l'envoi des avis d'expédition en EDI et par le web.

- L'échange de factures dématérialisées grâce au service Dilifac proposé depuis 2007.

- Un service de référencement de produits numériques, depuis 2010, avec la création du «hub», outil de liaison entre plateformes de distribution et revendeurs pour les échanges de fichiers numériques.

Après le départ en retraite de Philippe Gadesaude (DILISCO), Bruno Delrue (MDS) a repris la présidence de DILICOM depuis le 17 avril 2014.

cf. présentation détaillée de DILICOM sur le site internet du SNE



LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE

//73 Le livre numérique en 2014 : bilan et perspectives

//76 L'enjeu de la visibilité des catalogues à travers la question des métadonnées

//77 Développement et diffusion du format ePub 3 : point sur les travaux de l'IPDF et de la Fondation Radium

//78 4^e Baromètre Sofia/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique : les lecteurs de livres numériques confirment leurs usages

//80 Le prêt numérique en bibliothèque

//82 ReLIRE : début des opérations pour la Sofia

//82 L'implication du SNE dans le projet ReLIRE

//83 Les services apportés aux éditeurs par la Société de Projet, filiale du Cercle de la Librairie

Le livre numérique en 2014 : bilan et perspectives

Une offre des éditeurs étoffée

Le nombre de livres mis à disposition par les éditeurs français en version numérique croît de façon régulière. On compte aujourd'hui environ 120 000 livres numériques français sous droit disponibles à la vente, répartis entre nouveautés et catalogues de fonds. L'édition numérique s'est implantée dans tous les secteurs et selon le Baromètre 2014 de l'offre de livres numériques en France de KPMG, plus de six éditeurs sur dix ont d'ores et déjà développé une offre numérique.

Tandis que la part du numérique se stabilise à 4,1% du chiffre d'affaires net des éditeurs, l'édition numérique grand public (hors scolaire, Sciences Technique Médecine et Droit) connaît une augmentation significative de 1% à 2,3% du chiffre d'affaires des éditeurs.

Ces offres se rapportent aux nouveautés et aux catalogues de fonds, lesquels représentent 60% de l'offre numérique des éditeurs⁴ (33,3% de publications datées de 1 à 5 ans, 21,6% de publications antérieures). Le Centre National du Livre attribue une aide sous forme de subvention afin de soutenir les éditeurs dans la numérisation rétrospective de leurs fonds et la diffusion numérique de documents sous droits de langue française, en lien avec Gallica. La numérisation des œuvres indisponibles dans le cadre du projet ReLIRE rendra également disponibles des dizaines de milliers d'ouvrages du patrimoine littéraire (voir p. 82).

Au niveau des formats, les livres numériques homothétiques privilégient encore l'utilisation du format ePub 2, un standard ouvert, interopérable, offrant un confort de lecture appréciable à l'utilisateur. L'année 2013 est aussi marquée par la parution de plusieurs ouvrages en ePub 3 : un nouveau standard supportant les enrichissements interactifs (tels que les vidéos, les animations, les fenêtres pop-ups pour les notes...), interopérable, et bénéficiant d'une structure pensée pour rendre les ouvrages accessibles aux personnes handicapées visuelles. Comme l'ont montré les livres en ePub 3 présentés aux Assises du livre numérique, ce format a le double avantage d'être

ouvert et de posséder des fonctionnalités éditoriales innovantes, régulièrement développées par des groupes de travail bénéficiant de membres français très actifs, ce qui devrait conduire progressivement à sa large adoption par les éditeurs (voir p. 77).

Des lecteurs réguliers

Tandis que l'offre des éditeurs croît de façon significative, la quatrième vague du baromètre SOFIA/SNE/SGDL témoigne de la constance du nombre de lecteurs numériques. Début 2014, 15% de la population française âgée de 15 ans et plus déclare avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique. La stabilité de ce chiffre par rapport à l'année précédente montre que les propriétés du numérique ont fidélisé un public de professionnels et de particuliers qui a depuis une consommation stable, voire en augmentation, de livres numériques.

Le profil du lecteur numérique reste avant tout un profil de grand lecteur, y compris en format papier : 66% des lecteurs de livres numériques ont lu un livre imprimé il y a moins d'un mois contre 44% des non lecteurs de livres numériques. La plupart des lecteurs numériques possède un taux d'équipement plus élevé que la moyenne (83% d'entre eux possèdent un smartphone, 55% une tablette et 25% une liseuse) ce qui permet de varier les supports en fonction de l'ouvrage lu.

→ VOIR L'INFOGRAPHIE P. 78

Explosion du taux d'équipement des Français

En 2013, qu'ils soient ou non lecteurs de livres numériques, l'étude de GFK (mars 2014) montre que les Français se sont massivement équipés en appareils permettant la lecture numérique. La tablette a connu une forte augmentation de 70% des ventes : on compte début 2014 12 millions de Français équipés, soit 18% de la population. La tablette est adaptée à la lecture du texte grâce aux applications dédiées et elle est le support presque exclusif de la lecture de livres enrichis : 72% des lecteurs de livre numérique utilisent leur tablette comme support de lecture ; et le temps de

⁴ Source : Baromètre KPMG 2014 sur l'offre de livres numérique en France : <http://www.kpmg.com/FR/fr/IssuesAndInsights/ArticlesPublications/Documents/Barometre-2014-KPMG-Offre-de-livres-numeriques-en-France.pdf>

lecture représente 15% de leurs usages sur ce support (*Baromètre SOFIA/SNE/SGDL*). Le taux d'équipement en smartphones a également continué d'augmenter, avec 15,8 millions d'appareils vendus en 2013 et 49,7% de la population française équipée. Il est utilisé par 27% des lecteurs numériques comme support de lecture. Bien qu'il soit difficile de conserver l'attention des lecteurs sur ces appareils propices à la dispersion, ces supports offrent des opportunités de rencontres avec des publics plus éloignés de la lecture.

En parallèle de ces outils multimédia, le marché des « liseuses » continue également de se développer. Ces appareils utilisent une encre électronique aux propriétés non réfléchissantes particulièrement adaptées à la lecture longue et à la concentration. Les ventes de cet appareil ont augmenté de 17%, avec 850 000 Français équipés en 2013. Utilisées par les grands lecteurs pour leur facilité de stockage, de transport et de mobilité, les liseuses en 2013-2014 ont amélioré leur confort de lecture (technologie e-ink Pearl HD, premiers essais pour la couleur avec la technologie Triton) et leurs fonctionnalités de lecture « tout terrain » (autonomie de batterie de deux mois, éclairage intégré, résistance à l'eau et au sable).

Parmi les technologies attendues se profilent les téléphones portables à double écrans, à l'image du Yotaphone commercialisé depuis mars 2014. Ils possèdent en lieu de la coque un écran à encre électronique, lequel offre des possibilités de lecture confortable.

Un choix important de librairies numériques pour les lecteurs

Les librairies indépendantes, les grandes surfaces spécialisées et alimentaires sont de plus en plus nombreuses à vendre des liseuses en intégrant dans l'appareil leur librairie numérique. Citons par exemple la librairie Decitre qui commercialise des modèles Pocketbook, également vendus par Gibert Joseph et d'autres librairies indépendantes, ainsi que par les grandes enseignes Cultura et Super U. Carrefour a lancé sa propre liseuse Nolimbook contenant une boutique en ligne associée. Relay.com vend quant à lui des modèles Cybook. Enfin, Kobo a annoncé l'extension de la distribution de ses appareils de lecture, vendus en exclusivité par la Fnac jusqu'en décembre 2013, et maintenant disponibles chez Pixmania, Boulanger et Géant Casino.

Contrairement aux appareils imposant un environnement fermé de lecture, les librairies françaises proposant des terminaux de lecture commercialisent des appareils interopérables.

L'absence d'enfermement dans un environnement propriétaire permet aux lecteurs de choisir leurs points de ventes puisque tous les revendeurs commercialisent les livres numériques au prix unique fixé par l'éditeur. Des centaines de librairies proposent aujourd'hui l'intégralité des catalogues éditeurs en formats ouverts. À travers leur propre site internet ou au sein de regroupements comme www.parislibrairies.fr, www.leslibraires.fr ou numerique.lalibrairie.com, elles effectuent des choix personnalisés d'agencement des ouvrages pour les lecteurs qui bénéficient ainsi du même travail de sélection que dans les librairies physiques.

La croissance des opérateurs internationaux

En France comme à l'international, les grands opérateurs du numérique continuent de gagner en importance. Les rachats successifs de Goodreads (réseau social de recommandation de livres) puis de ComiXology (plateforme de distribution de comics et autres bandes dessinées et mangas en ligne) par Amazon témoignent de la stratégie de l'entreprise. Amazon se positionne fin 2013 comme le premier lieu d'achat d'e-books pour 67% des Américains et 72,4% des Anglais (*The Global eBook Report*, printemps 2014).

La compagnie Kobo annonce de son côté une hausse en un an de plus de 50% de sa base d'utilisateurs provenant de 190 pays différents, laquelle a atteint les 18 millions en 2013 (*The Bookseller*, mars 2014).

L'édition à compte d'auteur prospère également à travers les plateformes d'auto-publications développées entre autres par Amazon, Kobo et Barnes & Noble. Elle représente 20% du marché anglais du livre numérique en volume et 12% en valeur, avec un prix moyen de 2£ (*Nielsen Book Research*, mars 2014). Une part de marché que l'on retrouve dans les mêmes proportions aux États-Unis (*The Global eBook Report*, printemps 2014).

Après une année 2013 irrégulière pour les librairies Barnes & Noble, et malgré une chute de plus de 60% des revenus du département Nook à la fin de l'année, le groupe a implanté en novembre sa librairie numérique Nook en France et dans 31 autres pays

via une application pour Windows 8, nouant ainsi un partenariat avec Microsoft. À l'inverse, la librairie numérique Sony a fermé en février 2014, obligeant les utilisateurs de ses appareils à migrer vers la librairie Kobo.

Tout en étant des moteurs de croissance de la lecture numérique au niveau international, ces acteurs suscitent la vigilance des éditeurs soucieux de voir préservée une diversité des points de vente nécessaire à la diversité de la création littéraire.

Stratégies de promotion

D'après une étude internationale réalisée par le BIEF à l'automne 2013 sur «L'acquisition et la cession de droits numériques en traduction», la principale offre promotionnelle mise en place par les maisons d'édition réside dans la pratique de prix attractifs proposés pour un court laps de temps. Une étude menée par le MOTif en mars 2014 avec le concours du Labo de l'édition, «Pratiques d'éditeurs: 50 nuances de numérique», montre en particulier que les start-ups françaises utilisent fréquemment ce levier: 62% d'entre elles réalisent des baisses de prix sur une courte durée. En Italie, cette pratique s'est toutefois systématisée au point d'habituer les clients à n'acheter majoritairement que des livres en promotion¹.

La stratégie de la promotion par le prix n'est pas la seule source de visibilité marketing déployée par les éditeurs qui ont recours à l'utilisation des réseaux sociaux, des fichiers clients ou qui animent des sites ou blogs dédiés à un auteur ou à une collection. La littérature de genre construit également des communautés de fans avec lesquels les éditeurs collaborent².

Regard sur les pays anglo-saxons

Après une croissance fulgurante en 2012, la part du marché du livre numérique en 2013 se stabilise dans les pays anglo-saxons. Aux États-Unis, les ventes de livres numériques représentent en 2013 27% du CA dit «trade³» contre 20% en 2012 (*The Association of American Publishers*). En Angleterre, le numérique représente en valeur 15% du marché du livre contre 12% en 2012 (*The Publishers Association*). Les achats de livres numériques ont progressé de 20% en volume en 2013 et représentent une acquisition de livre sur quatre (*Nielsen Book Research*, mars 2014). Les supports numériques de lecture font pleinement partie du paysage éditorial anglo-saxon. Le ralentissement de l'augmentation des revenus issus du numérique des éditeurs (lesquels avaient augmenté de 45% aux USA et de 66% en Angleterre entre 2011 et 2012) semble indiquer une stabilisation du public converti à la lecture dématérialisée.

La régulation du marché du livre numérique

La France a anticipé l'arrivée du livre numérique en transposant les règles de l'univers physique au monde numérique (prix unique, TVA à taux réduit). Les auteurs et les éditeurs se sont mis d'accord en 2013 pour adapter le contrat d'édition à l'ère du numérique (cf p.7). Cette adaptation du droit d'auteur aux nouveaux usages montre sa capacité d'évolution sans nécessairement le remettre en cause.

// Alban Cerisier

Président de la commission Numérique

// Virginie Clayssen

Vice - Présidente de la commission Numérique

// Patrick Gambache

Vice-Président de la commission Numérique

¹ Voir la table-ronde « Diversité des pratiques commerciales et marketing : exemples en France et à l'étranger » des Assises du livre numérique de novembre 2013.

² Voir l'exemple d'Osprey Group Publishing dans la table-ronde citée précédemment, ainsi que la table-ronde « La littérature de genre en numérique » des Assises de mars 2013.

³ Les données de l'AAP concernant le marché américain distinguent généralement le marché dit « trade » correspondant aux publications grand public, des marchés scolaire, universitaire et professionnel.

L'enjeu de la visibilité des catalogues à travers la question des métadonnées

Extrait de la table ronde organisée aux Assises du livre numérique du 21 mars, « Métadonnées, web sémantique : quels enjeux pour les professionnels du livre numérique ? », animée par Alban Cerisier, (Président de la commission numérique du SNE), avec Laurent Dervieu (Electre), Dominique Parisis (Président de la commission Fichier exhaustif du livre-FEL numérique de la CLIL), Thomas Le Bras (Leslibraires.fr), Luc Audrain (Hachette-Livre) et Emmanuelle Bermès (Centre Pompidou).



Table ronde « Métadonnées, web sémantique : quels enjeux pour les professionnels du livre numérique ? »
Assises du livre numérique
mars 2013
© SNE

Les acteurs de la chaîne du livre s'attachent depuis plusieurs années à optimiser leurs pratiques pour améliorer la visibilité des ouvrages dans un environnement dématérialisé. La récente étude KPMG sur le livre numérique montre que 94 % des éditeurs ont conscience de l'importance des métadonnées pour faire évoluer la promotion de leurs catalogues. Mais, dans le même temps, ils sont 77 % à ne pas clairement savoir de quelle façon faire évoluer leurs pratiques.

La CLIL a créé la commission Fichier exhaustif du livre-FEL numérique en vue de normaliser les données nécessaires à la description et la commercialisation des livres, avec pour principal objectif d'obtenir des métadonnées riches, circulant dans des formats interprétables par tous (une fiche d'information sur le FEL ainsi que le guide des bonnes pratiques sont téléchargeables depuis les sites de la CLIL et du SNE).

La quantité et la qualité des métadonnées permettent aux libraires de s'approprier les ouvrages numériques et de faire des recommandations personnelles aux clients. Les métadonnées qu'ils reçoivent, comme le feuilletage numérique des ouvrages, leur permettent de s'approprier les informations du livre numérique de la même manière qu'ils le feraient en manipulant un livre papier. La mise en avant des titres, par les libraires, ne repose alors plus uniquement sur les promotions de prix.

Pour aller dans le sens de l'enrichissement des métadonnées, la commission de la CLIL a élaboré une classification détaillée, baptisée « Thèmes CLIL », en partant de la classification thématique du livre physique, c'est-à-dire en construisant une structure reprenant les rayons d'une grande librairie générale. Concernant aussi bien le livre papier que numérique, cette classification est mise en œuvre depuis le 1^{er} juillet 2013 : **l'ancienne classification ne sera plus utilisable à compter de juillet 2014.**

Cette classification permet également de donner une visibilité internationale aux ouvrages puisqu'une table de correspondance sera établie entre « Thèmes CLIL » et la classification internationale « Thema » (<http://www.editeur.org/151/Thema/>), élaborée à partir de la classification américaine BISAC largement utilisée par les grands opérateurs.

Au fur et à mesure de leur enrichissement, la structure et le sens des métadonnées permettent aux robots, aux moteurs de recherche et autres machines de dialoguer en temps réel et sans intervention de l'homme. Aujourd'hui, la sémantique des métadonnées gagne le Web tout entier, qui est lui-même en train de se structurer.

La synthèse de cette table ronde est disponible sur le site internet du SNE.

Développement et diffusion du format ePub 3 : point sur les travaux de l'IDPF et de la Fondation Radium



Micah Bowers, membre du board Radium
Assises du livre numérique - mars 2013
© SNE

Membre de l'IDPF depuis 2012, **le SNE prône l'interopérabilité des formats** et suit les travaux de ce consortium pour le développement de l'ePub, ainsi que ceux de la fondation Radium pour le développement des outils de diffusion de ce format ouvert. Avec 26 membres à l'IDPF et 11 dans la fondation Radium, la France occupe le premier rang des pays européens représentés.

Les principales innovations du format ePub 3 concernent l'amélioration de la mise en page et de la composition, la gestion du Fixed-Layout (image ou texte), l'interactivité, le multimédia, le support de l'ensemble des langues, la gestion des caractères, et surtout l'accessibilité. L'ePub 3 est désormais le format promu par le consortium DAISY. Les bonnes pratiques de structuration d'un ePub 3 sont téléchargeables sur le site du SNE.

Le site **www.epubtest.org**, créé par l'IDPF et le BISG, permet aux éditeurs de vérifier la compatibilité de l'ensemble des appareils de lecture avec l'ePub 3. **L'EpubCheck** permet quant à lui de valider les fichiers ePub 2 et 3. La plateforme EPUBZone.org est destinée aux actualités et échanges communautaires autour de l'ePub.

Le 19 juin 2014 s'est tenu à Oslo le premier workshop européen sur l'EDUPUB, format ePub 3 adapté à l'éducation. D'autre part, pour adapter l'ePub 3 au genre de la bande dessinée, l'IDPF met en place une initiative « **ePub Sequences** » qui a démarré en France en mars 2014.

Radium SDK est une bibliothèque commune, sous la forme d'un kit de développement en open source de composants de base nécessaires au développement d'applications de lecture utilisant l'ePub 3 dans différents systèmes d'exploitation comme IOS, Android, MAC OSX ou encore Windows. Il supporte tous les systèmes de gestion des droits numérique, notamment Adobe Content Server et Radium LCP DRM.

La DRM **Radium LCP** est un système de gestion des droits numérique à la fois ouvert (pas de dépendance à un acteur unique) et facile d'utilisation (pas de contrainte d'installation pour le lecteur). La spécification qui achève d'être développée est pour l'instant privée, mais elle sera publique à terme.

Après avoir accueilli Bill McCoy au Salon du livre de 2013 pour le lancement du consortium Radium, le SNE a réuni aux Assises de mars 2014 plusieurs membres du board Radium : Pierre Danet (également membre du board de l'IDPF), Micah Bowers, Hadrien Gardeur et Bill McCoy (Directeur exécutif de l'IDPF qui préside le board Radium).

En introduction à la table ronde consacrée aux travaux de l'IDPF et de la fondation Radium, **Virginie Clayssen**, vice-Présidente de la commission numérique du SNE, a rappelé que la question des standards n'est pas purement technique et nécessite une participation active des éditeurs à ces instances internationales pour agir sur l'avenir du livre numérique :

« Nos métiers sont entrés dans une phase où la technologie joue un rôle absolument central. Si nous, éditeurs et libraires, ne nous intéressons pas de très près à ces questions, d'autres vont s'y intéresser à notre place : d'autres édicteront les standards qui conditionnent la qualité de nos productions numériques alors qu'ils n'ont pas le même savoir-faire que nous. »



Assises du livre numérique - mars 2013
© SNE

4^e Baromètre Sofia/SNE/SGDL sur les usages du livre numérique :

Cette enquête a été menée par OpinionWay, entre le 31 janvier et le 21 février 2014 auprès d'un premier échantillon de 2015 personnes (interrogé par téléphone), représentatif de la population française, âgé de 15 ans et plus, et d'un second échantillon de 501 utilisateurs de livres numériques (interrogé en ligne), constitué sur la base des résultats du premier échantillon.

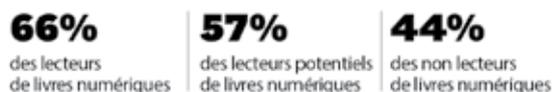
1. Les utilisateurs de livres numériques confirment leur profil de grand lecteur

15% de la population française âgée de 15 ans et plus déclare avoir déjà lu, en partie ou en totalité, un livre numérique. 7% l'envisagent, 78% ne l'envisagent pas.

LECTEURS LISANT PLUS DE 20 LIVRES IMPRIMÉS PAR AN



LECTEURS AYANT LU UN LIVRE IMPRIMÉ IL Y A MOINS D'UN MOIS POUR LA DERNIÈRE FOIS



Par ailleurs, plus de la moitié des lecteurs de livres numériques (53%) ont lu un livre numérique il y a moins d'un mois.

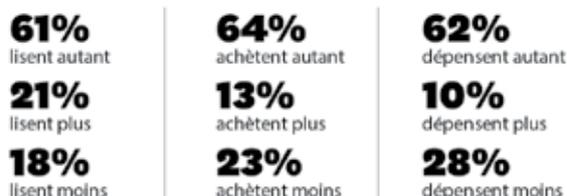


On trouve davantage d'hommes, de jeunes de moins de 25 ans, de diplômés d'un bac +2 et plus, de cadres parmi les lecteurs de livres numériques. Ils habitent aussi bien à Paris qu'en région.

2. Le lecteur de livres numériques lit autant qu'avant et davantage en numérique

73% des lecteurs de livres numériques ont acquis une partie de leurs livres gratuitement (domaine public).

ÉVOLUTION DES PRATIQUES DES LECTEURS DE LIVRES NUMÉRIQUES *

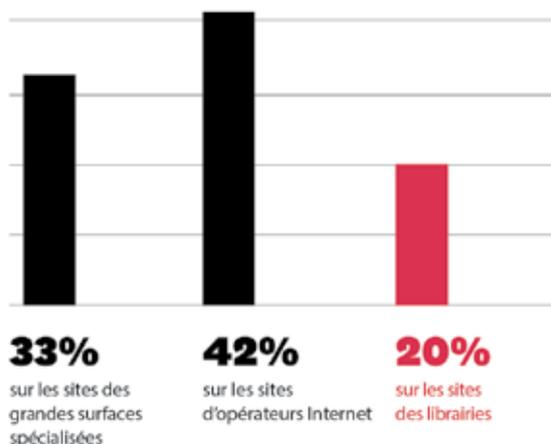


57% ont acquis au moins une fois un livre numérique pour moins de 9 euros, 46% ont déjà acquis un livre numérique pour moins de 4 €.

* concerne les usages des livres numériques et imprimés

3. Les modes d'acquisition se concentrent sur trois canaux de distribution principaux

INTÉRÊT POUR LA LIBRAIRIE EN LIGNE



Un nombre significatif de lecteurs de livres numériques choisissent les sites des librairies même s'il existe des plateformes de ventes intégrées dans la plupart des tablettes et liseuses.

les lecteurs de livres numériques confirment leurs usages

4.

Le taux d'équipement en supports permettant la lecture numérique augmente

TAUX D'ÉQUIPEMENT DES LECTEURS DE LIVRES NUMÉRIQUES



SMARTPHONE

83%

(vs. 44,4% ensemble pop. française*)

27% utilisent leur smartphone comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 7% de leurs usages sur ce support.



TABLETTE

55%

(vs. 18,4% ensemble pop. française*)

72% utilisent leur tablette comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 15% de leurs usages sur ce support.

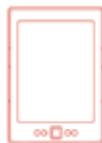


ORDINATEUR PORTABLE

81%

(vs. 65% des foyers français**)

48% utilisent leur ordinateur portable comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 10% de leurs usages sur ce support.



LISEUSE

25%

(vs. 1% ensemble pop. française**)

91% utilisent leur liseuse comme support de lecture et la lecture de livres numériques représente 82% de leurs usages sur ce support.

Liseuses et tablettes enregistrent les intentions d'achat les plus fortes chez les lecteurs actuels ou potentiels de livres numériques (15%).

On constate que près de la majorité des lecteurs de livres numériques, lorsqu'ils possèdent à la fois une tablette numérique et une liseuse, ne choisissent pas l'un ou l'autre des supports. Ce sont des supports qui se complètent et ne s'excluent pas : 49% d'entre eux utilisent leur tablette pour lire et 93% utilisent leur liseuse.

* source : Baromètre Mobile Marketing Association France / GFK

** source : Médiamétrie / GFK

5.

Les usages se modifient légèrement (streaming, piratage...)

Plus d'un tiers des lecteurs de livres numériques ont eu recours une ou plusieurs fois à la lecture légale en streaming d'un livre numérique. Parallèlement les catégories de livres numériques lus et achetés sont stables.

GRANDES CATÉGORIES DE LIVRES NUMÉRIQUES LUS ET ACHÉTÉS

CATÉGORIES D'OUVRAGES	LIVRES LUS	LIVRES ACHÉTÉS
Littérature	63%	64%
Essais	34%	23%
Livres pratiques	29%	24%
Livres techniques	24%	18%
BD	22%	16%
Ouvrages de sciences humaines et sociales	21%	18%
Dictionnaires	19%	9%
Ouvrages d'enseignement scolaire	16%	12%
Jeunesse	11%	8%

13% ont eu recours à une offre illégale, soit 2% de la population française.

Le paiement à l'acte reste le moyen d'accès aux livres privilégié des lecteurs de livres numériques (65%) : 7% d'entre eux se disent intéressés par un modèle d'abonnement.

Chiffroscope

Depuis 2012

augmentation du nombre de lecteurs de livres numériques de 5 à 15%

En 2013

la part du numérique est de 1,1% du CA de l'édition « grand public »

(hors STM, droit et scolaire - source GFK)

Le prêt numérique en bibliothèque

Les bibliothèques représentent 4% des achats de livres en France et ont une mission fondamentale de médiation pour l'élargissement du lectorat. Elles constituent des espaces privilégiés pour l'exposition du livre, soutiennent la formation des grands lecteurs et le développement de pratiques nouvelles d'accès aux biens culturels. Le réseau de lecture publique coexiste harmonieusement avec celui de la librairie. La demande de prêt numérique en bibliothèque vient questionner cet équilibre existant pour le livre imprimé. Depuis plusieurs mois, des études, des expérimentations et des échanges se poursuivent pour faire en sorte que le prêt numérique en bibliothèque puisse prendre son essor sans pour autant cannibaliser le marché émergent du livre numérique.

À travers leur rôle d'éducation des citoyens, les bibliothèques participent à l'économie du marché du livre en tant que formatrices des lecteurs, mais également en tant que clientes des libraires et des éditeurs. Invité aux Assises du livre numérique de mars 2014, Philippe Touron, directeur de la librairie Le Divan, a témoigné de la nécessité de conserver les acteurs de la chaîne du livre physique dans l'univers du numérique, rappelant qu'il existe un lien naturel et un langage commun entre un libraire et un bibliothécaire, allant au-delà de l'apport technique et commercial, et permettant de travailler à la sélection des œuvres dans un but de préservation de l'hétérogénéité de l'offre et des points de vente des livres.

Contrairement aux pratiques de prêts pour les livres imprimés, régies par des contraintes matérielles (horaires d'ouverture de la bibliothèque, disponibilité de l'exemplaire, usure possible de certains livres déjà plusieurs fois empruntés, risque d'oubli des dates limites de prêt etc.), les facteurs de différenciation entre l'acte d'emprunt et l'acte d'achat disparaissent presque entièrement dans l'environnement numérique. Dans ce contexte, les éditeurs souhaitent veiller à ce que l'accès au livre numérique en bibliothèque puisse se développer sans obérer la vente de livres numériques aux particuliers.

Aussi, pour préserver l'investissement dans la création soutenu par la rémunération des ayants droit, tout en permettant aux collectivités de promouvoir efficacement la lecture numérique, l'interprofession s'organise. Sous l'égide du ministère de la Culture et de la Communication, un groupe de travail, constitué de représentants des auteurs, éditeurs, libraires, bibliothécaires et collectivités locales, réfléchit,

sur la base d'un rapport paru en 2013 sur le prêt numérique dans plusieurs pays, aux bonnes pratiques à promouvoir en France en matière de diffusion du livre numérique en bibliothèque. À l'international, les différents acteurs se réunissent pour dialoguer, à travers des séminaires européens organisés par la FEE, et plus largement à l'occasion de nombreux colloques et manifestations, dont le 80e congrès mondial des associations de bibliothécaires, l'IFLA, qui aura lieu à Lyon en août 2014.

Aujourd'hui, le déploiement du prêt numérique en bibliothèque passe par le développement de projets pilotes permettant d'évaluer à la fois l'impact économique d'une offre numérique en bibliothèque pour l'ensemble de la chaîne du livre, et le rôle des bibliothèques dans la médiation numérique, lesquelles ont besoin de ressources matérielles et humaines pour s'approprier ces nouveaux outils.

En Suède, un accès très large au prêt de livres numérique en bibliothèque a empêché jusqu'à présent l'essor du marché grand public de livres numériques, conduisant les auteurs et éditeurs à demander une révision du système. Au Danemark, le projet-pilote « eReolen.dk » a été lancé en 2011, mais la cannibalisation des titres récents due à un nombre illimité d'utilisateurs simultanés a conduit à revoir le modèle en juillet 2013. Désormais le service impose un lecteur par exemplaire et quatre emprunts successifs maximum. Cette nouvelle disposition a eu des effets positifs sur la croissance du marché BtoC. En Finlande, l'expérimentation « Next Media » est en cours, reposant sur la comparaison de trois modèles : l'octroi d'une licence pour un an avec un utilisateur par exemplaire et un nombre de prêts illimités ; l'octroi d'une licence

pour un an avec accès simultané pour les utilisateurs jusqu'à 100 prêts ; et l'octroi d'une licence pour plus de six mois avec 20 utilisateurs simultanés et 10 prêts successifs. En Angleterre, le « e-lending pilot program », financé par The British Library Trust, lancé en mars 2014 pour une durée d'un an, a pour but de mesurer l'impact du prêt numérique de quatre bibliothèques sur les ventes d'ebooks dans leurs régions respectives. Les expérimentations sont nombreuses, mais encore trop récentes pour conclure quant à l'impact du prêt numérique dans les pays où le marché du livre numérique est encore très faible.

En France, on estime à 100 000 le nombre total de titres proposés aux bibliothèques en prêt numérique, à travers une variété d'acteurs. Le SNE soutient le projet PNB (Prêt Numérique en Bibliothèque), dispositif mis en œuvre par Dilicom, ouvert à tout libraire et à tout distributeur, pour gérer des échanges standardisés qui conditionnent l'interopérabilité d'une offre de lecture numérique à disposition des bibliothèques. L'objectif de PNB est donc double :

- D'une part, intégrer les librairies dans les offres de prêt numérique en bibliothèque (qui en sont exclus dans les autres pays dans l'ensemble) ;
- D'autre part, permettre une interopérabilité des diverses offres à destination des bibliothèques (de même que Dilicom assure déjà l'interopérabilité des offres de livres numériques en « BtoC »)

D'un point de vue fonctionnel, le distributeur de livres numériques transmet à Dilicom la description des

offres que lui a confiées son éditeur. Ces offres sont intégrées au FEL (fichier exhaustif du livre) et diffusées aux libraires qui les présentent aux collectivités via leurs sites professionnels. Les bibliothèques procèdent à leur acquisition auprès des libraires, qui transmettent les commandes aux distributeurs. Elles confient à leurs partenaires techniques la conception ou l'adaptation de leur portail personnalisé qui met ainsi les ouvrages achetés à disposition de leurs usagers.

L'éditeur définit les conditions techniques d'accès aux livres numériques de son catalogue, en restant libre d'adopter les techniques de sécurisation de son choix, dans le respect de la confidentialité des données personnelles des usagers. En contrepartie, les offres reposent sur des critères modulables : la durée de mise à disposition de l'offre ; le nombre d'emprunts autorisés ; le nombre d'utilisateurs simultanés ; la durée maximale d'emprunt ; l'accès in situ ou ex situ ; le nombre de terminaux ; et la restitution anticipée par l'utilisateur.

Au printemps 2014, trois binômes constitués d'une bibliothèque et d'une librairie étaient déjà actifs à Montpellier, Grenoble et Aulnay-sous-Bois. Ils testent une offre issue d'un catalogue de plus de 6 000 titres mêlant nouveautés et ouvrages de fonds.

L'essentiel est de préserver la diversité des offres commerciales, tout en standardisant leur présentation pour simplifier leur commercialisation aux bibliothèques.

// Christine de Mazières

« Les offres existantes sont encore trop souvent sous utilisées. Une partie de cette situation est sans doute liée à une connaissance encore très imparfaite de ce qu'attendent les usagers des ressources numériques [vis-à-vis de ce] qu'ils peuvent trouver en bibliothèques. Des expériences d'observatoires existent d'ores et déjà : observatoire de la bibliothèque numérique « Gallica » de la BnF, observatoire de la lecture publique portée par la direction générale des médias et des industries culturelles, observatoire du numérique dans l'enseignement supérieur porté par l'ENSSIB, action de la BPI. »

Extrait du discours d'Aurélié Filippetti, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé au Salon du Livre le 24 mars 2014 à Paris

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Presse/Discours/Discours-d-Aurelie-Filippetti-ministre-de-la-Culture-et-de-la-Communication-prononce-au-Salon-du-Livre-le-24-mars-2014-a-Paris>

ReLIRE : début des opérations pour la Sofia



Voici donc plus d'un an que la Sofia a été agréée pour la gestion des droits des livres indisponibles.

Attendu la nature des cycles d'activité, c'est encore un peu tôt pour en tirer un premier bilan. Toutefois, il convient d'observer que, sur la première liste publiée le 21 mars 2013 et qui comportait 63 073 livres indisponibles en réédition numérique, sont demeurés, au terme des six premiers mois d'opposition simple que peuvent exercer auteurs et éditeurs, 57 819 livres accessibles aux licences. Depuis lors, selon les modalités prévues par la loi, d'autres retraits sont possibles. Leur nombre en a été faible : 207. Le 21 mars 2014 est donc aussi parue la deuxième liste, qui comporte 35 200 livres.

Un épisode intermédiaire est venu clore une polémique amorcée par des auteurs scandalisés de ne pas avoir à donner d'autorisation préalable à une nouvelle édition numérique de leur œuvre. C'est ainsi, qu'à l'occasion d'un contentieux portant sur le décret d'application de la loi du 1^{er} mars 2012, une Question Prioritaire de Constitutionnalité a été soumise au Conseil constitutionnel qui a jugé, le 28 février 2014, que la loi ne portait pas atteinte aux droits et aux libertés fondamentaux des auteurs, pas plus qu'à ceux de l'ensemble des ayants droit. Il reste, à l'heure où nous écrivons ces lignes, au Conseil d'État à se prononcer sur la conformité du décret à la loi elle-même et aux traités ratifiés par la France.

La Sofia a donc lancé une campagne de souscription de licences exclusives qui a vu son terme au moment de la parution de cet article et qui aura probablement permis aux éditeurs d'origine de conserver l'exploitation de leurs livres, pour au moins la moitié du nombre total, le reste étant désormais offert à tous autres éditeurs qui y trouveraient intérêt, au moyen de licences non exclusives.

Une société ad hoc, filiale du Cercle de la Librairie, se propose de numériser, en coopération avec la Bibliothèque

nationale de France, et de diffuser les livres inscrits dans ReLIRE, soit avec l'accord des éditeurs premiers qui auraient souscrit des licences exclusives, soit à partir de ses propres licences non exclusives.

On voit que cet heureux dispositif permet de garder sous main française des pans entiers de l'édition encore sous droits et que, pour y parvenir, il était indispensable de se placer, grâce au mandat légal, au delà d'un traitement contractuel ; un processus industriel est en train de prendre un relais efficace pour permettre une exploitation ouverte à tous, notamment via les bibliothèques, alors même que cette vaste entreprise a, de toute évidence, plutôt une visée patrimoniale qu'un but commercial.

Et tout cela dans un très profond respect du droit d'auteur, les auteurs pouvant, à tout moment, se soustraire à ce dispositif par de très nombreux moyens, faciles à mettre en œuvre. Quant aux éditeurs, quoiqu'il leur incombe des obligations, elles sont allégées par tous les acteurs de la chaîne, afin qu'ils y distraient un minimum de moyens, au moment où ils sont eux-mêmes mobilisés par tant d'échéances – chaîne qui n'oublie pas les libraires, qui demeureront des distributeurs essentiels de ces livres anciens en format numérique.

Quant aux droits eux-mêmes, ils seront répartis, au bas mot, en 2017, quand au moins une année pleine d'exploitation aura eu lieu et qu'il en aura été rendu compte à la Sofia, avec le versement corrélatif des redevances fixées par son Comité des licences où siègent à parité auteurs et éditeurs et ce, en concertation avec les autres SPRD.

Quant à la question, qui tombe sous le sens, de la recherche des ayants droit, pour des livres indisponibles qui englobent nécessairement des œuvres orphelines, nous aurons ultérieurement l'occasion de revenir dans ces colonnes sur les efforts déployés pour localiser les bénéficiaires.

// Christian Roblin
Directeur de Sofia

L'implication du SNE dans le projet ReLIRE

Depuis le lancement du projet ReLIRE, les éditeurs participent au comité scientifique pour réfléchir à son élaboration dans le respect du droit d'auteur, au rôle de la « Société de projet » et aux conditions de numérisation et d'exploitation des ouvrages. Les membres du comité scientifique ont contribué avec la BnF au travail conséquent de sélection des ouvrages de la première, puis de la deuxième liste, afin de leur conférer une cohérence bibliographique consacrée à la littérature, à l'histoire et aux sciences humaines.

Le SNE s'attache à tenir régulièrement informés ses adhérents à travers ses flashes d'information, lors des réunions en plénière de la commission numérique, et en proposant sur son stand lors du Salon du livre des permanences assurées par Régis Habert qui présentait le rôle de la Société de projet (voir le schéma ci-après). Tout au long de l'année, l'équipe du SNE est à la disposition de ses adhérents pour répondre à leurs questions.

Voir la synthèse sur ReLIRE : <http://www.sne.fr/img/pdf/Evenements/Assises/Assises-22mars2013/synthese-ReLire.pdf>

Les services apportés aux éditeurs par la Société de Projet, filiale du Cercle de la Librairie



Ceuvres Indisponibles du XX^e siècle
Première liste du registre ReLIRE (2013)
Conservation des droits d'exploitation par les éditeurs
dans le cadre de la licence exclusive Sofia

Caractérisation	CAS N° 1 L'éditeur confie la numérisation et l'exploitation de ses livres indisponibles à la Société de Projet	CAS N° 2 L'éditeur décide de numériser et d'exploiter lui-même ses livres indisponibles
Licence d'exploitation exclusive	L'éditeur choisit de conserver ses droits d'exploitation pour ses livres indisponibles contenus dans le registre ReLIRE. L'éditeur décide de confier la numérisation, la diffusion et l'exploitation de ces livres à la Société de Projet (SDP)	L'éditeur choisit de conserver ses droits d'exploitation pour ses livres indisponibles contenus dans le registre ReLIRE. Il décide d'exploiter ces titres lui-même.
Prérogatives de l'éditeur	Licence d'exploitation numérique exclusive de 10 ans renouvelable souscrite par l'éditeur auprès de la Sofia.	L'éditeur conserve ses prérogatives sur ses titres contenus dans le registre ReLIRE (pour lesquels il a signé la licence exclusive Sofia). En particulier, l'éditeur fixe le prix des livres numériques et définit les conditions d'exploitation.
Obligations de l'éditeur	L'éditeur doit numériser, diffuser et distribuer les livres numériques dans les 3 ans suivant la signature de la licence exclusive Sofia. Passé ce délai, les livres qui ne satisfont pas à cette obligation sont automatiquement reversés dans le registre ReLIRE. L'éditeur reverse annuellement 15% du PPHT des livres vendus à la Sofia au titre des droits d'auteur (licence exclusive).	L'éditeur doit numériser, diffuser et distribuer les livres numériques dans les 3 ans suivant la signature de la licence exclusive Sofia. Passé ce délai, les livres qui ne satisfont pas à cette obligation sont automatiquement reversés dans le registre ReLIRE.
Opérations à mener par l'éditeur	Signature d'un contrat de numérisation, diffusion, distribution exclusif de 10 ans avec la Société de Projet. La SDP prend en charge toutes les opérations techniques et commerciales pour le compte de l'éditeur et sans coût pour ce dernier.	→ Trouver les livres indisponibles, → Numériser les livres indisponibles (respect de la licence Sofia), → Diffuser les livres indisponibles (respect de la licence Sofia), → Distribuer les livres indisponibles (respect de la licence Sofia).
Services proposés par la SDP	→ La SDP prend en charge tous les coûts de numérisation, de diffusion et de distribution pour les livres que lui confie l'éditeur. → La SDP s'engage à respecter les contraintes techniques (qualité de la numérisation, ...) et commerciales (distribution multi libraires, ...) de la licence exclusive Sofia pour l'éditeur. → L'éditeur conserve toutes ses prérogatives d'éditeur et en particulier pour la fixation du prix. La SDP verse à l'éditeur des commissions d'exploitation dont le montant (%) est basé sur le PPHT des livres concernés.	Aucun service particulier.
Commissions d'exploitation		

Cercle de la Librairie avril 2014 document non contractuel

// Régis Habert

Cercle de la Librairie
numerisation@livresindisponibles.com



EMPLOI ET ENVIRONNEMENT

//85 Actualités sociales 2013-2014

//86 Mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) propre à la branche de l'édition pour l'édition numérique

//87 Rapport social de branche de l'édition et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

//88 Les chiffres de la formation

//89 Economie et environnement

//90 Sept suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable

Actualités sociales 2013 - 2014

Le SNE se félicite de la qualité du dialogue social au niveau de la branche. Les discussions paritaires ont ainsi abouti à la signature de quatre accords depuis le dernier rapport d'activité.

Parallèlement, la branche travaille sur d'autres projets d'avenir tels qu'une formation propre à l'Édition dans le domaine du livre numérique, une mutuelle adaptée aux travailleurs à domicile, etc.

1. ACCORD SUR LES SALAIRES MINIMA CONVENTIONNELS

Le Syndicat national de l'édition a signé le 7 février 2014, un accord de revalorisation des barèmes de salaires minima avec une hausse uniforme de +1,1% sur tous les niveaux sauf pour les premiers niveaux des employés qui bénéficient d'un ajustement au SMIC. Cet accord a été signé avec la CFDT, la CFTC, la CGC et FO. La CGT s'est abstenue.

L'avenant prévoit également :

- une suppression des premiers niveaux de la grille E1 à E3,
- la suppression du barème des salaires minima avant 3 mois d'ancienneté dans l'entreprise. Cette suppression s'effectuera en trois fois et sur trois ans au plus tard, pour permettre une mise en conformité progressive des entreprises. La première étape intervient au 1^{er} février 2014, la seconde en 2015 et la troisième au plus tard au 1^{er} février 2016. Pendant la période transitoire, les valeurs majorées de la grille avant 3 mois serviront exclusivement au calcul d'avantages sous forme de prime.
- la suppression de la grille avant trois mois a impliqué l'adaptation de la rédaction de l'article 4 de l'annexe IV sur le calcul des frais d'atelier des travailleurs à domicile.

Cet accord prend effet à compter de sa signature pour les entreprises ayant donné leur mandat au Syndicat National de l'Édition pour agir et à compter de la date de son extension, sans effet rétroactif, pour toutes les entreprises de la branche de l'édition.

2. RÉGIME DE RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE EXPAR

Les partenaires sociaux ont étendu aux cadres relevant des catégories C1 et C2, à compter du 1^{er} janvier 2013, le régime de retraite supplémentaire Expar, que la convention collective réservait jusque-là aux cadres relevant des catégories C3, C4 et C5.

Un avenant en date du 28 novembre 2013, a été signé à cet effet.

Par ailleurs, un avenant interprétatif à la CCNE a permis de préciser la notion de cadres, en référence à la CCN de retraite et de prévoyance des cadres dite « CCN AGIRC » du 14 mars 1947, permettant de confirmer que les bénéficiaires du régime Expar constituent une « catégorie objective de personnel » au regard du code de la sécurité sociale.

Ces deux avenants en date du 27 et 28 novembre 2013, ont été signés par le SNE, la CFDT, la CGC, la CFTC et FO. Ces avenants sont en attente d'extension par le Ministère du travail.

3. ACCORD DE BRANCHE SUR LE TEMPS PARTIEL

Dans le prolongement de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, les partenaires sociaux ont négocié un accord dérogatoire pour la branche de l'édition fixant la durée minimale hebdomadaire de travail à 18 heures et 28 minutes.

Cette dérogation à la durée minimale légale de travail (24 heures à partir du 1^{er} juillet 2014) s'accompagne, en contrepartie, de garanties apportées aux salariés à temps partiel.

Ces garanties portent sur les horaires de travail appliqués au salarié : ces horaires doivent, soit être réguliers, soit permettre au salarié de cumuler plusieurs activités.

L'accord prévoit une majoration des heures complémentaires et la possibilité de compléter temporairement l'horaire minimum de travail par le biais d'avenants au contrat (5 au maximum par an).

L'accord n'entrera en vigueur qu'à compter de la date de son extension et s'appliquera pour une durée déterminée de deux ans. A noter : son entrée en vigueur est soumise à l'application des dispositions de l'article L.3123-14 du Code du travail.

L'accord a été signé par le SNE avec la CFDT et la CFTC le 7 février 2014. FO, la CGC et la CGT se sont abstenues. Cet accord est en attente d'extension par le Ministère du travail.

// Alain Bergdoll
// Claire Gorrias

Mise en place d'un Certificat de Qualification Professionnel (CQP) propre à la branche de l'édition pour l'édition numérique

La branche de l'Édition, consciente des enjeux du numérique a souhaité professionnaliser ses salariés en leur proposant une formation « certifiante », afin de contribuer à leur employabilité et à leur évolution professionnelle.

La création d'un CQP a été décidée, constituant une « première » dans la branche. Cette formation s'inscrit par ailleurs parfaitement dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014.

1. QU'EST-CE QU'UN CQP ?

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est une certification reconnue par les professionnels d'une branche. Ce certificat atteste d'une qualification dans un emploi propre à la branche. Il valide des capacités ou des compétences professionnelles mises en œuvre dans l'entreprise.

Les certifications professionnelles constituent des indicateurs de qualification sociale servant notamment :

- de repères aux employeurs dans le cadre de leur politique de gestion des ressources humaines,
- d'outils de reconnaissance et de promotion sociale pour les salariés.

2. LE TRAVAIL DE LA BRANCHE

La branche de l'Édition, via la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE), a entamé la création d'une formation permettant d'accompagner les éditeurs dans la mutation vers l'édition multi-supports. Cette formation donnera lieu à la délivrance d'un CQP adapté à la chaîne éditoriale numérique. Les titulaires du CQP seront capables d'assurer la conception et la réalisation d'ouvrages numériques.

Ce CQP permettra à la fois d'accompagner les éditeurs qui ont une expérience significative dans l'édition papier et qui

doivent intégrer les connaissances propres au numérique, et de compléter la formation d'étudiants qui sortent d'un Master avec une vision parfois très théorique du numérique.

Le nom du CQP reste encore à définir : il pourrait s'agir du CQP « Editeur numérique » ou « Édition numérique ».

La CPNE a mandaté un cabinet spécialisé, et a déjà validé la faisabilité d'une formation « certifiante » à l'édition numérique en utilisant les fonds de la formation professionnelle continue.

La CPNE et un groupe de travail technique composé de personnes qualifiées, ont validé un référentiel d'activités et de compétences propre à ce CQP.

La branche travaille désormais à la mise en œuvre du CQP, à la conception du référentiel de certification, ainsi qu'à la conception du référentiel de formation.

La branche de l'Édition souhaite inscrire le CQP au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

3. LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La CPNE souhaite que le CQP puisse être proposé aux entreprises pour la mise en œuvre de leur plan de formation en 2015.

// Alain Bergdoll

// Claire Gorrias

Transformation du régime de retraite supplémentaire Expar en régime dit « article 83 classique »

La transformation du régime de retraite supplémentaire « Expar », en contrat article 83 dit « classique », par Malakoff Médéric (l'institution choisie par la branche de l'Édition pour ce régime de retraite), en 2014, va amener la branche à ouvrir des discussions sur un avenant à la CCNE concernant la retraite supplémentaire.

Il s'agit de transformer un régime qui repose sur le principe de la solidarité inter-génération en un régime d'épargne convertie en rente. L'article 83 est un régime de retraite supplémentaire à cotisation définies. L'article 83 permet au bénéficiaire de profiter d'une retraite supplémentaire sous la forme d'une rente viagère.

Mise en place d'un régime de complémentaire santé pour les Travailleurs à Domicile (TAD)

Dans le prolongement de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013, les partenaires sociaux réfléchissent à la mise en place d'un régime de complémentaire santé pour les Travailleurs à Domicile.

Après avoir procédé à une étude démographique de la population des TAD dans la branche, un appel d'offres pourra être fait auprès de plusieurs organismes afin de créer un régime mutualisé pour les travailleurs à domicile.

Cependant, des décrets d'application de la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 et de la loi 23 décembre 2013 de financement de la sécurité sociale pour 2014, sont attendus. Ils préciseront notamment : les exigences de solidarité dans les régimes ; la procédure de mise en concurrence des organismes assureurs en cas de recommandation (dans des conditions de transparence, d'impartialité et d'égalité de traitement entre les candidats) ; le panier de soins minimal.

Rapport social de branche de l'Édition et égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le SNE a réalisé le rapport social de branche pour 2014, conformément aux dispositions des articles L 2241 et D 2241-1 du code du travail.

Le rapport de branche 2014 concerne les pratiques sociales des entreprises de l'Édition dont l'activité principale est l'édition et la diffusion et prend en compte uniquement les collaborateurs dédiés à ces activités. La distribution n'entre pas dans le champ d'application de la convention collective nationale de l'édition et elle est exclue de la présente enquête. Seuls les effectifs sont reportés dans une annexe.

Les données prises en compte sont celles correspondant à l'exercice 2013. Les données relatives aux effectifs sont celles constatées au 31 décembre 2013.

En tant que syndicat représentatif patronal, le SNE fournit ainsi des informations et des données statistiques nécessaires à la négociation annuelle des salaires.

Le rapport social de branche permet également la négociation triennale sur les mesures tendant à assurer l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

et sur les mesures de rattrapage tendant à remédier aux inégalités constatées.

La négociation porte notamment sur les points suivants :

- les conditions d'accès à l'emploi, à la formation et à la promotion professionnelle ;
- les conditions de travail et d'emploi.

Le rapport social de branche 2014, qui étudie la situation de 89 entreprises, et concerne 9668 salariés, s'attache notamment à traiter de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Il établit ainsi, qu'en 2013, près de 75% des salariés de l'édition sont des femmes.

Le rapport donne des indications sur les salariés en ce qui concerne leur âge, formation, rémunération, fonctions exercées, durée du travail, ancienneté,... et donne des points de comparaison sur la situation des femmes et des hommes.

Le rapport social de branche est disponible sur le site sne.fr (espace adhérent).

// Alain Bergdoll
// Claire Gorrias

Les chiffres de la formation

Les chiffres de l'Afdas



L'Afdas, créé en 1972 à l'initiative des organisations professionnelles du spectacle vivant, a élargi son champ d'intervention puisqu'il collecte désormais les contributions formation de 10 branches professionnelles.

Par accord paritaire du 28 septembre 2011, les partenaires sociaux de la branche édition, ont désigné l'AFDAS comme Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA).

L'Afdas est agréé par l'État pour assurer, en tant qu'Opca et Opacif de l'Édition (organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation), la collecte des contributions formation auprès des entreprises de la branche. L'accord national sur la formation applicable dans l'édition, est celui en date du 26 mars 2012.

QUELQUES CHIFFRES :

CIF (congé individuels de formation) :

- 58 % des demandes de CIF ont été acceptées en 2013 dans la branche de l'Édition,
- Parmi les demandeurs, 42 % sont cadres, ou agents de maîtrise, et 58 % sont employés

Professionnalisation :

- En 2013, le budget professionnalisation de la branche de l'édition s'élevait à 1 181 000 €.
- Au 30 septembre 2013, 1372 dossiers ont été traités, comprenant des : contrats de professionnalisation, périodes de professionnalisation diplômantes, des DIF prioritaires, DIF portés, des périodes de professionnalisation non diplômantes,...

Formation des auteurs : en vertu d'un décret du 7 décembre 2012 relatif à la formation professionnelle des artistes auteurs, l'AFDAS gère également la formation des artiste-auteurs, et notamment des auteurs de l'écrit et des photographes.

- En 2013, la collecte totale a représenté 8 millions d'euros.
- 2173 dossiers de demande de formation ont été déposés à l'Afdas, dont 190 dans la catégorie « écrit et arts dramatiques » et 300 pour les photographes.
- 147 photographes et 88 auteurs ont bénéficié d'une formation en 2013.

// Chiffres issus de l'Afdas

Nouveautés et réforme : l'Asfored au cœur de l'actualité



Centre de formation du Syndicat national de l'édition

CRÉATION D'EDINOVO FORMATION, FILIALE À 100% DE L'ASFORED



L'Asfored ouvre une nouvelle page de son histoire. La totalité de sa branche d'activité de formation professionnelle continue est transférée à sa filiale, Edinovo Formation (à compter du 11 juin 2014).

Elle assurera la réussite des projets avec la même qualité et le même respect de ses clients pour poursuivre, avec eux, la transmission du savoir tout au long de la vie. Cette filialisation se réalisera dans une totale continuité (de gestion, de service, d'équipe et de direction).

RÉFORME FORMATION PROFESSIONNELLE : 2014, ANNÉE CHARNIÈRE

Dès le 1^{er} janvier 2015, les changements profonds concernant les modalités de financement et de déroulement de la formation, introduites par la loi du 5 mars 2014, seront applicables.

Son niveau d'exigence élevé au service de ses clients et partenaires permet à l'Asfored (certifié Qualité depuis 2010) d'être d'ores et déjà en mesure de mettre en œuvre les dispositions relatives au contrôle et à la qualité de ses formations !

LANCEMENT DE LA LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ÉDITION, EN PARTENARIAT AVEC L'IUT PARIS-DESCARTES

À la rentrée 2014, le CFA de l'édition-Asfored propose une nouvelle licence professionnelle consacrée aux métiers de l'Édition. Elle formera de futurs chargés de projets d'édition numérique qui intégreront les entreprises en contrat d'apprentissage dès octobre 2014.

ZOOM SUR LES FORMATIONS AU NUMÉRIQUES

Les formations au numérique en général (enjeux, techniques et logiciels), à la fabrication, aux aspects éditoriaux et juridiques connaissent une demande croissante, notamment de la part des Éditeurs et Assistants d'édition, Responsables et Directeurs éditoriaux, Fabricants, Chefs de fabrication et Responsables de production.

En 2013, ce sont ainsi près de 3 000 personnes qui ont fait confiance à l'Asfored pour se former à ce secteur (+40 % en 2 ans).

// Aida Diab
Directrice de l'Asfored

Economie et environnement

LA CONSOMMATION PAPIER DES ÉDITEURS EN 2012

Le SNE a lancé pour la première fois en novembre 2013 une enquête sur la consommation papier des éditeurs français. Le lancement de ce questionnaire a été motivé par le fait que, depuis quelques années, nous constatons un besoin au travers du législateur, des ONG et autres organismes, de mesurer l'impact de l'activité économique et industrielle sur l'environnement. La production de livres papiers et numériques n'y échappe évidemment pas.

Or, jusqu'à ce questionnaire, des organismes extérieurs à notre filière se chargeaient de ces mesures et c'est à partir de leurs conclusions que des normes ou des taxes pouvaient s'imposer à notre profession, sans que nous puissions faire de contre-proposition puisque nous ne disposions pas de données chiffrées.

Parmi les exemples récents, nous pouvons citer l'édition scolaire contrainte à l'usage systématique de papier provenant de forêts durablement gérées ou recyclé (évitant de justesse l'usage exclusif de papier recyclé, impossible dans la pratique) ou encore le livre pour enfant qui est passé sous la directive européenne du jouet.

Nous nous sommes donc donné les moyens de l'anticipation et avons créé un outil permettant notre propre analyse de nos activités. Cet outil doit être complété par d'autres critères, mais pour notre production actuelle le papier est certainement l'élément le plus impactant sur l'environnement et le plus sensible auprès du grand public.

Cette première édition du questionnaire a été une réussite avec environ 120 maisons d'édition ayant répondu. Ces répondants constituent un échantillon assez représentatif de l'édition française.

Grâce à ces réponses, nous avons des éléments statistiques plus éloquents et plus fiables pour anticiper les critiques ou les interrogations sur notre secteur et qui nous permettent de répondre plus rapidement aux sollicitations d'organismes extérieurs ou d'instances législatives sur notre impact environnemental.

L'analyse du questionnaire nous indique que la consommation papier de l'édition française représente un tonnage global d'environ 300 000 tonnes, composé majoritairement de papier certifié, et qui représente seulement 7 % du tonnage des papiers d'impression-Écriture et Presse. De plus, la plupart du papier est acheté en direct par les éditeurs (76 % des achats), ce qui permet un contrôle de la qualité.

Le tableau ci-dessous résume les principales conclusions du questionnaire en décomposant la part totale de la consommation papier entre les achats effectués directement par les éditeurs et ceux effectués par les imprimeurs.

Décomposition de la consommation papier dans l'édition en 2012	Editeurs	Imprimeurs	Total
Tonnage papier achat éditeurs (en tonnes)	219 591	69 052	288 643
% tonnage papier global	76,1%	23,9%	
Dont papier non certifié :			
En tonnes	65 059	24 558	89 617
En %	29,6%	35,6%	31,0%
Dont papier certifié :			
En tonnes	150 321	39 813	190 135
En %	68,5%	57,7%	65,9%
Dont papier recyclé :			
En tonnes	4 210	4 681	8 891
En %	1,9%	6,8%	3,1%
Part de l'édition dans la consommation papier ¹			7,0%

¹ Selon la Copacel, la consommation papier impression Écriture et Presse représentait 4 120 500 tonnes de papier en 2011.

ECOTAXES ET CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTALES : COMMENT S'Y RETROUVER ?

La commission environnement du SNE a établi deux listes afin d'informer, d'intéresser et de soulager les éditeurs dans leur recherche sur les questions environnementales ayant un impact sur leur activité (éco-contribution à payer, obligations légales etc...).

Bien qu'aujourd'hui certains textes ne s'appliquent qu'à des entreprises d'une certaine taille, la commission environnement alerte les membres sur les possibles évolutions de l'environnement législatif. Les problématiques environnementales prennent en effet de plus en plus d'importance aux yeux du législateur qui n'hésite pas à s'en emparer sans être forcé au fait des pratiques de l'édition. Ces listes proposent un bref descriptif ainsi qu'un lien vers les sites Internet des thèmes correspondants.

Ce document est disponible sur le site du SNE dans la rubrique "Commission Environnement".

// Pascal Lenoir
// Gabriel Zafrani

Sept suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable

Le développement durable est au cœur des préoccupations de l'édition. Pour renforcer encore les processus favorables à l'environnement, le SNE a publié un guide intitulé « 7 suggestions pour devenir un éditeur éco-responsable », qui a été présenté lors du Salon du livre.

Ce document offre un regard nouveau et propose des pistes de réflexion autour de la conception, la production, la gestion des stocks, le transport mais également la promotion, pour aider les éditeurs à réduire leur empreinte carbone. C'est une réflexion à chaque étape de la chaîne de fabrication du livre qui vise à éviter le gaspillage et ainsi réduire les coûts.

1 – L'ÉCO-CONCEPTION

Plus que tout autre facteur, la planification de la production dès la phase de conception d'un livre se traduit par une réduction de l'impact environnemental. Il convient de garder par ailleurs à l'esprit qu'en cherchant, dès la conception, à minimiser l'impact environnemental d'un livre, on réduit souvent, aussi, son coût financier.

C'est donc en amont qu'il convient de s'interroger sur les paramètres suivants :

- Le format
- Optimisation de la mise en page en fonction du format
- La pagination
- La couverture : vernie, pelliculée ? Rabats ? Le type de façonnage
- Le conditionnement : Blister, coffret ? (Attention, un livre d'un certain prix peut voir son espérance de vie prolongée par un bon conditionnement.)
- La quantité à produire / le tirage
- Et pourquoi pas l'impression numérique pour les petits tirages ?
- Le nombre optimal d'épreuves et leur transport entre tous les intervenants
- Le traitement de la quadri (le retrait des sous-couleurs peut diminuer la consommation d'encre à l'impression).

2 – LE PAPIER

C'est le plus gros gisement d'économies potentielles de CO₂, car c'est, de loin, le plus gros contributeur au bilan carbone d'un éditeur (entre 50 et 80 %). Il convient donc

de choisir le papier et de le gérer avec discernement. Pour les livres imprimés en Europe, on privilégiera des papiers issus de bois européens (moins de transport) certifiés PEFC (certification bien adaptée aux forêts européennes). Pour les livres imprimés ailleurs, on préférera la certification FSC (plus adaptée aux forêts non européennes).

Aussi accordera-t-on la plus grande attention aux sujets suivants :

- **Papier recyclé ?**
- **Papier certifié** c'est-à-dire issu de forêts gérées durablement ?
- Demander aux **papetiers** communication de leur bilan carbone et de leurs certifications environnementales (ISO 14001...) et faire jouer la concurrence
- Demander le « **Paper Profile** » (déclaration environnementale) des papiers envisagés
- Le **papier de bureau** : épreuves, photocopies (penser au recto-verso), pré-presse...

3 – L'IMPRESSION

Il est capital de choisir le bon imprimeur pour le bon produit. Pour ce faire, il conviendra de se poser les questions suivantes :

- **Comment ?** Quel est le meilleur processus de production ? (Roto ? Offset ? Cameron ? Numérique ?)
- **Où ?** (Distance par rapport au papetier, au centre de distribution)
- **Qui ?** L'imprimeur choisi intègre-t-il tous les moyens ou doit-il faire appel à de la sous-traitance ? Celle-ci occasionne généralement du transport

- Demander aux **imprimeurs** communication de leurs émissions en équivalent CO2 et faire jouer la concurrence. S'assurer que l'imprimeur et ses partenaires s'inscrivent dans une démarche de progrès quant à leur impact environnemental. Vérifier qu'ils certifient leurs démarches : label et/ou certification (Imprim'vert, ISO 14001, 26000, 51000...)

- **Penser à optimiser les processus de validation** : est-il dématérialisable ? L'assistance aux calages est-elle nécessaire ? Les justificatifs, bons à brocher, bonnes feuilles en urgence ?

- **Valider les consommations papier**, le papier étant l'élément prépondérant dans l'impact environnemental.

4 – LA RÉIMPRESSIION

- Éviter la « réimpression » de trop
- Grouper les réimpressions pour économiser du transport
- Garder à l'esprit le coût environnemental des corrections
- Pour les petites réimpressions, penser à l'impression numérique
- Pour les titres à rotation lente, pourquoi pas le POD (Print On Demand, impression numérique à l'exemplaire) ?

5 – LA GESTION DES STOCKS

C'est entendu, un livre stocke le carbone, et stocker beaucoup de livres, comme le font les centres de distribution, c'est stocker beaucoup de carbone. Mais il faut ventiler, chauffer et nettoyer ces locaux et, au surplus, les livres stockés trop longtemps s'abîment et deviennent impropres à la vente, ce qui les condamne au pilon sans qu'ils n'aient jamais été ouverts.

- Intégrer le facteur développement durable dans les critères de tri des retours.
- Veiller à ce que tous les exemplaires refoulés soient pilonnés par une société spécialisée qui les recyclera à 100 %.

6 – LE TRANSPORT

- Massifier pour éviter le fractionnement des livraisons, source de Gaz à effet de serres.

- L'urgence est un facteur de surcoût pas seulement financier, mais aussi environnemental. L'urgence est-elle réelle ?

- Choisir un mode de transport adapté : fourgonnette plutôt que camion pour les petits volumes, bateau plutôt qu'avion pour les grandes distances.

- Demander aux logisticiens communication de leur bilan carbone et faire jouer la concurrence.

7 – LA PROMOTION

Qui a dit que tout ce qui est gratuit n'a pas de valeur ? Les outils de promotion sont des objets éphémères, ce qui pose la question de leur fin de vie.

- **Services de presse** : n'êtes-vous pas trop généreux ?

- **PLV** : mêmes préoccupations environnementales que pour la fabrication d'un livre. Attention au coût de stockage et de transport, ainsi qu'au taux de déchets sur le point de vente. PLV réutilisables en métal, en bois ?

- **Catalogues** : à fabriquer et à distribuer avec parcimonie !

D'UNE FAÇON GÉNÉRALE...

- Echanger sur les bonnes pratiques

- Se tenir informé des contraintes environnementales (ex : l'obligation légale d'utiliser du papier certifié pour les manuels scolaires)

- Participer aux travaux de la commission environnement du SNE.

// Commission Environnement
[chargé de mission : Gabriel Zafrani]



LE SYNDICAT NATIONAL DE L'ÉDITION

//93 Missions et organisation du Syndicat national de l'édition

//94 L'organisation du SNE

//95 L'équipe du SNE - Organigramme

//96 Les adhérents du SNE

//97 Représentation cartographique des adhérents

//98 La liste des adhérents du SNE

**//100 Fédération des éditeurs européens :
Les éditeurs, la valeur ajoutée « cachée » ?**

Missions et organisation du Syndicat national de l'édition



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION

Les enjeux liés à la régulation revêtent une importance croissante, dans un contexte de mutation de la chaîne du livre. Depuis quelques années, grâce à l'action collective, plusieurs lois structurantes pour la filière ont été adoptées : TVA réduite sur le livre quel que soit son support, prix unique du livre numérique, numérisation des œuvres indisponibles (projet Relire) ; accord professionnel sur le contrat d'édition à l'ère d'Internet, contribution au plan librairie, etc. Les questions de droit d'auteur en particulier font l'objet d'une attention croissante. Alors que la réouverture de la directive européenne de 2001 sur le droit d'auteur est à l'étude, l'adhésion au syndicat témoigne de la solidarité et de la force de l'édition, et renforce l'action du SNE en sa faveur.

Les missions statutaires du SNE sont :

- La représentation des intérêts des éditeurs.
- La promotion et la défense du droit d'auteur et du prix unique du livre.
- La promotion de la diversité culturelle, du livre et de la lecture.
- La défense de la liberté de publication.

LES ACTIVITÉS DU SNE

* Lobbying et relations institutionnelles :

Le SNE représente la profession auprès de toutes les instances de décision politique, auprès des organismes nationaux, publics ou privés, qui participent à la régulation et à l'économie de l'édition ainsi qu'à la Fédération des éditeurs européens (FEE), qui défend leurs intérêts auprès des institutions de l'Union européenne, et à l'Union internationale des éditeurs (UIE).

* Événements :

- Le Salon du livre de Paris est organisé chaque année sous l'égide du syndicat. Les adhérents bénéficient d'un tarif préférentiel au Salon du livre.
- Les Assises du livre numérique : ce rendez-vous biennuel rassemble plusieurs centaines de professionnels pour une journée complète de séminaire sur les questions liées au numérique.
- Les petits champions de la lecture : lancé à l'initiative du SNE en 2012, ce grand jeu de lecture à voix haute

stimule le goût de lire plus de 15000 enfants participants.

- Les rencontres jeunesse en région : autour des thématiques du livre jeunesse, ces plateformes rassemblent éditeurs et médiateurs du livre (bibliothécaires, enseignants...).

- Les Ateliers, réservés aux adhérents : finance et fiscalité, normes et standards numériques.

* Information et conseils aux adhérents :

- Des flashes d'actualité réservés aux adhérents (43 en 2013), couvrant l'ensemble des sujets traités par le SNE : social, juridique, international, numérique, informations sectorielles... Et un site internet présentant de nombreuses ressources de référence.

- Le SNE assure pour le compte des pouvoirs publics la collecte et la publication des statistiques de branche de l'édition. Chaque adhérent reçoit la brochure « L'édition en perspective », d'information générale sur la situation de l'édition, et les statistiques annuelles « France et International ».

- Les chargés de mission du Syndicat renseignent sur demande les adhérents dans leurs domaines de compétence respectifs : questions juridiques, conseil fiscal, études et statistiques, contrats, convention collective, diffusion, distribution, etc.

- De façon plus exceptionnelle, le SNE peut mettre en œuvre une procédure de médiation afin de trouver une solution au litige survenu entre deux éditeurs adhérents ou entre un éditeur adhérent et un auteur ou un imprimeur.

- Le SNE et ses groupes sont très présents sur internet grâce à plusieurs sites dédiés :

- www.sne.fr
- www.deslivrespourlajeunesse.fr
- www.livresdart.fr
- www.sciencespourtous.org
- www.lespetitschampionsdelalecture.fr

// Sabine Le Stum

L'organisation du SNE

Le **Syndicat** est animé par les représentants des maisons d'édition qui en sont membres. Il regroupe des adhérents, éditeurs immatriculés en France, et des membres associés exerçant des activités connexes à la profession.

L'**Assemblée générale** réunit annuellement l'ensemble des adhérents.

BUREAU DU SNE 2013

Le Bureau est l'organe exécutif du Syndicat. Cette équipe compte entre 12 et 15 membres élus pour deux ans, dont la composition, statutairement, reflète la diversité économique de la profession.

Président

Vincent Montagne (Média participations), président du SNE depuis 2012

Le Président du Syndicat préside le bureau, il représente le Syndicat à l'égard des tiers et s'exprime seul en son nom. Il conclut les accords qui engagent la profession et nomme le Délégué général.

Vice-présidente

Sylvie Marcé (Belin)

Trésorier

Pierre Dutilleul (Editis)

Membres

Jean Delas (L'école des loisirs), Francis Esménard (Albin Michel), Antoine Gallimard (Gallimard), Dominique Illien (Lefebvre Sarrut), Nathalie Jouven (Hachette Livre), Alain Kouck (Editis), Hervé de La Martinière (La Martinière-Le Seuil), Liana Levi (Liana Levi), Irène Lindon (Minuit), Arnaud Nourry (Hachette Livre), Françoise Nyssen (Actes Sud)

LES GROUPES ET COMMISSIONS

Les **dix commissions** du Syndicat rassemblent les éditeurs sur des thèmes transversaux, communs à l'ensemble des maisons. Les **neuf groupes** du Syndicat sont des structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition. Ils peuvent conduire des opérations particulières à leur secteur, telles que la diffusion de kiosques à livres « Sciences pour tous » au sein des Musées de sciences ou l'organisation d'une présence collective au sein de Salons.

Tous les adhérents et leurs salariés peuvent librement s'inscrire aux groupes et commission du syndicat et à leur liste de diffusion.

La **conférence des présidents**, mensuelle, rassemble les professionnels en charge des groupes et commissions, le président et la déléguée générale du syndicat. Elle est entendue par le bureau sur les questions d'actualité et les différents secteurs de l'édition.

L'**équipe permanente du Syndicat**, composée de seize personnes, assiste la Déléguée générale ainsi que les groupes et commissions dans leurs travaux.

Présidents des Groupes :

Art et beaux livres - Pascale Le Thorel (Beaux Arts de Paris les éditions)
Bande dessinée - Philippe Ostermann (Dargaud)
Droit - Guillaume Deroubaix (Lexis-Nexis)
Enseignement - Sylvie Marcé (Belin)
Jeunesse - Hélène Wadowski (Flammarion)
Littérature - Paul Otchakovsky-Laurens (P.O.L.)
Religion - Yves Briend (Salvator)
Sciences pour tous - Sophie Bancquart (Le Pommier)
Universitaire - François Gèze (La Découverte)

Présidents des Commissions :

Adhésion - Alain Gründ, ancien président du SNE
Circuit du livre - Dominique Jarcsek (Editis-Interforum)
Economique - Guy Maucollot (Albin Michel)
Environnement - Pascal Lenoir (Gallimard)
Illustration - Nathalie Bocher-Lenoir (Sejer-Editis)
Internationale - Rebecca Byers (Plon-Perrin)
Juridique - Isabelle Ramond-Bailly (Editis)
Numérique - Alban Cerisier (Gallimard)
Sociale - Alain Bergdoll (Hatier)
Usages commerciaux - Francis Lang (Hachette Livre)

L'équipe du SNE - Organigramme

DIRECTION

VINCENT MONTAGNE

Président
erayer@sne.fr



© DR

CHRISTINE DE MAZIÈRES

Déléguée générale
erayer@sne.fr



© DR

ELODIE MARS

Responsable Administratif,
Financier et Ressources
humaines
emars@sne.fr



© DR

CHARGÉS DE MISSION

CATHERINE BLACHE

Relations
institutionnelles
internationales,
Groupe Universitaire
cblache@sne.fr



© REA

JULIEN CHOURAQUI

Affaires juridiques,
Commission Illustration,
Groupe Droit
jchouraqui@sne.fr



© Les 3 songes

CHRISTINE FILLOUX

Commissions Circuit du
livre, Usages commer-
ciaux, Groupe Jeunesse
cfilloux@sne.fr



© Les 3 songes

PASCALE GÉLÉBART

Groupe Education,
Savoir Livre
pgelebart@sne.fr
pgelebart@savoirlivre.com



© DR

CLAIRE GORRIAS

Commission Sociale,
Groupe Religion
cgorrias@sne.fr



© DR

SABINE LE STUM

Responsable Communica-
tion, Salon du livre, Com-
mission Internationale, Petits
champions de la lecture
slestum@sne.fr



© Les 3 songes

FLORE PIACENTINO

Commission
Numérique,
Groupe BD
fpiacentino@sne.fr



© DR

LORE VIALLE- TOURAILLE

Responsable Affaires
juridique, Groupe
Littérature
ltouraille@sne.fr



© REA

GABRIEL ZAFRANI

Fiscalité, Commissions
Économique, Adhérents et
Environnement
gzafrani@sne.fr



© DR

CHARGÉES DE MISSION JUNIOR

TIPHAINE DUCHÉNOY

Communication,
Salon du livre de
Paris, Groupe
Sciences pour tous
tduchenoy@sne.fr



© DR

LUCIE MATRANGA

Groupe Art et Beaux
Livres, Affaires
Générales,
Assistante Jeunesse
lmatranga@sne.fr



© DR

ASSISTANTES

ÉLISE RAYER

Assistante de direction
erayer@sne.fr



© REA

VIRGINIE ROUGE

Assistante
Savoir Livre

SERVICE ADMINISTRATIF

JUDITE DOS REIS

Comptabilité,
Adhésions
jdosreis@sne.fr



© REA

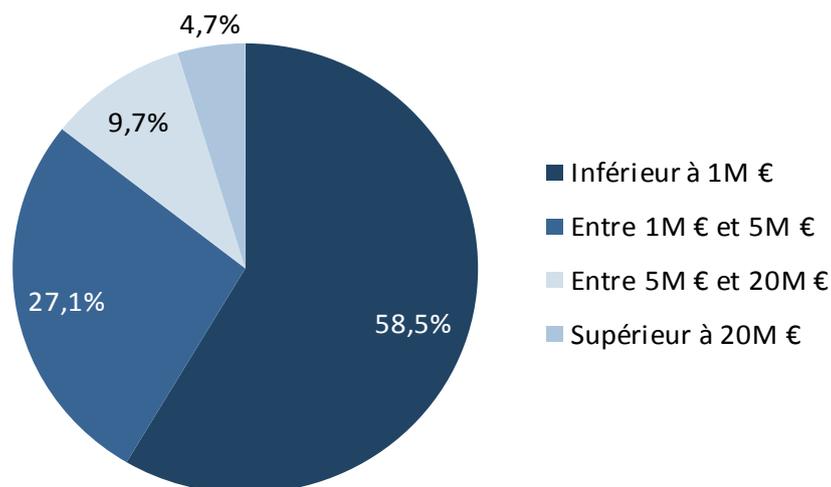
THIERRY BLET

Courrier, Logistique

Les adhérents du SNE

RÉPARTITION DES COTISANTS DU SNE EN FONCTION DE LEUR CA ÉDITORIAL NET

Le SNE compte 660 adhérents. Parmi eux, 46% paient la cotisation minimale de 525€.



Parole d'un nouvel adhérent

« J'ai adhéré au SNE principalement pour obtenir en amont des informations qui sont importantes pour mon activité. L'adhésion me permet d'être sur un pied d'égalité avec des éditeurs de plus grande taille pour l'accès à l'information.

Par ailleurs, les diverses communications reçues depuis par voie électronique (flash du SNE) m'ont bien intéressé. J'ai également bénéficié des conseils du service juridique. »

Sébastien DESREUX, H&K

Comment adhérer ?

Peut devenir adhérent du SNE toute maison d'édition pratiquant l'édition dans les conditions prévues à l'article 132-1 du Code de la propriété intellectuelle (éditions à compte d'éditeur), en adressant une demande de dossier d'adhésion par mail auprès de Gabriel Zafrani : gzafrani@sne.fr.

Le dossier comporte notamment :

- Une déclaration d'adhésion aux statuts et règlements du Syndicat,
- Un catalogue des publications et quelques ouvrages,
- Des éléments sur la situation juridique et financière de l'entreprise ainsi que tout autre élément jugé utile par le postulant à l'instruction de son dossier.

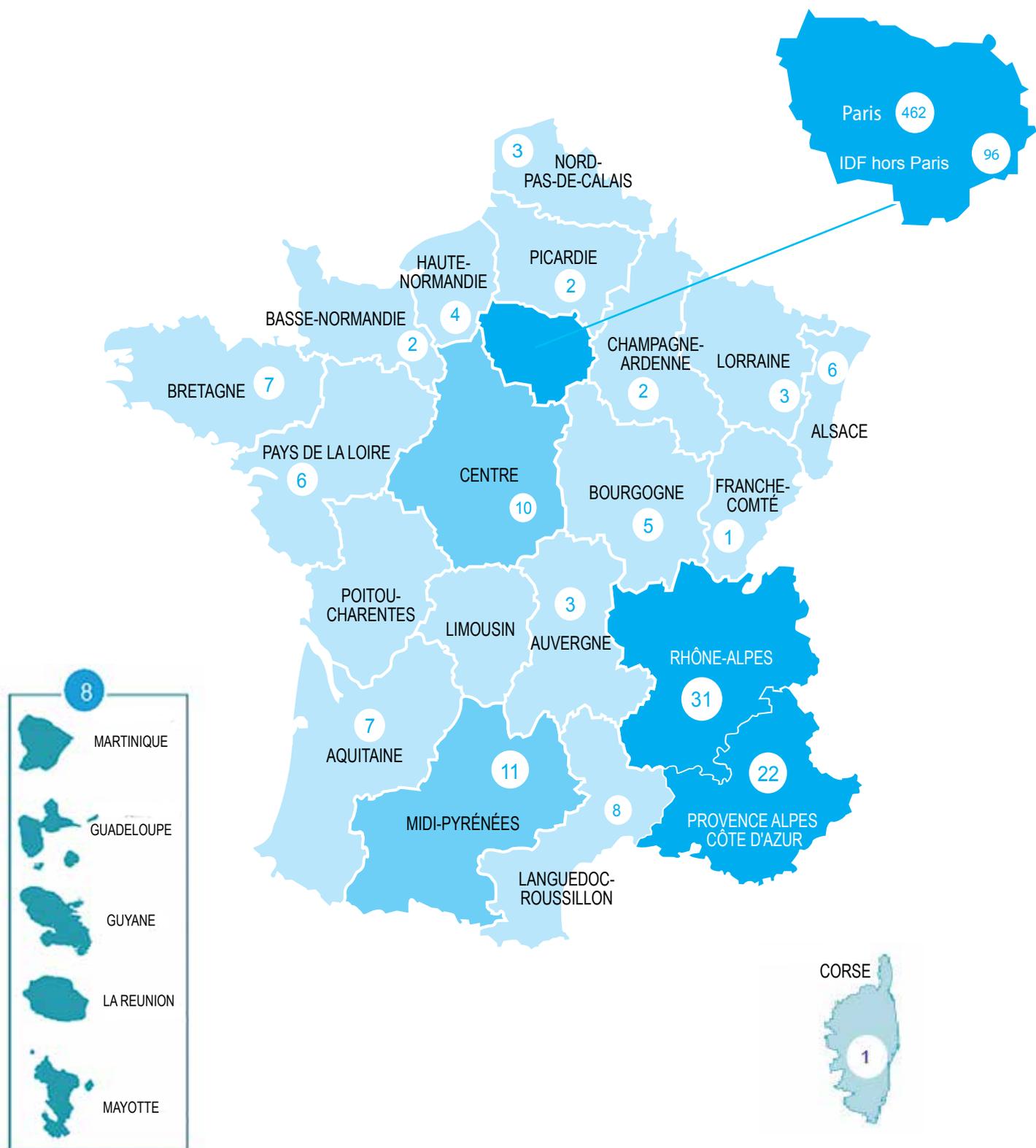
Ce dossier sera examiné par la commission Adhésion, qui rend un avis soumis à l'approbation du bureau du syndicat.

L'adhésion entraîne le paiement d'une cotisation annuelle proportionnelle au chiffre d'affaires exprimé en prix public hors taxe (CA PPHT), d'un montant minimum de 525 euros.

Cette cotisation procure également à l'adhérent un ou plusieurs droits de vote afférents au collège auquel il appartient selon son chiffre d'affaire.

Collège	%
Collège 1 : < 1 499 999 €	63%
Collège 2 : entre 1 500 000 et 7 499 999 €	21%
Collège 3 : entre 7 500 000 et 14 999 999 €	6%
Collège 4 : entre 15 000 000 et 39 999 999 €	6%
Collège 5 : entre 40 000 000 et 79 999 999 €	1%
Collège 6 : entre 80 000 000 et 119 999 999 €	1%
Collège 7 : entre 120 000 000 et 299 999 999 €	1%
Collège 8 : > 300 000 000 €	1%

Représentation cartographique des adhérents



La liste des adhérents du SNE

A & J PICARD	BELIN – Herscher – Pommier – Pour La Science	– Pavillon noir – Regain de lecture	– Langues Pour Tous – Larcier – Lipokili – Livres Du Dragon D'or – Lonely Planet – Medimedia – Nathan – Nathan Universite – Nil – Oh! – Omnibus – Paraschool – Perrin – Place Des Editeurs – Plon – Pocket – Pocket Jeunesse – Pre Aux Clercs – Presses De La Cite – Presses De La Renaissance – Redon – Retz – Robert Laffont – Rouge Et Or – Sedes – Seghers – Sejer – Sogedif – Solar – Sonatine – Syros – Univers Poche – XO Editions – Zones	– Autrement – Casterman – Casterman France – Climats – Deslogis Lacoste – Flammarion médecine – Garnier Flammarion – J'ai Lu – Lanore – Libro – Maison Rustique – Pere Castor – Pygmalion – Skira – Union Distribution
ACR EDITION INTERNATIONALE	BELLES LETTRES	COULEURS CONTEMPORAINES	– Fontaine Picard	
ACTES SUD – Actes sud junior – Rouergue	BELVEDERE	COURTES ET LONGUES EDITIONS	FOUGEROLLE LIVRES	
ACTISSIA – France Loisir – Nouvelles Plumes – Privat	BERGER LEVRAULT – Sofiac	CREER	FRANCE EMPIRE	
ADYAR	BERNARD GIOVANANGELI	CREPIN LEBLOND	FRANCISCAINES	
AEDIS	BERTRAND LACOSTE	CRER/COOPERATIVE REGIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX	G3J	
AFD	BIBLIOMANE	CTHS/COMITE DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES	GALAADE	
AFNOR	BIBLIOTHEQUE PUBLIQUE D'INFORMATION	CUJAS	GANG EDITIONS	
AGNES VIENOT	BIEF/BUREAU INTERNATIONAL DE L'ÉDITION FRANÇAISE	DECANORD	GALLIMARD (MADRIGALL) – Alternatives – Arpenteur – Bleu De Chine – CDE - Centre de Diffusion de l'Édition – Denoel – Folio – Gallimard Jeunesse – Gallimard Loisirs – Gallisol – Grandes Personnes – Guides Gallimard – Joelle Losfeld – La Pleiade – Mercure De France – Pol – Quai Voltaire – Sodis – Table Ronde – Verticales	
ALAIN DUCASSE/LES EDITIONS CULINAIRES	BLAY FOLDEX – Berlitz	DEFG-CAMPAGNE ET TERROIRS	GLENAT – Atlas – Chasse-Maree – Drugstore – Elle à table – Elle déco – Guide Franck – Librairie Glenat – Libris – Rando éditions – Société de géographie – Treize Etrange – Vent Des Savanes – Vents D'ouest	
ALAN SUTTON	BLEU AUTOUR	DEL COURT – Delsol – Guy Delcourt Productions – Tonkam – RG Square – Soleil productions	GROUPE LEFEBVRE SARRUT – Dalloz – Francis Lefebvre – Juris Association – Juris Service – Lefebvre Software – Legislatives	
ALBIANA	BNF/BIBLIOTHEQUE NATIONALE DE FRANCE	DEMOCRATIC BOOKS – Saint Paul	GUY TREDANIEL	
ALBIN MICHEL – Canal + Editions – De Vecchi – Delagrave – Dicos D'or – Dilisco – Magnard – Medicis Entrelacs – Quorum Magnard Diffusion – Vuibert	BPI/EDITIONS BPI	DEMOS	GULF STREAM	
ALMA EDETEUR	BOIRON	DIANE DE SELLIERS	H&K	
AMDS	BRAGELONNE – Castelmoré – Milady	DIALOGUES	HACHETTE LIVRE – Albert Rene – Armand Colin – Asterix – AudioLib – Calmann-Levy – Chene/Epa – Delmas – Dessain & Tolra – Deux Coqs D'or – Deux Terres – Didier – Dunod – Edicef – Fayard – Foucher – Gautier-Languereau – Gerard De Villiers – Grasset Et Fasquelle – Guides Bleus – Hachette Collections – Hachette Distribution – Hachette Education – Hachette Jeunesse – Hachette Litteratures	
AMPHORA	BREAL	DILICOM		
ANNE CARRIERE	BREPOLS PUBLISHERS	DILA		
ANNE-MARIE METAILIE	BRGM/BUREAU DE RECHERCHE GEOLOGIQUE ET MINIERE	DILECTA		
ANTHESE	BUSSIERE	DIRECT GROUPE FRANCE/BERTELSMANN – France Loisirs – Privat		
ARALD/AGENCE RHONE-ALPES	CADRAN	DOCIS		
ARCHE	CAIRN FRANCE	DORVAL		
ARCHIPEL	CARACTERES	ECOLE DES LOISIRS		
ARPEL AQUITAINE	CARTIER ET COMPAGNIE	EDIGROUP/VILO – Amateur – Arganier – Collectionneur – Complexe – Cote De L'amateur – Creations Du Pelican – Hervas – Insolite – Marval – Ponchet – Ramsay – Terrail – Vade Retro		
ARTEGE EDITIONS – Tempora	CARTOTHEQUE-EGG	EDILIVRE		
ASFORD	CASSINI	EDITIS – 10/18 – Acropole – Anaya – Belfond – Bordas – Bordas References Culturelles – Bourquins – Cherche Midi – Cie International – Convergences – De Boeck Diffusion – De Boeck Education – De Boeck Universite – Decouverte – Dictionnaires Le Robert – Duculot – Empecheurs De Penser En Rond – Estem – First Editions Generales – First Interactive – Fixot – Fleuve Noir – Grund – Hemma – Hemme – Hors Collection – Interforum – Julliard – Kurokawa – Langue Au Chat		
ASIATHEQUE – Maison des langues du monde	CASTELLA – Casteilla Techniplus – Educative – Spratbrow – Techniplus	EDITIONS – Sedirep		
ASSIMIL	CELSE	EX-AEQUO		
ATELIER/OUVRIERES	CENTRALE DE L'ÉDITION	EXPANSION FORMATION ET EDITIONS		
ATELIERS ET PRESSES DE TAIZE	CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	EYROLLES – Ct 2 M Sas - Editions Gep – Godif – Edition d'Organisation		
ATLANTICA – Seguiér	CENTRE POMPIDOU	FABERT		
AU DIABLE VAUVERT	CEPADUES	FAGE		
AU VENT DES ILES	CERCLÉ D'ART	FALAISES		
AUBIER MONTAIGNE	CERF	FATON		
AUZOU	CHANDEIGNE	FELIN		
BALIVERNES	CHEMINEMENTS – Arsis	FEMMES		
BARTILLAT	CHRISTIAN BOURGOIS	FFRP/FEDERATION FRANÇAISE DE LA RANDONNÉE PEDESTRE		
BAYARD GROUPE – Bayard Editions Générales – Bayard Jeunesse – Bayard Poche – Milan – Tourbillon	CHRONIQUE SOCIALE	FIRMENICH		
BEATITUDES	CITADELLES ET MAZENOD	FLAMMARION (MADRIGALL) – Arthaud – Audie/Fluide Glacial		
BEAUX ARTS EDITIONS	CLASSIQUES GARNIER			
BEAUCHESNE – Heures de France	CNDP			
BEC EN L'AIR	CNPP			
	CNRS/CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
	COPRUR			
	CORSAIRE EDITIONS – Paradigme			

Les nouveaux adhérents en 2013-2014

AUZOU, BALIVERNES, BELVEDERE, CASSINI, DIALOGUES, EDUCAGRI, EX-AEQUO, FAGE, FALAISES, H&K, HEIMDAL, HEURES CLAIRES, JUNGLE, LABALLERY, LOVE PAPER, NOUVELLES PLUMES, SARBACANE, TITULI, LES DEUX ROYAUMES (UBISOFT FRANCE).

- Hachette Livre International
- Hachette Multimédia
- Hachette Pratique
- Hachette Technique
- Hachette Tourisme
- Harlequin
- Harraps
- Hatier
- Hazan
- Hjd/Hachette Jeunesse Disney
- Infothèque
- Interditions
- Istra
- Jean-Claude Lattes
- Larousse
- Librairie Generale Francaise
- Livre de Paris
- Livre de poche
- Marabout
- Masque
- Mazarine
- Mille Et Une Nuits
- Octopus France
- Pauvert
- Pika
- Quillet
- Rageot
- Rombaldi
- Routard
- Stock

HARMONIA MUNDI

HC EDITIONS

HEIMDAL

HELOISE D'ORMESSON

HERMANN

HERNE

HEURES CLAIRES

HOEBEKE

HOMME

HOMMES ET GROUPES

HONORE CHAMPION

HORAY

HORIZON EDUCATION

HUMANIS

IAURIF/INSTITUT D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DE LA REGION ILE DE FRANCE

IBIS ROUGE

IGN/INSTITUT GEOGRAPHIQUE NATIONAL

IMAV

INED

INEDITE

INOCTAVO

INSERM/INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

INSTITUT FRANCAIS

INSTITUT OCEANOGRAPHIQUE

IRD/INSTITUT DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

JACQUES GABAY

JEAN PICOLLEC

JEAN-CYRILLE GODEFROY

JEAN-MICHEL PLACE

JEU DE PAUME

JOUVENCE

JUNGLE

KAZE MANGA

KERO

KI-OON

LA BRANCHE

LA MARTINIERE GROUPE

- Aubanel
- Danger Public
- Delachaux Et Niestle
- Don Quichotte
- Esprit
- Fejjaïne
- Herme
- La Martiniere Jeunesse
- La Martiniere Litterature & Sciences
- La Martiniere References
- Louis Audibert
- Malise
- Minerva
- Mira
- Olivier
- Petit A Petit
- Points
- Seuil
- Seuil Jeunesse
- Dupuis France
- Sorbier
- Tallandier
- Volumen

LA PLAGI

LAVIGNE

- Navicarte

LA VILLETTE

LABALLERY

LABO DE L'EDITION

LAFITTE HEBRAR

- Jacques Lafitte
- Les Immortels
- Who's Who In France

LARROQUE

LAVOISIER

- Hermes
- Synthese Agricole
- Medecine-Sciences Flammarion
- Medicales internationales
- Tech & Doc Lavoisier

LE PASSAGE PARIS NEW-YORK

LE PASSEUR

LE SABLIER

LEDUC.S

LES ARENES

LES ARTS DECORATIFS

LES DEUX ROYAUME (UBISOFT FRANCE)

LETOUZEY ET ANE

LEXTENSO

- Gualino
- Joly
- Lgdj Montchrestien
- Répertoire Defresnois

LIANA LEVI

LIBELLA

- Anatolia
- Buchet Chastel
- Maren Sell
- Noir Sur Blanc
- Phebus
- Temps apprivoise

LOCUS SOLUS

LOVE PAPER

MACULA

MAGNARD

MAISON DES LANGUES

MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME

MAMA

MANUSCRIT

MARTORANA

MEDIA PARTICIPATIONS

- A Cappella Creations
- Anuman Interactive
- Blake et Mortimer
- Caméléon
- Citel

- Chronique
- Criterion
- Dada
- Dargaud France
- Dargaud-Lombard Bruxelles
- Dargaud-Marina
- Desclée
- Droguet Et Ardant
- Dupuis France
- Edifa
- Ellipsanime
- Fler
- Fleurus Difféa
- Fleurus Editions
- Fleurus Mame
- Kana
- Lucky comics
- Mame
- Mds
- Media diffusion
- Pluriad
- Tardy
- Mediatoon Licensing
- Universitaires

MEDIASPAUL

MICHELIN

MINUIT

MOLLAT

MONELLE HAYOT

MONITEUR

MUSARDINE

- Dynamite
- Media 1000

MUSEE DU LOUVRE

MUSEE DU QUAI BRANLY

MUSEE RODIN

MUSEES ET MONUMENTS DE FRANCE

MUSIC ENTERTAINMENT BOOKS

NDL EDITIONS

NICOLAS CHAUDUN

NORMA

NOUVEAU MONDE

NOUVELLE CITE

NOUVELLES PLUMES

NUEE BLEUE

- Est
- Rhin
- Saisons D'alsace

NUMILOG

ODILE JACOB

OFFICE CENTRAL DE LISIEUX

OFFICINE

OLIVETAN

OMNISCIENCE

ONISEP

OPHRYS

- France Agricole

ORPHIE

OUEST FRANCE

- Edilarge

PALETTE

PANINI FRANCE

PARIS MUSEES

PARIS PHOTOCOMPOSITION

PAROLE ET SILENCE

- Lethielleux
- Lo Pais D'enfance
- Seneve
- Serpent A Plumes

PAULSEN

PAYOT/RIVAGES

PC EDITIONS

PEARSON EDUCATION FRANCE

- Campus Press
- Village Mondial

PEDONE

PETIT FUTE/NOUVELLES EDITIONS DE L'UNIVERSITE

- Publibook

PETIT JOUR-JEU D'AUJOURD'HUI

PETITS MATINS

PHAIDON

- Electra Architecture

PHILIPPE PICQUIER

PICCOLIA

PIERRE LECHENE

PIERRE TEQUI

PLUME DE CAROTTE

POLLEN DIFFUSION

PRESENCE AFRICAINE

PRESSES DE SCIENCES PO

PRESSES UNIVERSITAIRES DU MIRAIL

PRESSES UNIVERSITAIRES DU SEPTENTRION

PUF/PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE

PUG/PRESSES UNIVERSITAIRES DE GRENOBLE

QUAE

- Cemagref
- Cirad
- Ifremer
- Infra/Institut National De Recherche Agronomique

QUINTESENCE INTERNATIONAL

RAVET ANCEAU

REED ELSEVIER

- Elsevier Masson
- Lexis Nexis
- Litec
- Rbi/Reed Business Information

REGARD

REVUE BANQUE

REVUE EPS

RICOCHET

RMN/REUNION DES MUSEES NATIONAUX

RUE DES ECOLES /E.NET

RUE DU MONDE

SABINE WESPIESER

SALVATOR/YVES BRIEND

SARBACANE

SAURAMPS MEDICAL

SCEPTRE

SCIENCES HUMAINES EDITIONS

- Sciences Humaines Communication

SCRINEO/LES CARNETS DE L'INFO

SEBTP/SOCIETE D'EDITION DU BATIMENT

SED/SOCIETE D'EDITION ET DE DIFFUSION

SEDRAP

SEFI/ARNAUD FRANEL

SID/SOCIETE D'INFORMATION ET DE DIFFUSIO

SOCIETE BIBLIQUE FRANCAISE

SOFEDIS

- Elna Sofedis

SOMOGY

SOUFFLES

SUD OUEST

- Le Telegramme

SYMETRIE

TAIFU COMICS

TALENTS HAUTS

TANA/COPYRIGHT

TAWHID-SODELIM

TDP/TRESOR DU PATRIMOINE/LIRIADE

- Liriade

TECHNIP

TENSING

TERRE VIVANTE

TEXTUEL

TITULI

TRANSACTIVE

TSH/TABLEAUX SYNOPTIQUES DE L'HISTOIRE

VAN DE VELDE

VENTS D'AILLEURS

VERDIER

VITRAC AND SON

VIVIANE HAMY

VRIN

WALRUS

WEKA

- CMT
- Techniques De L'ingenieur / T.I

WOLTERS KLUWER FRANCE

- CDP
- Groupe Liaisons
- Lamarre/Arnette/Doin/Pradel
- Lamy

ZEBOOK

ZODIAQUE

ZULMA

Fédération des éditeurs européens : Les éditeurs, la valeur ajoutée « cachée » ?

On entend de plus en plus souvent : et si on se passait d'éditeurs ? Et si les bibliothécaires devenaient éditeurs ? Et si les auteurs diffusaient directement leurs livres sur la toile ? Et si les enseignants créaient leurs propres « manuels » scolaires ? Et si les éditeurs disparaissaient tout simplement ? Sans éditeurs, l'écrit se démocratiserait-il ?

Il est navrant pour moi d'entendre les défenseurs de la liberté des réseaux se targuer d'être les garants de la liberté d'expression et de la démocratie. En quelques années, les entreprises de la Silicon Valley ont réussi à faire croire que sans elles, pas de liberté de s'exprimer, et qu'en conséquence, si on voulait préserver la liberté de nos concitoyens, il fallait à tout prix ne pas les empêcher de faire ce qu'elles voulaient, comme elles le voulaient. Mais en réalité, ce sont les éditeurs qui prennent les risques d'investir dans des ouvrages, qui s'engagent à ce que ceux-ci soient adaptés à leur public et qui sont juridiquement responsables de leurs contenus.

Il est donc essentiel de faire en sorte que les politiques européens (ces députés que nous venons élire pour une législature de 5 ans), et l'administration (cette Commission européenne dont les Commissaires seront renouvelés avant la fin de l'année 2014) reconnaissent et valorisent l'activité éditoriale comme porteuse de développement économique mais aussi de liberté d'expression.

Le défi est de leur faire comprendre que le droit de nos auteurs¹ doit leur permettre de créer dans la sérénité et nous permettre d'investir dans des livres et autres publications en espérant un retour sur investissement si cet ouvrage trouve son public. Il faut également leur faire valoir qu'une saine concurrence sur Internet permettrait à tous les acteurs, y compris ceux qui ont une assise locale, d'offrir leurs services aux citoyens-lecteurs. Enfin, il serait souhaitable qu'ils comprennent que la fis-

calité du livre n'a jamais répondu à une volonté de favoriser le papier.²

Que peut faire la Fédération des éditeurs européens (la FEE) pour que ses messages soient mieux compris par ceux-là même à qui elle s'adresse ?

Elle continue de concert avec ses membres dont le Syndicat national de l'édition, à travailler sur des positions concrètes et équilibrées, basées sur des données précises et véridiques. A ce titre, la FEE a fait entendre la voix des éditeurs à de multiples reprises cette dernière année, par exemple en matière de TVA en demandant une fiscalité moderne adaptée aux réalités des nouveaux modes de distribution. La FEE a également beaucoup travaillé sur les dossiers de propriété intellectuelle, mettant en avant les expériences sur lesquelles les éditeurs travaillent avec les libraires, les bibliothécaires, les enseignants et les chercheurs³. Nous nous sommes aussi attachés à mettre en lumière l'importance de garantir qu'Internet ne soit pas un espace de non-droit et ce notamment, dans les dossiers de concurrence. Enfin, il ne faut pas oublier que nous continuons à travailler sur des sujets aussi variés que la sécurité des jouets ou la responsabilité des éditeurs quant à l'origine du bois employé dans les livres qu'ils publient.

C'est l'essentiel de notre travail, et qu'il nous soit permis ici de remercier les éditeurs français et le SNE pour leur soutien et leur contribution inestimables.

Avec les auteurs et les libraires, nous avons publié un manifeste pour les élections européennes,

¹ Voir également p.15

² Voir également p.59

³ Voir également p.16

texte qui reprend les grandes lignes politiques et réglementaires que nous défendons en tant qu'acteurs de la chaîne du livre.

Pour mieux faire entendre sa voix, la FEE s'associe régulièrement avec ses collègues de l'édition scientifique, de la presse, de la musique, de l'audiovisuel et des autres loisirs culturels au sein de coalitions qui ont pour objectif de mettre en lumière l'essence même de nos métiers : la valorisation de la création.

Et la FEE s'attache aussi à insister sur l'importance de la valeur ajoutée du métier d'éditeur au travers de manifestations et de publications qui sont un fil rouge de notre communication. L'an dernier à Strasbourg, la troisième édition des Dialogues auteurs-éditeurs a permis à de nombreux parlementaires de rencontrer des duos d'auteurs avec leurs éditeurs : merci à Marie Darrieussecq et Paul Otchakovsky-Laurens d'avoir partagé avec tous, quelques moments de ce lien unique les unissant. La publication d'un trimestriel « BOOK'S FACE » (voir le visuel ci-dessous), présentant le portrait d'un protagoniste de

notre secteur, nous permet de souligner la diversité des métiers de l'édition ainsi que les challenges qui nous attendent en ces temps de grande transformation. À l'automne, nous renouerons avec les déjeuners d'éditeurs en accueillant Françoise Nyssen, la directrice d'Actes Sud, qui échangera avec les députés et les fonctionnaires sur les réalités de son métier.

Et comment oublier « Surpris à lire », la campagne de photographies qui nous a permis de réunir plus de 150 personnalités européennes, et qui a mis en exergue le plaisir de la lecture pour tous.

Cette année d'élections est une année charnière pour notre secteur : il nous faut faire en sorte que la valeur ajoutée de l'édition et son rôle essentiel dans la défense de la liberté d'expression soient comme des évidences pour nos nouveaux élus et ceux qui seront désignés par leurs gouvernements comme Commissaires. C'est ce qui nous différencie de tous ceux qui, sur internet, croient en un monde sans intermédiaire. Sans intermédiaire, sauf eux-mêmes !

// Anne Bergman-Tahon
Directrice
Fédération des Editeurs européens

Book's Face

Franco-american, Rebecca Byers has worked in publishing since the early 80's. She joined the Editions PLOU-PERRIN as a Rights Director in 2005. She also presides the 'Commission Internationale' of the Syndicat National de l'Édition which brings together buyers and sellers of rights in French publishing.



1. Can you please describe your job in 100 words?

It's not simple. Our aim is to promote the life of a book. Our job is to explore all the ways in which we can be involved, above and beyond the text. It's a hands-on job: meetings, negotiations, contracts, legal, financial, marketing, PR, social media, etc. It's also a matter of building a network and a platform. And of course, one of the most interesting challenges is to bring the text to a world audience by negotiating translations into as many languages as possible. We have a good deal of fun because we are not just different texts: we are sales, people, lawyer and literary expert all rolled into one and we usually spend 2 or 3 languages...

2. What did you want to do when you were five years old?

I still don't know how to read when I was five but I was very curious to find out what was inside all those books in our house that my parents talked about so much. I think that was the first obsession that pushed me into publishing!

3. Can you describe a typical working day?

It's the week of the French "Salon du Livre" - our major book fair and international Wednesday's fair.

18-30 A meeting with a French publisher, publisher of the Calliope. Dave Higgins is there to start the day with a compulsory croissant and good coffee while I present our Spring program to a potential publisher from outside our publishing group. We often meet with publishers about we decide to open up the market for an important title.

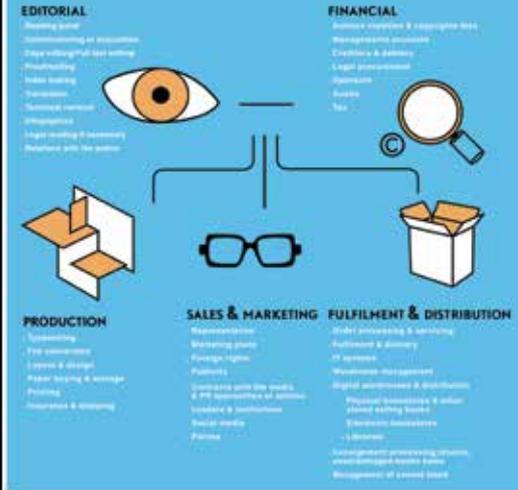
10-45 I'm back at the office - in the meantime a legal contract has arrived - foreign editors asking for appointments for the upcoming London Book Fair, a publisher who needs the title of the photo set for all the books he will be translating from our list, somebody from the legal department of a US publisher bringing up the counterpoints to our requirements in our contract negotiations, and a sub-agent is giving me the good news that they have an offer from Bulgaria for one of our recent historical titles. Unfortunately, I don't have the time to get to it as my phone is ringing my landline appointment.

13-00 That's the Salon du Livre there are a lot of foreign publishers in town. I'm having lunch with a German editor and her assistant. The second line in Paris and I paid by the German publisher to keep track of what's happening in French publishing. I've chosen a typical French menu and nearly with red wine while the German editor and her assistant are talking about the "Salon du Livre" and the German market in Germany and France. The editor wanted to know about the situation of our major new writer - a new volume history of France. Progress overall!

15-00 Back in the office. I need to check some contracts with a potential publisher to let them know the details about licensing agreements for their books in Italy, Poland and Serbia. I also need to register the contracts to our company data base so that the accounting department can send out invoices to the foreign publishers. This is such a hectic time and I usually have the chance to enjoy my little view of the fountain at Place Saint Sulpice. We are still one of the few French publishers still working in the old neighbourhood (Saint Germain des Prés) - traditional home to French trade publishing.

18-00 The author of a book on feminine toughness in the Middle Ages is coming to see me so that I can have more about what makes her book unique (and therefore valuable outside of France). I will also explore with her what are international contacts. The English edition of her last title was a case and it was "relax" - I'll need to explore all that to her assistant for a while for going for an invitation to the opening of the Salon du Livre on Thursday evening where we receive many of our authors on the stand - it's hot!

18-00 And speaking about parties - for two years now we've organized an informal get-together on the Wednesday evening before the Salon du Livre at the Hotel Lutetia (back in the middle of Saint Germain des Prés) - trying to combine our contacts at the Frankfurt and London Book Fairs - we invite visiting editors, agents, rights officers and literary people who work in publishing to come together to drink and celebrate the international world of publishing. Here I go - it's



EDITORIAL

- Editing cycle
- Copy editing & proof reading
- Proofreading
- Title setting
- Translation
- Copyright clearance
- Legal editing & necessary approvals with the partner

FINANCIAL

- Advance payments & copyright fees
- Advance & printing
- Legal assessment
- Payments
- Taxes
- Net

PRODUCTION

- Typesetting
- File conversion
- Cover & design
- Paper buying & storage
- Printing
- Production & assembly

SALES & MARKETING

- Representation
- Marketing plans
- Promotion
- Collaborate with the books & PR departments of partners
- Network & connections
- Reading
- Reviews

FULFILMENT & DISTRIBUTION

- Order processing & handling
- Inventory & delivery
- Wholesale negotiations
- Digital addresses & distribution
- Physical addresses & delivery
- Printed edition books
- Electronic distribution
- Logistics
- Development, processing, returns
- Accounting & legal fees
- Management of covered board

It's just the beginning of a whirlwind week - in this business we're pretty good at mixing business with pleasure!

4. What would happen to the book if you were not there?

Humble one, many authors would be pretty unhappy and would likely feel that their life's work was being given to die. Every writer writes for his or her loved the longest, most passionate and to the job of the rights person to make that happen. Even if that beautifully written Korean edition is impossible for the author's partner or if they have a prominent position on the living room bookshelf, it's never for a book to be available in English can be a major factor in the career of an author or the recognition of a literary talent. Of course, there are also financial considerations. In France the supplementary income generated by rights departments is between 7% to 10% of published overall income. For a publisher to have a rights department is really a guarantee for "full service" - I have always felt that for a book to be a success there needs to be a customer team working behind the scenes - the editor, the sales people, the production people, the press people and the rights people - everybody working together to make it happen. If we're chosen to publish a book it's because we believe in its overall long term potential and not only in its "bang".

5. What is the most exciting thing that ever happened to you in your job?

Probably the most exciting experience was having a first novel, LE CONFIDENT from a young and unknown writer, Hélène Guéméné, sell into 25 countries, including English language markets that are always hard to do. What's fascinating is the way how, from the initial enthusiasm of several European fiction editors, a book can take off worldwide from simple word of mouth at a fair or in a conversation among colleagues. It's our job to capitalize on this "buzz" and maximize the results without spoiling the magic!

www.fee.be



LES GROUPES ET COMMISSIONS

LES GROUPES

Les groupes du Syndicat sont des structures d'information et de proposition des différents secteurs de l'édition : Art et beaux livres, Bande dessinée, Droit, Enseignement, Jeunesse, Littérature générale, Religion, Sciences pour tous, Universitaire.

Les groupes qui le souhaitent peuvent mener des opérations particulières aux secteurs qu'ils couvrent dans le cadre des actions collectives du Syndicat, telles que le site www.livresdart.fr ou les rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse en région. Dans le même esprit, différents groupes assurent leur présence collective au Salon du livre de Paris.

LES COMMISSIONS

Les commissions du Syndicat rassemblent les éditeurs sur les questions transversales qui concernent l'ensemble des maisons. Elles travaillent en coordination avec le Bureau du Syndicat dans un certain nombre de domaines : le droit de la propriété intellectuelle, le numérique, le droit social, l'économie et la fiscalité du livre, les cessions et acquisitions de droits à l'international...

Les groupes :

//103 Art et beaux livres
//103 Bande dessinée
//104 Droit
//104 Education
//105 Jeunesse
//105 Littérature générale
//106 Religion
//106 Sciences Pour Tous
//107 Universitaire

Les commissions :

//107 Circuit du livre
//108 Économique
//108 Environnement
//109 Illustration
//109 Internationale
//110 Juridique
//110 Numérique
//111 Sociale
//111 Usages commerciaux

// Art et beaux livres



Pascale Le Thorel
© Paule Monory

PRÉSIDENTE : Pascale Le Thorel, Directrice (Beaux-Arts de Paris éditions)

CHARGÉE DE MISSION : Lucie Matranga - lmatranga@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières et groupes de travail

UN GROUPE ACTIF EN FAVEUR DU LIVRE D'ART ET DU BEAU LIVRE

Le groupe Art et Beaux Livres regroupe 60 maisons d'édition. Éditeurs privés et publics, grands groupes d'édition et petites maisons, se côtoient pour échanger et ainsi mieux appréhender quelques grandes problématiques du marché du livre d'art, et développer des projets collectifs.

LE SITE INTERNET LIVRESDART.FR : UN OUTIL DE RÉFÉRENCE

Le groupe a œuvré collectivement à la création d'un site de référence, une véritable base de données, introuvable en accès libre jusqu'à présent, à destination des amateurs, des étudiants et des professionnels. Afin de continuer cette démarche de démocratisation du livre d'art et du beau livre, une première version anglaise est désormais disponible ; les notices des ouvrages des catalogues de tous les éditeurs sont en cours de traduction, grâce à l'aide précieuse du CNL. Une traduction espagnole est envisagée dans les années à venir.

LES PROJETS DU GROUPE :

- Renforcer la présence du livre d'art et du beau livre sur les différents Salons :

Art Paris Art Fair : mobilisation du groupe afin de soutenir la librairie indépendante (location d'un stand de 150 m² pour promouvoir la production éditoriale des éditeurs) ;

Salon du livre de Paris : participation active des éditeurs au sein d'Art Square (comptoir collectif dédié) ;

Salon du livre de Fontainebleau : organisé en partenariat avec le groupe Art et Beaux Livres ;

Salon du livre francophone et arabophone de Beyrouth : en partenariat avec l'Institut français, création d'un Village des arts en 2014 ;

Salons en région : à l'image du Salon du livre de cuisine organisé à Lyon, projet de création d'un Salon du livre illustré avec les collectivités locales.

- Création d'un prix du livre d'art :

Proposer une opération de communication autour du livre d'art et du beau livre en créant un prix dédié.

// Pascale Le Thorel

// Bande dessinée



Philippe Ostermann
© DR

PRÉSIDENT : Philippe Ostermann, Directeur général délégué (Dargaud)

CHARGÉE DE MISSION : Flore Piacentino- fpiacentino@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières

Le groupe BD se réunit pour échanger et mener des actions communes afin de promouvoir le genre de la bande dessinée dans toute sa variété : bande dessinée franco-belge, mangas, comics, livres graphiques...

Pour accompagner les médiateurs et prescripteurs du livre dans la découverte de ce secteur composite, le groupe BD organise avec ces professionnels des rencontres en région pour 2015. → **LIRE P. 36**

Il maintient également un dialogue constant avec les organisateurs des différents festivals importants du 9^e Art. → **LIRE P. 33**

Parallèlement, le groupe poursuit son projet de développement de la bande dessinée francophone aux États-Unis.

Le groupe BD publie par ailleurs chaque semestre une grille tarifaire agencée par éditeur, disponible sur le site du SNE, qui constitue un repère pratique très apprécié des libraires.

// Philippe Ostermann

« L'étude sur les Français et la lecture » menée par le SNE et le CNL (**LIRE P.27**) indique que la Bande dessinée est le quatrième genre le plus lu des Français et le premier genre lu chez les hommes ainsi que chez les jeunes de moins de 35 ans (parmi les lecteurs 41 % des hommes et 44 % des moins de 35 ans ont lu au moins une BD/manga/comics au cours des 12 derniers mois). Cet engouement s'explique notamment par l'étendue des catalogues éditeurs qui s'adressent à des publics multiples, jeunes et adultes, féminins et masculins.

// Droit



Guillaume Deroubaix

© DR

PRÉSIDENT : Guillaume Deroubaix, Directeur éditorial (Lexis Nexis)**CHARGÉ DE MISSION :** Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr**ORGANISATION :** Séances plénières

Le groupe des éditeurs de Droit se mobilise significativement depuis une dizaine d'années sur la problématique de l'édition publique et de son positionnement vis-à-vis des éditeurs privés.

Cette année, le groupe a particulièrement suivi :

- Le dialogue instauré dans les groupes de travail mis en place au sein du Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA) sur les réalités et enjeux de l'édition publique et de la valorisation des données publiques.

→ LIRE P.21

- La mise en ligne depuis le 12 septembre 2012 la base de données du « Bulletin Officiel des Finances Publiques – Impôts/BOFIP » (projet PERGAM).

- Les travaux visant à transposer la directive du 26 juin sur la réutilisation des données du secteur public. → LIRE P.25

Le groupe droit s'est également particulièrement intéressé à la consultation menée par la Commission européenne sur le droit d'auteur et sur les menaces de nouvelles exceptions au niveau européen, notamment sur l'exploration de textes et de documents.

Enfin, le groupe droit prépare actuellement un document de position sur l'édition publique motivé par la nécessité de poursuivre le dialogue avec les administrations de l'Etat. Ce document rappellera notamment le besoin pour l'édition juridique de proposer une meilleure visibilité sur la stratégie éditoriale des éditeurs publics et sur la nécessité de garantir la stabilité dans cette stratégie et dans les formats employés pour les données destinées à être réutilisées.

// Guillaume Deroubaix

// Education



Sylvie Marcé

© DR

PRÉSIDENTE : Sylvie Marcé, Président directeur général (Belin), également Vice-Présidente du SNE**CHARGÉE DE MISSION :** Pascale Gélébart - pgelebart@sne.fr**ORGANISATION :** Doté d'un bureau de 7 membres, le groupe Éducation comporte 20 adhérents qui ont adopté un statut spécifique. Le groupe Éducation anime également une commission interne dédiée à l'Enseignement Technique et Professionnel.**2013 / 2014 : La loi pour la Refondation de l'école, adoptée le 8 juillet 2013 entre progressivement en application, la e-education est l'une des 34 priorités de la France industrielle.**

Les principales mesures de la loi sont l'extension de l'exception pédagogique, la création d'un Conseil Supérieur des Programmes et l'instauration d'un service public du numérique éducatif, pour « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ». Cette volonté s'est traduite à la rentrée 2013 par la création d'une Direction du Numérique Educatif et la mise en place de 6 offres de contenus éducatifs (scolaires et parascolaires) ainsi que de 5 offres de services destinés à accompagner la scolarité des élèves (orientation, insertion, information des parents...).

Cette volonté implique de former rapidement l'ensemble des professeurs à l'enseignement avec le numérique et de résoudre les problèmes d'interopérabilité posés par la diversité des environnements et équipements technologiques : les efforts de l'Etat devraient en priorité se porter sur ces deux questions.

En parallèle de la loi de Refondation, la e-education a été identifiée comme l'une des 34 priorités de « La nouvelle France industrielle » : dans ce cadre, éditeurs et industriels de la filière souhaitent que l'Etat veille à ce que les plans d'équipements des territoires (via des cahiers des charges pédagogiques pour les matériels) comportent un volet « ressources pédagogiques numériques » significatif (10 à 20% des sommes dévolues à l'acquisition de matériel). Ces crédits dédiés permettront aux enseignants d'exercer leur liberté pédagogique au sein d'une offre de ressources pédagogiques diversifiées et de qualité, ce qui contribuera à la montée en puissance d'une ingénierie éducative numérique à la française et à l'émergence de champions nationaux.

Enfin, 2014 a été marquée par une baisse historique de 56% des crédits pédagogiques, notamment ceux alloués aux manuels scolaires : les éditeurs scolaires sont donc légitimement inquiets quant au financement des ressources pédagogiques destinées à accompagner la réforme des programmes à venir en 2015 et dans les années suivantes.

// Sylvie Marcé

→ LIRE LE DOSSIER « ÉDITION SCOLAIRE » P.41

// Jeunesse



Hélène Wadowski
© Christophe Gruner

PRÉSIDENTE : Hélène Wadowski, Directrice du département Jeunesse (Flammarion)

CHARGÉE DE MISSION : Christine Filloux - cfilloux@sne.fr

ORGANISATION : Bureau (réunions mensuelles), Séances plénières (réunions semestrielles), groupes de travail ad hoc

Le groupe Jeunesse s'est donné pour objectif de promouvoir collectivement la littérature de jeunesse. Il réunit près de 45 maisons d'édition qui, ensemble :

- Proposent aux prescripteurs des rencontres régulières en région,
- Invitent le grand public à des rencontres et animations autour de l'écrit et de l'illustration à l'occasion du salon du livre de Paris,
- Participent au lancement d'événements nationaux pour promouvoir la lecture et mettre à l'honneur la littérature de jeunesse : Les petits champions de la lecture, projet d'ambassadeur de la littérature de jeunesse...

- Rencontrent régulièrement les institutions (Ministère de l'Education nationale, de la Culture et de la Communication, de la Jeunesse et des Sports...) et les instances impliquées dans la vie du livre (Centre national du livre, fédération des salons en région, salon du livre et de la presse jeunesse...) pour œuvrer ensemble à une meilleure mise en valeur de la littérature de jeunesse.

Toutes ces actions sont relayées sur le site collectif du groupe www.deslivrespourlajeunesse.fr, créé en 2013.

// Hélène Wadowski

LES ACTIONS ET LES PROJETS DU GROUPE :

- Les rencontres en région ; → **LIRE P.36**
- Le site Internet collectif ; → **LIRE P. 36**
- Le Salon du livre de Paris ; → **LIRE P.30**
- L' Ambassadeur de la littérature de jeunesse ; → **LIRE P. 36**

// Littérature générale



Paul Otchakovski-Laurens
© Daniel Mordzinski

PRÉSIDENT : Paul Otchakovski-Laurens, Directeur (POL)

CHARGÉE DE MISSION : Lore Vialle-Touraille - ltouraille@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières

Ce groupe permet aux éditeurs de littérature générale d'échanger des informations et de réfléchir sur des sujets de fond ou d'actualité : propriété littéraire et artistique, loi Lang et loi sur le prix du livre numérique, pratiques contractuelles, relations avec les agents et avec les organisations

représentatives d'auteurs, suivi législatif et jurisprudentiel, gestion collective (reprographie, droit de prêt, copie privée numérique, projet de gestion collective des œuvres indisponibles, etc.), défense de la liberté de publier, etc.

LE GROUPE A PARTICIPÉ ACTIVEMENT :

- au projet de Registre des Livres Indisponibles en Réédition Electronique (ReLIRE) ; → **LIRE P.82**
- aux négociations, suivies par Paul Otchakovski-Laurens (POL) et Patrice Hoffman (Flammarion), de l'accord du 21 mars 2013 ; → **LIRE P.7**
- à la mise en œuvre des exceptions au droit d'auteur et plus particulièrement les exceptions pédagogiques et en faveur des handicapés ; → **LIRE P. 11**

// Paul Otchakovski-Laurens

// Religion



Yves Briend
© DR

PRÉSIDENT : Yves Briend, Président directeur général (Salvator)

CHARGÉE DU GROUPE : Claire Gorrias - cgorrias@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail.

Présidé par Yves Briend (Salvator), le groupe est administré par un Bureau composé d'un Vice-Président, Eric de Clermont-Tonnerre (Cerf), qui a démissionné en février 2014 et de quatre membres : Guillaume Arnaud (Mame), Denis Guillaume (Empreinte-Temps présent), Bruno Nougayrède (Artège) et Gil Rousseaux (Albin Michel).

Le groupe Religion se réunit tous les deux mois, avec si possible la participation d'un invité sollicité pour son retour d'expérience, soit sur des problématiques sectorielles, soit sur des questions interprofessionnelles. Ainsi en février 2014, la Présidente du groupe jeunesse du SNE, Hélène Wadowski, est venue partager son expérience des « Rencontres avec les éditeurs de littérature de jeunesse » proposées en région depuis 2011 par les éditeurs du groupe Jeunesse du SNE. Ces rencontres réunissent éditeurs, auteurs, illustrateurs, bibliothécaires, libraires, enseignants, documentalistes, partenaires associatifs,...

Le Bureau se réunit dans l'intervalle, pour mettre en œuvre et coordonner les projets qu'il souhaite développer et rend compte de l'avancement de la réflexion lors des réunions plénières.

Le groupe compte désormais 26 maisons d'édition. En 2013/2014, des maisons d'Édition se sont regroupées, d'autres se sont restructurées.

La librairie, la prescription et la promotion du livre religieux sont au cœur des préoccupations des éditeurs. → [VOIR P.67](#)

Le bureau du groupe religion, conformément aux statuts, doit être renouvelé en juin 2014

// Yves Briend

// Sciences Pour Tous



Sophie Bancquart
© DR

PRÉSIDENTE : Sophie Bancquart, Directrice (Le Pommier)

CHARGÉE DE MISSION : Tiphaine Duchénoy - tduchenoy@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières

Depuis 2004, les éditeurs de Sciences Pour Tous se sont donné pour mission de mettre en valeur les livres qui répondent aux questions de chacun, quel que soit son âge ou sa formation, en matière de culture et de découvertes scientifiques. Le grand public comme les professionnels du livre, bibliothécaires, libraires, peuvent ainsi être épaulés ou tout simplement se familiariser au monde des sciences.

Sciences Pour Tous organise depuis 5 ans plus de 30 conférences d'auteurs sur le Salon du Livre de Paris, des rencontres chaque année plus populaires entre auteurs et lecteurs. → [VOIR P.30](#)

Le groupe continue également de développer le site sciencespourtous.org qui propose en permanence plus de 3 000 titres pour la jeunesse et les adultes de 32 éditeurs.

Pour l'année 2013-2014, le groupe a également lancé son projet de kiosques en centres et musées de sciences, créé un catalogue collectif de sciences proposant 900 titres pour un rayon de base et travaillé à la nationalisation des prix « Lignes de science » et « Sciences en toutes lettres ». Enfin, pour améliorer le dialogue avec les journalistes généralistes et les emmener à la découverte des livres de sciences, le groupe a également inauguré des petits déjeuners presse trimestriels autour d'un ou deux auteurs phares.

→ [VOIR L'ARTICLE « PROMOUVOIR LES SCIENCES » P.38](#)

// Sophie Bancquart

// Universitaire



François Gèze
© DR

PRÉSIDENT : François Gèze, Directeur de collection (La Découverte)

CHARGÉE DE MISSION : Catherine Blache - cblache@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail ponctuels ou formalisés avec les pouvoirs publics, les bibliothèques, etc.

ACTIVITÉS 2013-2014 DU GROUPE UNIVERSITAIRE

En 2013-2014, le groupe Universitaire a particulièrement suivi les dossiers suivants :

- l' « open access », avec le site Héloïse et la demande de concertation avec les pouvoirs publics français au sujet de la mise en œuvre des recommandations de la Commission Européenne relatives aux embargos de juillet 2012,
- le suivi de la réforme de l'exception pédagogique, à la suite de l'inclusion dans cette exception des « œuvres réalisées pour une édition numérique de l'écrit » par la loi Peillon du 8 juillet 2013,
- le projet de la plateforme de « Massive Open Online Courses/ MOOCs », intitulée « France Université

Numérique/ FUN », → **VOIR P.24**

- le projet ReLIRE, → **VOIR P.82**
- les outils de lutte contre le piratage mis à disposition par le SNE, → **VOIR P.10**
- la nouvelle directive européenne sur la réutilisation des données publiques, → **VOIR P.**
- les discussions au sujet d'une éventuelle révision de la directive européenne Droit d'auteur de 2001, en particulier le risque d'une nouvelle exception sur la fouille de textes et de documents (« text and data mining/ TDM »). → **VOIR P.16**

// François Gèze

LES COMMISSIONS

// Circuit du livre



Dominique Jarcsek
© DR

PRÉSIDENT : Dominique Jarcsek, Directeur général adjoint (Interforum)

CHARGÉE DE MISSION : Christine Filloux- cfilloux@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières

La commission Circuit du livre se situe au croisement de plusieurs routes, commerciales, logistiques et informatiques, professionnelles et interprofessionnelles. Ses interlocuteurs sont nombreux. Ses travaux sont liés aux évolutions récentes des différents métiers : mouvements de concentration, évolutions technologiques, améliorations logistiques...

Les partenaires du Circuit du livre sont les syndicats et associations de libraires (SLF, Alire), le Service du livre et de la lecture du Ministère de la Culture et de la Communication, le CNL, les services régionaux du livre (CRL) réunis dans la FILL, ainsi que des sociétés de l'interprofession (Dilicom, Centrale de l'Édition, etc.).

LA COMMISSION CIRCUIT DU LIVRE EST L'ORGANE DE LIAISON DE PLUSIEURS INSTANCES :

- le bureau Circuit du livre et le groupe Distributeurs (présidés par Dominique Jarcsek),
- la commission Usages commerciaux (présidée par Francis Lang),
- la commission de liaison interprofessionnelle du livre (Clil, président Bruno Delrue, MDS, et viceprésidente Emmanuelle Robillard, librairie Mollat),
- Dilicom (présidée par Bruno Delrue),
- la Centrale de l'Édition (présidée par Dominique Jarcsek).

// Dominique Jarcsek

→ **LIRE LE DOSSIER «DIFFUSION ET DISTRIBUTION DU LIVRE » P.63**

// Économique



Guy Maucollot
© DR

PRÉSIDENT : Guy Maucollot, Directeur administratif et financier (groupe Albin Michel)

CHARGÉ DE MISSION : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail

La commission économique intervient sur les problématiques économiques et fiscales du secteur.

Au cours de l'année 2013 et du premier trimestre 2014 la commission économique a travaillé sur différents sujets :

CALIBRAGE DU PLAN D'AIDE À LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

La commission a suivi, depuis le début, la mise en place du plan de soutien à la librairie indépendante qui a été annoncé en juin 2013. Elle a notamment travaillé sur la méthode de calcul des contributions volontaires des éditeurs, sur leur montant total et a soutenu le principe du versement à l'ADELCO.

ANALYSE DE LA LOI DE FINANCES 2014

La commission économique s'est attachée à analyser la loi de finances rectificatives 2014 et à commenter ses principaux effets sur la profession.

- Evolution des taux de TVA → **VOIR P.58**
- Fiscalité des entreprises (voir la parution de la loi au journal officiel du 30 décembre 2013 pour plus de détails).

Parallèlement, la commission s'est penchée sur les nouvelles obligations fiscales et comptables des entreprises : le fichier des écritures comptables informatisées et la piste d'audit fiable → **VOIR P.58**

SOUTIEN AUX ÉDITEURS, MEMBRES DU SNE, LORS DES CONTENTIEUX AVEC L'ADMINISTRATION FISCALE

La commission a poursuivi son action de défense des adhérents lors des contentieux avec l'administration fiscale sur des redressements susceptibles d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la profession. → **VOIR P.58**

ATELIER DE LA COMMISSION SUR LES INDICATEURS FINANCIERS ET LES ACTUALITÉS FISCALES AVEC KPMG

Joëlle Tubiana, directeur de mission KPMG et son équipe, ont présenté l'étude en exclusivité le 24 janvier 2014 au cours d'un atelier destiné aux adhérents. Trois principaux sujets ont été traités :

1. Tendances d'ensemble de l'activité (données exercice 2012)
2. Baromètre de l'offre de livres numériques (1^{ère} édition)
3. Principales actualités fiscales 2014

La présentation KPMG est disponible auprès de Gabriel Zafrani.

// Guy Maucollot

// Environnement



Pascal Lenoir
© DR

PRÉSIDENT : Pascal Lenoir, Directeur de production (Gallimard)

VICE-PRÉSIDENTS : Jean-Luc Ferrante, directeur général des Editions La Plage et Ronald Blunden, directeur de la communication d'Hachette Livre

CHARGÉ DE MISSION : Gabriel Zafrani - gzafrani@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail

La commission met en avant l'importance des problématiques liées au développement durable dans les métiers du livre. Parce qu'il y va de la responsabilité de l'éditeur dans son rôle d'acteur économique lié aux industries

papetières, graphiques et numériques, mais également parce que nous sommes convaincus que la réglementation en matière environnementale est amenée à évoluer et à devenir de plus en plus contraignante pour notre profession.

En 2013-2014, la commission a travaillé sur différents sujets :

LES 7 SUGGESTIONS POUR DEVENIR UN ÉDITEUR ÉCO-RESPONSABLE

La commission, avec l'appui du bureau du SNE, a rédigé un document à destination des éditeurs afin de les aider à porter un regard nouveau sur les processus de fabrication et de commercialisation. → **VOIR P.90**

LE LANCEMENT D'UN QUESTIONNAIRE SUR LA CONSOMMATION PAPIER DES ÉDITEURS

La première édition du questionnaire sur la consommation papier des éditeurs a été une réussite avec environ 120 maisons d'édition ayant répondu. → **VOIR P.89**

LES ÉCOTAXES ET LES CERTIFICATIONS → VOIR P.89

La commission environnement du SNE a établi deux listes à destination des éditeurs :

1. Les textes législatifs contraignants sur l'environnement ayant un impact sur les éditeurs.
2. Les certifications et labels environnementaux.

Enfin, la commission environnement s'est déjà engagée à travailler sur la nouvelle campagne d'affichage environnemental européenne qui devrait démarrer au second semestre 2014.

// Pascal Lenoir

// Illustration



Nathalie Bocher-Lenoir
© Benoit Decout / REA

PRÉSIDENTE : Nathalie Bocher-Lenoir, Responsable du Pôle Illustration-média (Sejer - Editis) et membre de l'Observatoire de l'Image

CHARGÉ DE MISSION : Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières

La commission illustration veille au suivi des pratiques d'acquisition d'images fixes et animées, enrichissant les différents types d'ouvrages.

La commission dialogue tant avec les sociétés de gestion de droits - comme l'ADAGP - qu'avec les représentants de photographes, pour trouver des solutions communes aux questions qui peuvent se poser, en particulier dans le contexte du développement des nouvelles technologies.

La commission illustration continue également d'assurer une veille sur l'actualité juridique des droits liés aux images et s'est penchée plus particulièrement sur l'étude des conditions générales de certains microstocks. De manière générale, ces conditions, qui doivent faire l'objet d'une lecture très attentive, infirment l'idée d'une totale liberté sur l'utilisation des photographies acquises auprès de cette catégorie de sources.

La commission illustration a également participé aux réflexions sur la transposition de la directive du 13 juin 2013 sur la réutilisation des données du secteur public. → **VOIR P.25**

OBSERVATOIRE DE L'IMAGE

L'observatoire de l'image prépare son prochain colloque sur l'originalité d'une photographie, d'un film ou d'un livre, critère de la protection par le droit d'auteur.

→ **VOIR P.14**

L'Observatoire prépare également la mise en ligne de son nouveau site Internet pour présenter au public et institutionnels ses actions, son actualité et des informations juridiques sur l'image (droit d'auteur, image des biens et des personnes...).

// Nathalie Bocher-Lenoir

// Internationale



Rebecca Byers © DR

PRÉSIDENTE : Rebecca Byers, Directrice des droits et acquisitions (éditions Perrin, un département de edi8)

CHARGÉE DE MISSION : Sabine Le Stum - slestum@sne.fr

ORGANISATION : Séances plénières et groupes de travail

La commission Internationale rassemble à chaque réunion de vingt à trente responsables de droit : acheteurs et surtout vendeurs de droits à l'étranger. De nombreuses maisons y sont représentées, couvrant une grande variété de secteurs éditoriaux : littérature, bande dessinée, jeunesse, documents, essais, pratique, etc. Elle a tenu six séances plénières entre juin 2013 et juin 2014.

LES PROJETS ET ACTIONS DE LA COMMISSION EN 2013/2014 :

- Suivre et orienter les activités internationales du secteur de l'édition : statistiques internationales en lien avec le BIEF et le SNE, aides du CNL, coordination avec le Centre national du livre, l'Institut français et toute institution concernée par la circulation internationale des projets éditoriaux.
- Développer les contacts avec les professionnels étrangers : la commission Internationale a réalisé un répertoire des cessionnaires de droit français regroupant plus de 130 professionnels afin de faciliter la prise de contact avec les partenaires étrangers, en particulier les éditeurs des pays

et ville invités au Salon du livre de Paris. Elle a également organisé un « Get together » convivial à la veille du Salon.

→ **LIRE P.32**

- Renforcer les liens des professionnels avec le réseau diplomatique à l'étranger → **LIRE P.32.**
- Créer des groupes de travail sur des sujets ciblés : numérique, utilisation des réseaux sociaux, agents vs responsables de droit, tableau des aides.

// Rebecca Byers

// Juridique



Isabelle Ramond-Bailly
© DR

PRÉSIDENTE : Isabelle Ramond-Bailly, Directrice juridique (Editis)

CHARGÉS DE MISSION : Lore Vialle-Touraille - ltouraille@sne.fr et Julien Chouraqui - jchouraqui@sne.fr

ORGANISATION : Bureau, réunions plénières et groupes de travail.

Le Bureau de la commission Juridique est composé d'Isabelle Ramond-Bailly (Editis), Arnaud Robert (Hachette Livre), Brice Amor (Gallimard), Laurence Caillieret (Actes Sud), Benoît Kerjean (La Martinière), Yorric Kermarrec (Flammarion), Agnès Fruman (Albin Michel) et Marie-Hélène Lernoould (Média Participations).

La commission Juridique du SNE suit, pour le compte de ses adhérents, l'ensemble des questions juridiques qui se posent en matière d'édition (propriété littéraire et artistique, prix unique du livre, réglementation relative à la vente et à la promotion du livre, etc). Elle se réunit régulièrement pour traiter tant des dossiers de fond que des questions qui intéressent l'ensemble de la profession.

Un groupe de travail ad hoc a été institué pour mettre en conformité le contrat type de littérature générale du SNE avec les règles contenues dans l'accord du 21 mars 2013 → [LIRE P.7](#)

Depuis le début de l'année, la commission Juridique diffuse une Lettre juridique d'information, adressée à tous les adhérents du SNE.

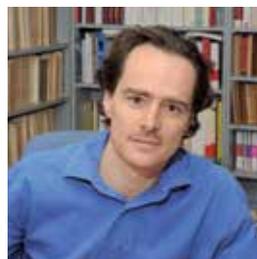
LES TRAVAUX

Cette année, le Bureau et la Commission ont participé activement :

- à la traduction, dans la loi et dans un nouveau Code des usages, de l'accord du 21 mars 2013 et à la refonte du contrat d'édition type du SNE ;
- à la mise en œuvre effective de la loi du 1^{er} mars 2012 sur la numérisation des livres indisponibles du XX^e et de ses décrets d'application ;
- à l'élargissement annoncé, dans le cadre de la future loi création et Internet, de l'exception au droit d'auteur en faveur des personnes handicapées → [LIRE P. 11](#) ;
- aux travaux des différentes Commissions du Conseil de la Propriété Littéraire et Artistique (Révision de la Directive de 2001, seconde vie des œuvres à l'ère numérique, usages transformatifs, Text and data mining/TDM) → [LIRE P.11 ET 16](#)

// Isabelle Ramond-Bailly

// Numérique



Alban Cerisier
© DR

PRÉSIDENT : Alban Cerisier, Secrétaire général (Gallimard)

VICE-PRÉSIDENTS : Virginie Clayssen, Conseillère auprès du président (Editis)
Patrick Gambache, Secrétaire général (La Martinière)

CHARGÉE DE MISSION : Flore Piacentino- fpiacentino@sne.fr

ORGANISATION : Bureau, séances plénières et groupes de travail

La commission numérique du SNE travaille en étroite coordination avec les autres groupes et commissions afin d'échanger sur les changements

induits par le numérique et d'en informer les éditeurs. Elle propose pour cela :

- Des réunions plénières pour faire le point sur les sujets en cours → [LIRE LE DOSSIER « LES ENJEUX DU NUMÉRIQUE » P.73](#)
- Des ateliers avec le groupe « Normes & Standards », piloté par Florent Souillot (Flammarion), et organisés avec des éditeurs, des libraires, et les sociétés Electre et Dilicom (en lien avec la commission FEL numérique de la CLIL) → [LIRE P.76 ET P.77](#)
- Des Assises du livre numérique organisées deux fois par an → [LIRE P. 33](#)

- Une revue de web du numérique envoyée tous les quinze jours présentant une sélection d'articles d'actualité.

La commission numérique a également un rôle d'échange avec les institutions, dont le Centre national du livre, la Bibliothèque nationale de France, et la Direction générale des médias et des industries culturelles du ministère de la Culture et de la communication.

// Alban Cerisier
// Virginie Clayssen
// Patrick Gambache



Virginie Clayssen
© DR



Patrick Gambache
© DR

// Sociale



Alain Bergdoll
© Benoit Decout / REA

PRÉSIDENT : Alain Bergdoll, Directeur des Ressources Humaines (groupe Hatier)

CHARGÉE DE MISSION : Claire Gorrias - cgorrias@sne.fr

ORGANISATION : Le bureau de la commission Sociale se réunit mensuellement. Il est composé de : Sylvie Aberturas (Flammarion), Albane Hocquet Gallet (Editis), Pascale Cousin (Actissia), Guy Delfourd (Albin Michel), Dominique Caloni (La Martinière / le Seuil), Sébastien Abgrall (Madrigall).

La commission sociale prépare les négociations et représente les éditeurs dans le cadre des instances paritaires avec les partenaires sociaux.

- révision des barèmes de salaires minima de la profession,
- orientations en matière d'emploi et de formation dans l'édition au sein de la Commission Paritaire Nationale de l'emploi (CPNE),
- validation des accords dérogatoires d'entreprises,
- égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Enfin, le SNE représente les éditeurs au sein d'organismes extérieurs : Afdas en ce qui concerne la formation et Malakoff Médéric en ce qui concerne la retraite et la prévoyance.

Les principaux thèmes de discussion des réunions paritaires sont les suivants :

- révision de la Convention collective nationale de l'édition (CCNE) et de ses avenants,

// Alain Bergdoll

LA COMMISSION A PARTICULIÈREMENT SUIVI :

- la négociation des minimas conventionnels pour 2014 ; → **LIRE P.87**
- la négociation d'avenants à la CCNE pour le régime de retraite supplémentaire Expar ; → **LIRE P.87**
- la négociation d'un accord de branche sur le temps partiel ; → **LIRE P.87**
- et réalise le rapport social de branche → **LIRE P. 89**

// Usages commerciaux



Francis Lang
© DR

PRÉSIDENT : Francis Lang, Directeur commercial (Hachette Livre)

CHARGÉE DE MISSION : Christine Filloux- cfilloux@sne.fr

ORGANISATION : Réunions plénières

La commission Usages commerciaux rassemble des directeurs commerciaux et des diffuseurs.

Elle est le lieu de réflexion et d'échanges avec la librairie sur l'évolution des usages commerciaux.

nouveau protocole d'accord sur les usages commerciaux de l'édition avec la librairie, a été signé par le SNE, le SLF et le SDLC, en 2008. Les rencontres régulières avec la commission commerciale du Syndicat de la librairie française sont autant d'occasions d'échanges et de réflexion autour des problématiques liées à l'évolution de la diffusion du livre.

En 2013, la commission des usages commerciaux a beaucoup travaillé autour de la mise en place du plan librairie annoncé par la Ministre de la Culture à l'occasion du Salon du livre.

// Francis Lang

LES PROJETS ET LES ACTIONS DU GROUPE :

- Le soutien à la librairie ;
- La loi Encadrement des frais de port ;
- L'évolution de la diffusion du livre ;

→ **LIRE LE DOSSIER «DIFFUSION ET DISTRIBUTION DU LIVRE » P.63**



**SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION**

115 bd Saint-Germain 75006 Paris
Tél. : 01 44 41 40 50
Fax : 01 44 41 40 77
www.sne.fr

Coordination éditoriale : Sabine Le Stum
Couverture et graphisme : Frédéric Ma et Tiphaine Duchénoy
Impression : Groupe Corlet imprimeur
Imprimé sur papier recyclé

Prix de vente : 17 € TTC
Juin 2014



SYNDICAT NATIONAL
DE L'ÉDITION

www.sne.fr

Prix : 17 €

ISBN : 978-2-909 677-72-9

Imprimé sur du papier recyclé